

2016

RAPPORT D'ACTIVITÉS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE



LA HAUTE-GARONNE C'EST VOUS !

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

Directeur de la publication
Georges Méric

Finances/Organisation et Méthode/Contrôle Interne et Externe
Bruno Ollier

Direction Contrôle et évaluation
Laurent Djezzar

Service Pilotage
Claire Soulier

Photographies
CD31, Aurélien Ferreira, Rémy Gabalda et Fotolia

Impression
Création et impression CD31

2016
RAPPORT D'ACTIVITÉS
CONSEIL DÉPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE





Ce rapport d'activités détaille les actions du Conseil départemental durant l'année 2016, première année de plein exercice depuis le renouvellement de l'Assemblée départementale en mars 2015. Il reflète ainsi notre détermination et notre enthousiasme à tenir nos engagements au service des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais.

Dans une société fragilisée par la crise économique et les soubresauts de la mondialisation, nous refusons ce qui empêcherait de participer à la construction d'une Haute-Garonne plus unie, plus humaine et plus solidaire. Dans un département riche de ses diversités territoriales, nous nous mobilisons pour répondre aux attentes et aux besoins de nos concitoyens : avoir un emploi, pouvoir se loger, bénéficier de services publics modernes et proches de chez soi, préserver l'environnement. Nous nous mobilisons pour soutenir l'activité de nos entreprises et les initiatives portées par les structures associatives locales. Nous nous tenons aux côtés de nos communes lorsqu'elles investissent pour concrétiser leurs projets d'équipement.

À travers ses politiques publiques innovantes et volontaristes, le Département porte une véritable vision pour l'avenir du territoire et fait la démonstration de sa capacité à répondre aux défis actuels :

- **La solidarité humaine**, avec l'action sociale envers les plus fragiles et les plus démunis,
- **Le développement équilibré du territoire et l'emploi**, avec le plan d'1 milliard d'euros d'investissements sur 6 ans, le maintien des aides aux communes et aux intercommunalités, la nouvelle stratégie de développement touristique sur tous les bassins de vie du territoire, le déploiement de la fibre optique pour combattre la « fracture numérique »,
- **L'innovation**, avec la mise en place des Haltes-répît et des Espaces info énergie,
- **La jeunesse**, avec la construction et la réhabilitation des collèges, la gratuité des transports scolaires, l'aide à la restauration scolaire et l'aide financière aux communes pour les écoles maternelles et élémentaires,
- **La culture, la citoyenneté et l'affirmation des valeurs républicaines**, avec le soutien aux acteurs culturels, la semaine de la laïcité et le Parcours Laïque et Citoyen qui offre aux collégiens l'apprentissage et la transmission des valeurs et principes républicains,
- **Le dialogue citoyen**, avec la mise en place d'outils pour instaurer une véritable démocratie de proximité.

Guidés par l'intérêt général, les investissements du Conseil départemental sont essentiels pour maintenir les équilibres, assurer la solidarité et affirmer l'égalité républicaine et la cohésion sociale sur nos territoires, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux. Ainsi, nous sommes déterminés à poursuivre notre action publique de proximité car c'est à travers elle que se construit, en Haute-Garonne, notre avenir et celui des générations futures.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Méric', written over a horizontal line.

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

SOMMAIRE



SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

- Actions sociales polyvalentes de proximité
- Autonomie des personnes âgées
- Autonomie et compensation du handicap
- Insertion

20



30



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Aide aux entreprises
- Innovation et recherche

44



50



TOURISME, SPORT, CULTURE

- Tourisme
- Sport loisirs
- Culture

64



74



MOYENS GÉNÉRAUX

- Ressources Humaines
- Informatique et télécommunications
- Bâtiments
- Finances
- Assemblée
- Marchés publics
- Contrôle de gestion, évaluation
- Sécurité juridique
- Documentation

88



102

ENFANCE ET JEUNESSE

- Enfance
- Prévention et éducation
- Insertion et orientation des jeunes



38

ÉDUCATION, ÉQUIPEMENT SCOLAIRE

- Collèges et cités scolaires
- Enseignement du premier degré
- Transports scolaires

LOGEMENT

- Aide à la pierre
- Aide à la personne



54

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- Aménagement des territoires
- Agriculture
- Voirie
- Transports collectifs
- Aides aux administrations publiques locales

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Développement durable
- Eau
- Déchets
- Espaces naturels
- Activités de loisirs et de pleine nature



84

SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

- Risques des biens et des personnes
- Sécurité de l'alimentation en eau potable

CITOYENNETÉ

- Démocratie participative

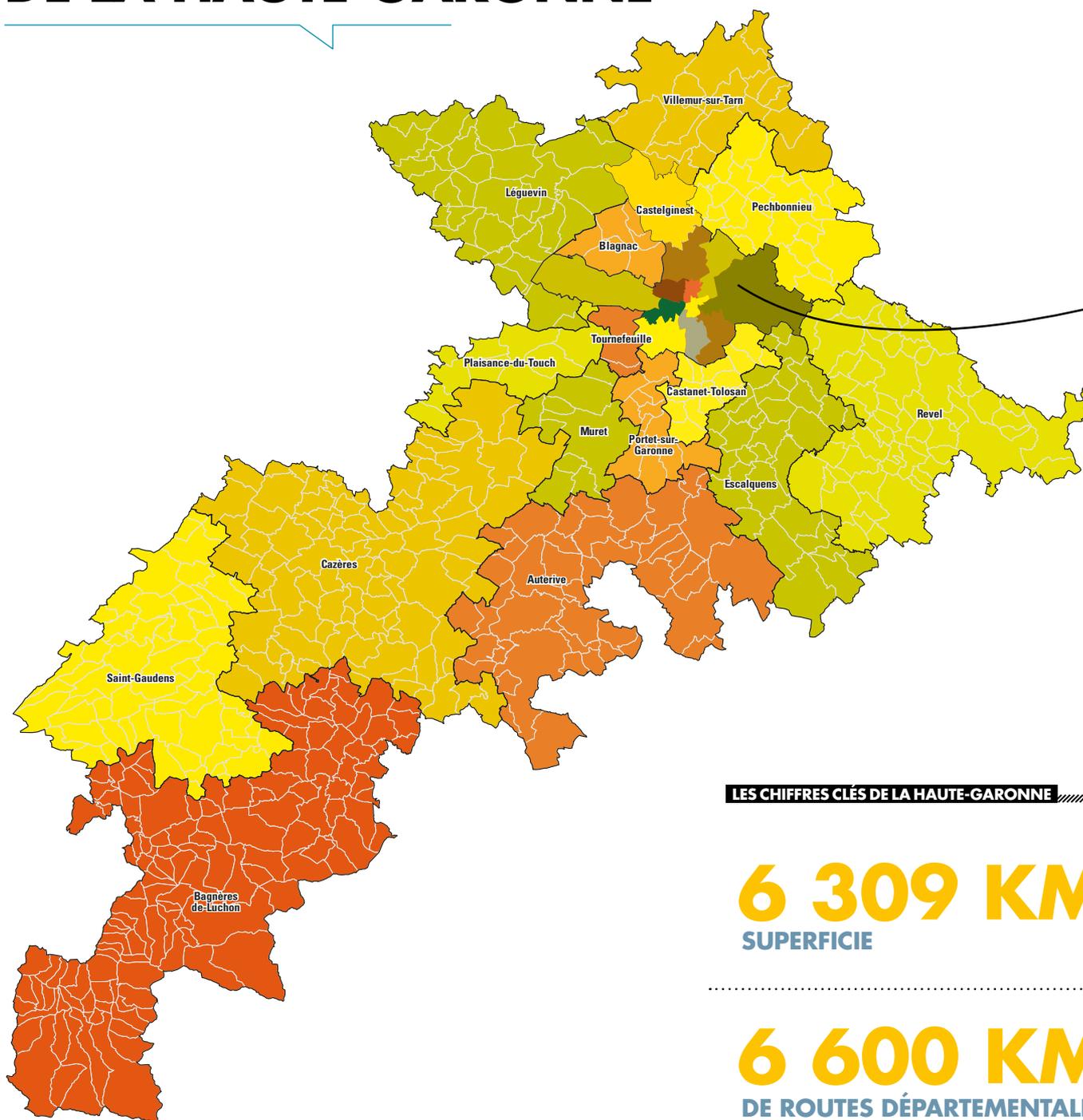


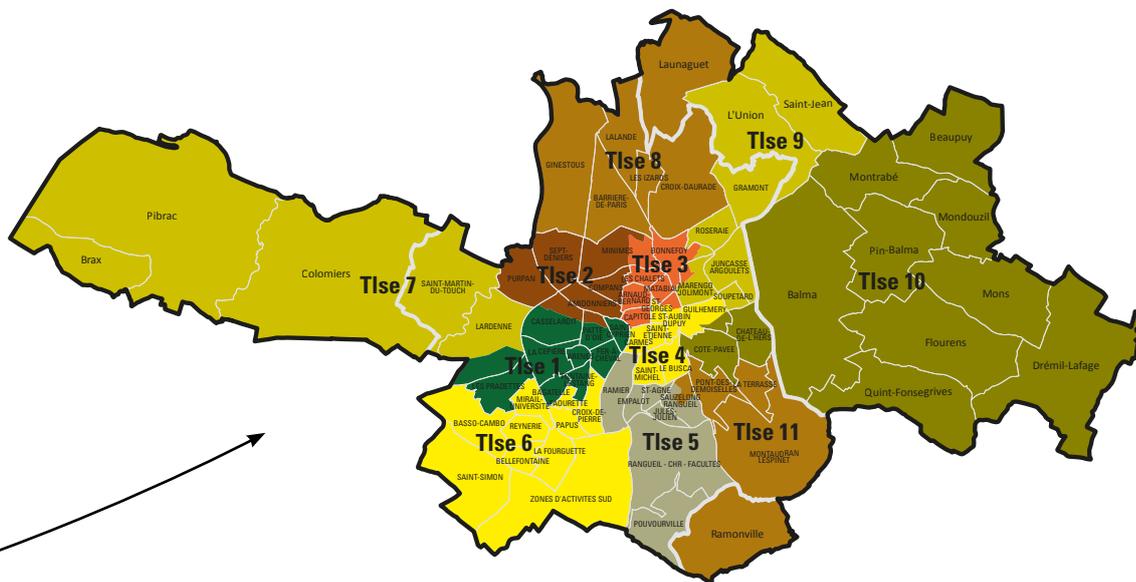
106

VIE DE LA COLLECTIVITÉ

- CAP 31, la feuille de route de l'administration
- Démocratie participative - dialogue citoyen

LES 27 CANTONS CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE





La Haute-Garonne est composée de 16 cantons périurbains ou ruraux :

- Auterive • Bagnères-de-Luchon • Blagnac •
- Castanet-Tolosan • Castelnau • Cazères •
- Escalquens • Lèguevin • Muret • Pechbonnieu •
- Plaisance-du-Touch • Portet-sur-Garonne • Revel •
- Saint-Gaudens • Tournefeuille • Villemur-sur-Tarn •

... et de 11 cantons urbains

- Toulouse 1 • Toulouse 2 • Toulouse 3 • Toulouse 4 •
- Toulouse 5 • Toulouse 6 • Toulouse 7 • Toulouse 8 •
- Toulouse 9 • Toulouse 10 • Toulouse 11

1,3 MILLION D'HABITANTS

27 CANTONS

589 COMMUNES

2 COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION
(MURETAIN ET SICOVAL)

1 MÉTROPOLE

31 EPCI
(Jusqu'au 31 décembre 2016)

LES 54 CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Les Haut-Garonnais ont élu, le 29 mars 2015, leurs 54 représentants sur les 27 cantons qui composent le département. Ces 27 femmes et 27 hommes sont élus pour une durée de 6 ans et composent l'assemblée départementale.



CANTON **BLAGNAC**




BOUREAU
Pascal

MALRIC
Line

CANTON **CASTANET-TOLOSAN**




BAGNÉRIS
Bernard

PRUVOT
Muriel

CANTON **CASTELGINEST**




DENOUVION
Victor

FLOUREUSSES
Sandrine

CANTON **CAZÈRES**




DUARTE
Sandrine

SANS
Christian

CANTON **PECHBONNIEU**




CUJIVES
Didier

GEIL-GOMEZ
Sabine

CANTON **PLAISANCE-DU-TOUCH**




BUISSON
Jérôme

LECLERC
Marie-Claude

CANTON **PORTET-SUR-GARONNE**




LÉRY
Sébastien

VIEU
Annie

CANTON **REVEL**




HÉBRARD
Gilbert

PIQUEMAL-DOUMENG
Marie-Claude

CANTON **TOULOUSE 3**




BOYER
Anne

GABRIELI
Alain

CANTON **TOULOUSE 4**




DUCAP
André

WINPEN-NINCKX-KIESER
Jacqueline

CANTON **TOULOUSE 5**




PIGNARD
Patrick

SALLES
Paulette

CANTON **TOULOUSE 6**




EL KOUACHERI
Zohra

LLORCA
Jean-Louis

CANTON **TOULOUSE 10**




De SCORRAILLE
Jean-Baptiste

LAMANT
Sophie

CANTON **TOULOUSE 11**




LALANNE - De LAUBADÈRE
Marion

ICLANZAN
Serban

CANTON **TOURNEFEUILLE**




FOUCHIER
Dominique

ROLLAND
Isabelle

CANTON **VILLEMUR-SUR-TARN**




CABESSUT
Ghislaine

RAYSSEQUIER
Jean-Luc

L'EXÉCUTIF DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Président

MÉRIC

Georges

→ Président
du Conseil
départemental



Vice-président

SIMION

Arnaud

→ chargé
de l'Action Sociale :
Enfance et Jeunesse



Vice-présidente

VOLTO

Véronique

→ chargée
de l'Action Sociale :
Seniors



Vice-président

GABRIELI

Alain

→ chargé
de l'Action Sociale :
Handicap



Vice-président

PIGNARD

Patrick

→ chargé
de l'Action Sociale :
Insertion, Économie
Sociale et Solidaire



Vice-présidente

LECLERC

Marie-Claude

→ chargée
de l'Éducation
et de l'Enseignement



Vice-présidente

VÉZAT-BARONIA

Maryse

→ chargée
du Développement
Territorial,
de l'Aménagement
du Territoire
et du Tourisme



Vice-président

SANS

Christian

→ chargé
des Routes,
des Infrastructures
et Réseaux



Vice-présidente

MALRIC

LINE

→ chargée
des Transports



Vice-président

MIRASSOU

Jean-Jacques

→ chargé
des Sports,
de l'Éducation
Populaire
et des Anciens
Combattants



Vice-présidente

FLOREUSSES

Sandrine

→ chargée
de l'Emploi et
de la Diversification
Économique



Vice-président

RIVAL

Patrice

→ chargé
de l'Agriculture,
de la Ruralité,
de la Montagne
et du Thermalisme



Vice-présidente

BOYER

Anne

→ chargée
de la Culture



Vice-président

FABRE

Jean-Michel

→ chargé
du Logement,
du Développement
Durable et du Plan
Climat



Vice-présidente

VIEU

Annie

→ chargée
de l'Innovation
et du Numérique



Vice-président

LLORCA

Jean-Louis

→ chargé
de la Politique
de la Ville



Secrétaire

CABESSUT

Ghislaine

→ Secrétaire
du Conseil
départemental
à l'Ingénierie
Territoriale



Secrétaire

BONILLA

Antoine

→ Secrétaire
du Conseil
départemental
à la Voirie
et aux Transports



Secrétaire

HÉBRARD

Gilbert

→ Secrétaire
du Conseil
départemental
à l'Agriculture
et à la Ruralité



Rapporteur Budget

VINCINI

Sébastien

→ Rapporteur
Général du Budget,
chargé du Personnel
et du Patrimoine
Départemental

LA COMMISSION PERMANENTE

Elle est composée de l'exécutif du conseil départemental (ci-dessus) et de 13 membres :

EL KOUACHERI Zohra / DUARTE Sandrine / GIBERT Vincent / STÉBENET Christine / CUJIVES Didier / GEIL-GOMEZ Sabine / FOUCHIER Dominique / SÉRÉ élisabeth / HÉBRARD Gilbert / LAMANT Sophie / De SCORRAILLE Jean-Baptiste / LAURENTIES Céline / ICLANZAN Serban

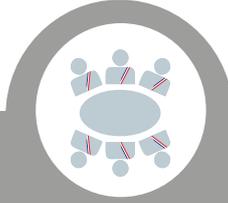
LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE



L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

LES ÉLECTEURS DÉSIGNENT LEURS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX QUI FORMENT L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Elle se réunit au minimum une fois par trimestre au cours de sessions publiques, l'Assemblée départementale peut aussi être convoquée à tout moment par le président.



LA COMMISSION PERMANENTE

ELLE EST COMPOSÉE D'UNE PARTIE DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX : LE PRÉSIDENT, 15 VICE-PRÉSIDENTS, 2 SECRÉTAIRES, 1 RAPPORTEUR DU BUDGET ET 13 MEMBRES. TOUTES LES SENSIBILITÉS POLITIQUES Y SONT REPRÉSENTÉES.

Sur délégation de l'assemblée départementale, elle gère les affaires courantes du département. Elle se réunit une fois par mois.



LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX SIÈGENT TOUS AU MOINS À L'UNE DES 7 COMMISSIONS THÉMATIQUES.

Ils étudient les dossiers qui leur sont soumis et donnent des avis afin de préparer les commissions permanentes.

LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

1^{RE} COMMISSION

AFFAIRES GÉNÉRALES

PERSONNEL - PATRIMOINE

PRÉSIDENTE : Muriel Pruvot,
VICE-PRÉSIDENT : Jean-Luc Raysseguier,
SECRÉTAIRE : André Ducap,
AUTRES MEMBRES : Arnaud Simion, Jean-Michel Fabre, Sébastien Vincini, Marion Lalane - de Laubadère, Véronique Volto, Dominique Fouchier.

DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION DES FINANCES :
Muriel Pruvot et Dominique Fouchier.

2^E COMMISSION

CULTURE - ÉDUCATION - SPORT

ÉDUCATION POPULAIRE

PRÉSIDENT : Vincent Gibert,
VICE-PRÉSIDENTE : Christine Stebenet,
SECRÉTAIRE : Marion Lalane - de Laubadère,
AUTRES MEMBRES : Camille Pouponneau, Muriel Pruvot, Victor Denouvion, Alain Julian, Line Malric, Marie-Claude Leclerc, Anne Boyer, Jean-Jacques Mirassou, Jean-Louis Llorca, Sandrine Flouressus, Sophie Lamant, Sandrine Duarte.

DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION DES FINANCES :
Vincent Gibert et Jean-Jacques Mirassou.

3^E COMMISSION

AGRICULTURE - RÉSEAUX

PRÉSIDENT : Gilbert Hébrard,
VICE-PRÉSIDENTE : Roselyne Artigues,
SECRÉTAIRE : Sophie Lamant,
AUTRES MEMBRES : Antoine Bonilla, Bernard Bagnérès, Élisabeth Séré, Christian Sans, Patrice Rival, Jean-Baptiste de Scorraille, Marie-Claude Leclerc, Vincent Gibert, Jean-Yves Duclos.

DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION DES FINANCES :
Gilbert Hébrard et Marie-Claude Leclerc.

4^E COMMISSION

ÉCONOMIE - EMPLOI - INNOVATION

NUMÉRIQUE - EUROPE

RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME

PRÉSIDENT : Didier Cujives,
VICE-PRÉSIDENTE : Paulette Salles,
SECRÉTAIRE : Jacqueline Winnepenninckx-Kieser,
AUTRES MEMBRES : Jean-Baptiste de Scorraille, Patrice Rival, Victor Denouvion, Annie Vieu, Sandrine Flouressus, Jérôme Buisson, Maryse Vézat-Baronia, Patrick Pignard, Zohra El Kouacheri, Christine Courade, Céline Laurenties

DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION DES FINANCES :
Paulette Salles et Didier Cujives

5^E COMMISSION

ACTION SOCIALE

PRÉSIDENTE : Zohra El Kouacheri,
VICE-PRÉSIDENT : Sébastien Léry,
SECRÉTAIRE : Sophie Lamant,
AUTRES MEMBRES : Serban Iclanzan, Muriel Pruvot, Isabelle Rolland, Sandrine Duarte, Marie-Claude Piquemal-Doumeng, Arnaud Simion, Véronique Volto, Alain Gabrieli, Patrick Pignard, Ghislaine Cabessut, Marie-Dominique Vézian, Jean-Michel Fabre, Jean-Louis Llorca, Roselyne Artigues.

DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION DES FINANCES :
Zohra El Kouacheri et Serban Iclanzan.

6^E COMMISSION

TERRITORIALITÉ - TRANSPORTS

PRÉSIDENTE : Émilienne Poumirol,
VICE-PRÉSIDENT : Pascal Boureau,
SECRÉTAIRE : Jean-Baptiste de Scorraille,
AUTRES MEMBRES : Paulette Salles, Sébastien Léry, Antoine Bonilla, Ghislaine Cabessut, Julien Klotz, Bernard Bagnérès, Line Malric, Maryse Vézat-Baronia, Marie-Claude Farcy, Marie-Dominique Vézian, Jérôme Buisson, Jacqueline Winnepenninckx-Kieser, Didier Cujives.

DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION DES FINANCES :
Émilienne Poumirol et Marie-Claude Farcy.

7^E COMMISSION

LOGEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉSIDENT : Julien Klotz,
VICE-PRÉSIDENTE : Isabelle Rolland,
SECRÉTAIRE : André Ducap,
AUTRES MEMBRES : Jacqueline Winnepenninckx-Kieser, Gilbert Hébrard, Camille Pouponneau, Pascal Boureau, Ghislaine Cabessut, Élisabeth Séré, Christine Courade, Jean-Michel Fabre, Christian Sans, Sabine Geil-Gomez, Alain Gabrieli.

DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION DES FINANCES :
Julien Klotz et Christian Sans.

8^E COMMISSION

FINANCES - BUDGET

PRÉSIDENT : Dominique Fouchier,
VICE-PRÉSIDENTE : Marie-Claude Farcy
SECRÉTAIRE : Marion Lalane - de Laubadère (membre de droit),
AUTRES MEMBRES : Georges Méric (membre de droit), Sébastien Vincini (membre de droit), Muriel Pruvot, Vincent Gibert, Marie-Claude Leclerc, Jean-Jacques Mirassou, Gilbert Hébrard, Didier Cujives, Paulette Salles, Serban Iclanzan, Zohra El Kouacheri, Émilienne Poumirol, Julien Klotz, Christian Sans.

HAUTE-GARONNE UN TERRITOIRE QUI AVANCE! 2016, UNE ANNÉE RICHE EN NOUVEAUTÉS

Mise en place de **VISITES CANTONALES MENSUELLES**

- 1^{re} visite cantonale à Luchon



.....

Session de janvier **STABILITÉ FISCALE ET INVESTISSEMENT À LA HAUSSE**

29 janvier 2016



Lancement des **RENCONTRES DU DIALOGUE CITOYEN**

- Consulter les Haut-Garonnais(es) pour renforcer la proximité de l'institution et des citoyens.
- Organisation de réunions publiques pour s'informer et échanger

6 février 2016



.....

Inauguration du **TÉLÉSIÈGE CÉCIRÉ EXPRESS**

BAGNÈRES DE LUCHON

février 2016



10 ans de la
**MAISON DÉPARTEMENTALE
 DES PERSONNES HANDICAPÉES**

fin février 2016



Signature de la
CHARTRE ÉGALITÉ FEMME / HOMME

- Un plan d'actions pour l'égalité femme / homme dans la vie quotidienne

8 mars 2016



NOUVEAU PONT

ENTRE PORTET-SUR-GARONNE ET PINSAGUEL

inauguration 16 avril 2016



Mise en place et signature
DES CONTRATS DE TERRITOIRES

mai 2016



Lancement du
**PLAN DE DÉVELOPPEMENT
 HAUTE-GARONNE
 2016/2021**

11 avril 2016



**PARTENARIAT AVEC
 LE FESTIVAL MAP TOULOUSE**

pour l'exposition photos Gérard Rondeau
 au Château de Laréole

Du 1^{er} juin au 18 septembre 2016



30 ANS DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE DE HAUTE-GARONNE

30 ans au service des familles

24 juin 2016



30^e édition du FESTIVAL JAZZ SUR SON 31

312 artistes en concert sur 25 lieux

du 13 juillet au 26 août 2016



Lancement du PARCOURS LAÏQUE ET CITOYEN

pour les collégiens de 4^e et 3^e
30 000 élèves concernés

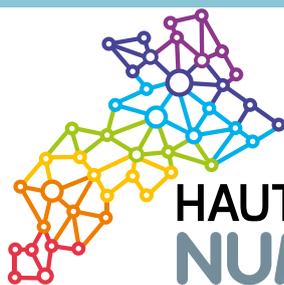
septembre 2016



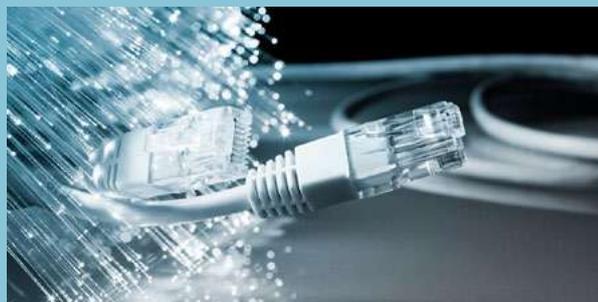
Création du syndicat mixte HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE

pour le déploiement du très haut débit en Haute-Garonne

7 juillet 2016



HAUTE-GARONNE
NUMÉRIQUE



PARTICIPATION AUX JOURNÉES DU PATRIMOINE

L'Hôtel du département ouvre ses portes

17/18 septembre 2016



Réouverture du
COLLÈGE CHAUMETON À L'UNION
 après travaux de reconstruction
 novembre 2016



Lancement des **RENCONTRES DE LA LAÏCITÉ**

- Journée de travail et d'échange avec les agents
- Soirée débat avec Gilles Kepel
- Remise du prix départemental de la Laïcité pour récompenser des initiatives exemplaires de communes ou d'associations

du 5 au 9 décembre 2016



PARTENARIAT AVEC LES CLUBS SPORTIFS PROFESSIONNELS

pour le rayonnement touristique
 de la Haute-Garonne

5 décembre 2016



MUSÉE DE L'AURIGNACIEN

- Mise en place du Syndicat Mixte réunissant le Conseil départemental et la Communauté de communes des Terres d'Aurignac

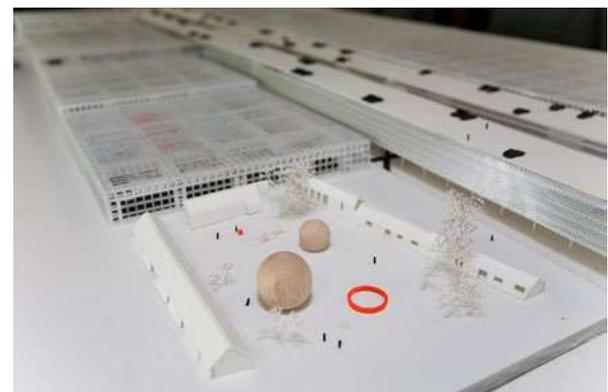
8 décembre 2016



Lancement des travaux du **FUTUR PARC DES EXPOSITIONS**

AUSSONNE

16 décembre 2016

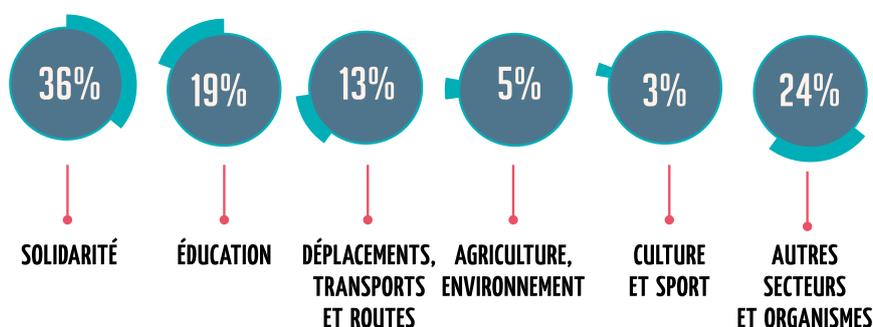


PLUS DE 100 MÉTIERS AU SERVICE DU PUBLIC

LE CHIFFRE au 30 novembre 2016

6 722 Effectif total
du Conseil départemental de la Haute-Garonne

EFFECTIF PAR MISSION



RÉPARTITION PAR GENRE



LES AGENTS PAR MISSION

Solidarité



1 180 travaillent dans les **23 maisons des solidarités (MDS)** / **495** assistants familiaux / **129** à la **Maison départementale des personnes handicapées** / **18** au **Centre départemental d'éducation et de planification familiale (CDPEF)** / **15** à la **Maison des adolescents** / **626** rattachés aux **différentes directions de solidarités**

.....

Éducation

1 261
agents



dont **1 213** agents dans les **96 collèges publics** du département

.....

Déplacement, transports et routes

851
agents



774 à la voirie départementale dont **538** dans les **8 secteurs routiers** répartis sur le département / **77** agents aux transports

.....

Agriculture, environnement et aménagement du territoire

328
agents



Culture et sport

203
agents



75 à la médiathèque / **76** aux archives départementales / **15** à la promotion des arts vivants / **11** dans les musées départementaux

.....

Autres secteurs et organismes

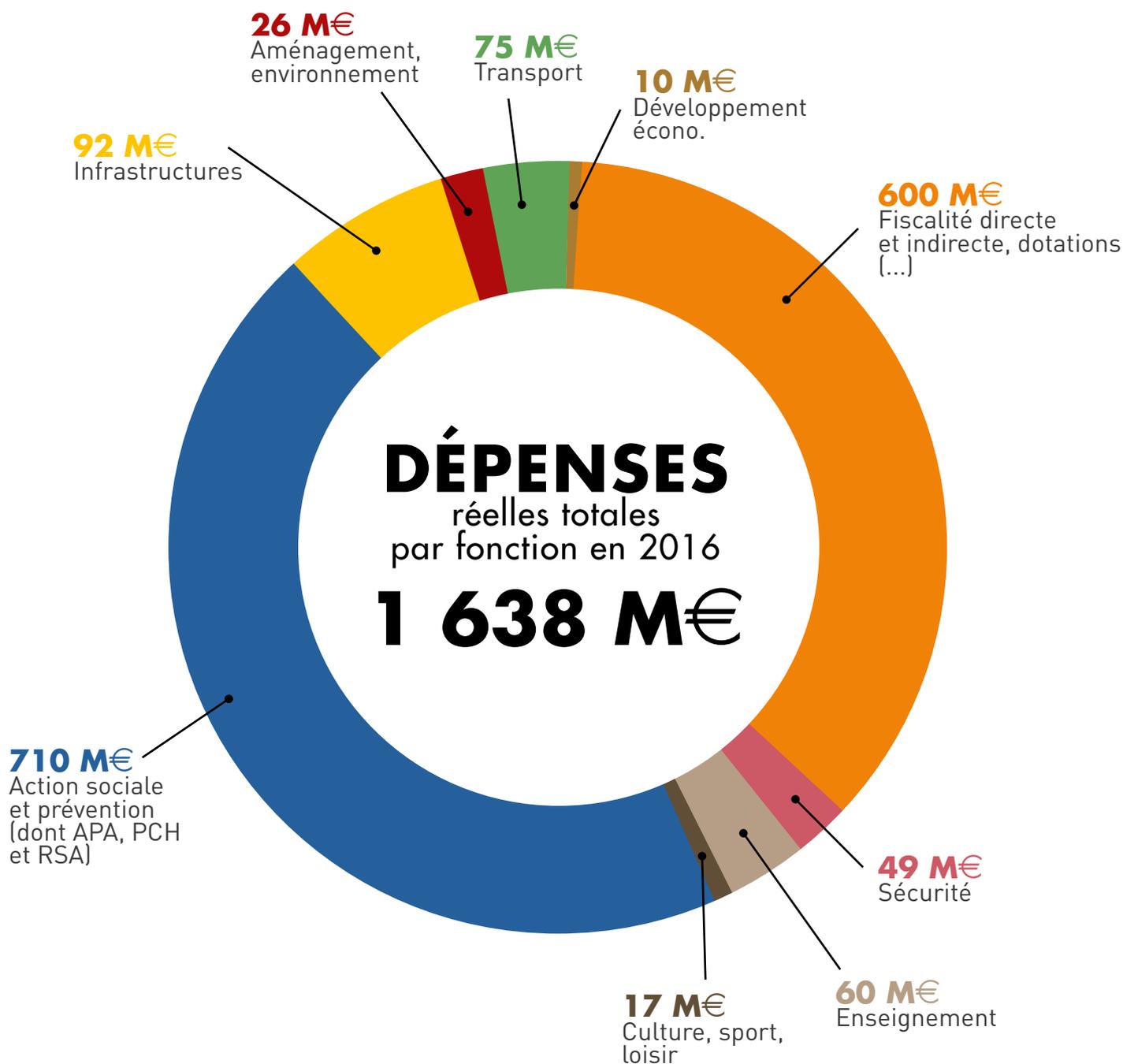
1 616
agents

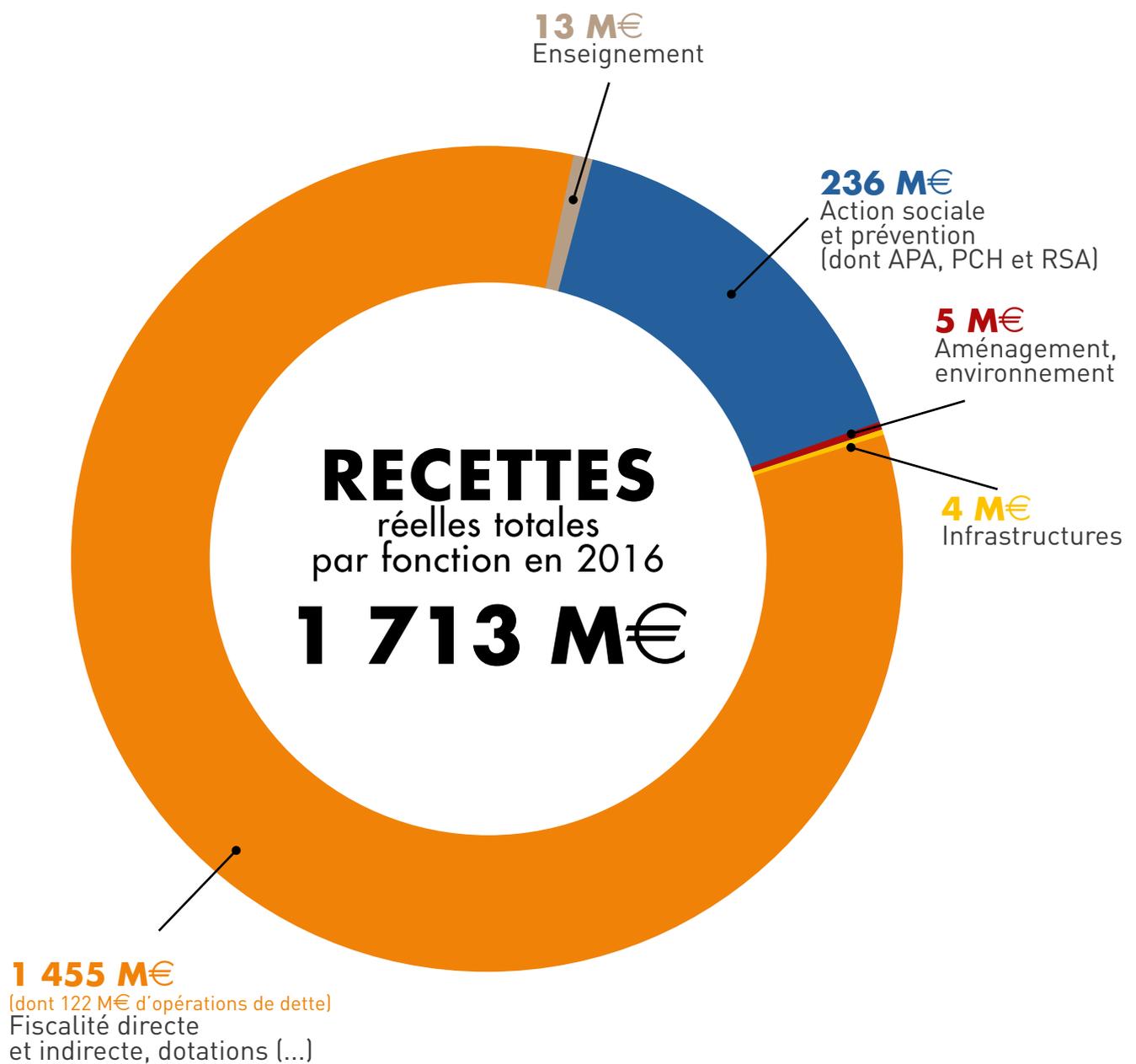


Moyens généraux / Organismes divers

.....

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 PAR FONCTION





SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

- ACTIONS SOCIALES POLYVALENTES DE PROXIMITÉ
 - AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES
 - AUTONOMIE ET COMPENSATION DU HANDICAP
- LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ, INSERTION, COHÉSION SOCIALE

574 M€



© Fotolia

ACTIONS SOCIALES POLYVALENTES DE PROXIMITÉ

Le Département est le « chef de file » de l'Action Sociale et Médico-Sociale. Cette compétence au service des populations s'exerce en particulier au sein des Maisons des Solidarités (MDS). Ces 23 structures sont implantées sur des territoires où est mis en œuvre un service social polyvalent s'adressant à toute personne en difficulté sociale, et où se déclinent les différentes politiques sociales du Conseil départemental à tous les âges de la vie.

Les professionnels des MDS ont pu bénéficier au cours de l'année 2016 d'un accompagnement offert par les pôles ressources, l'observatoire social et immobilier : accompagnement des professionnels dans leurs pratiques, appui aux projets de développement social local (DSL) et soutien administratif, informatique et logistique.

DSL : Stratégie de mise en synergie des politiques sociales et des politiques de droit commun au plus près des habitants et de leur quotidien.

► GRANDS ÉVÉNEMENTS 2016

L'organisation des « Journées du DSL » en juin 2016, associant les professionnels de terrain ainsi que des habitants ayant bénéficié de cette démarche, a permis d'impulser une véritable dynamique afin d'apporter aux Haut-Garonnais les réponses les mieux adaptées à leurs demandes sociales.

La déclinaison de la démarche prend la forme de Projets Sociaux de Territoire (PST) élaborés avec les élus, partenaires et habitants et animés par la MDS du territoire concerné.

Projet Social de Territoire : démarche de Développement Social Local qui, à partir d'un diagnostic partagé entre les professionnels, les partenaires et les habitants, permet d'identifier les problématiques saillantes d'un territoire et les réponses à apporter.

L'exemple de la mise en place d'un PST sur le canton de Villemur en 2016 a révélé une vraie dynamique participative entre les associations locales, les municipalités, les intercommunalités, les institutions et administrations concernées par les thèmes traités.

Par ailleurs, l'évaluation du dispositif d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) a permis d'objectiver le sens de cette politique en établissant des préconisations sur la structure de l'offre, les pratiques professionnelles et l'organisation des services.

23
MDS

90
points d'accueil

1 100
Professionnels de terrain

12 000
Contacts
d'usagers / semaine

► PERSPECTIVES 2017

La mise en œuvre des préconisations issues de l'évaluation du dispositif de l'ASE permettra, dès 2017, de répondre aux besoins des enfants haut-garonnais et de leur famille concernés par ce dispositif en diversifiant l'offre de placement, en affirmant la logique de parcours, en mobilisant davantage les territoires dans les dispositifs de prévention et en renforçant la dimension partenariale.

En lien avec cette réorganisation, 2017 verra le lancement de la réflexion sur la territorialisation de l'action sociale départementale avec pour objectifs une réorganisation des territoires d'action, une meilleure adéquation avec les dynamiques locales, une déconcentration de certains niveaux de décisions, une simplification et une accessibilité des démarches pour les habitants-usagers.

AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

Le Conseil départemental assure plusieurs rôles en faveur des personnes âgées, et particulièrement :

- De planification à travers les schémas départementaux. Suite à la loi d'adaptation de la société au vieillissement qui induit une nouvelle approche concernant les personnes âgées, l'assemblée départementale a décidé l'élaboration d'un nouveau schéma en faveur des personnes âgées.
- De programmation des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Il s'agit de réaliser un maillage territorial des structures qui soit au plus près des besoins des usagers. Le Conseil départemental est notamment chargé, à ce titre, seul ou conjointement avec l'État, d'autoriser leur création, leur extension ou leur transformation, selon les procédures en vigueur.



- De détermination, en lien avec les structures, des budgets et des tarifs « hébergement » et « dépendance » concernant les établissements (le budget « soin » dépendant de l'État), et des tarifs concernant les services d'aide à domicile autorisés et intervenant en mode prestataire.
- De mise en œuvre d'un dialogue de gestion avec ces établissements et services sociaux et médico-sociaux (signature de conventions tripartites, suivi et contrôle de la prise en charge, accompagnement de la démarche qualité...).

Le Département assure une mission de coordination, permettant notamment d'harmoniser sur le territoire les réponses apportées à la population âgée et handicapée, et de développer les réseaux de partenaires.

Il est impliqué dans les différents plans de prévention des risques et notamment les plans « Canicule » et « Grand Froid ». Il participe à l'élaboration des plans et organise en interne la mise en œuvre.

Le Département assume la charge d'aides sociales individuelles dispensées tant à domicile qu'en structure d'accueil. Ainsi, la personne âgée peut bénéficier d'aide pour les services ménagers, les repas, l'hébergement en établissement ou en famille, et d'aide à l'autonomie.

La personne âgée peut également être accueillie chez un particulier. Le statut d'accueillant et le pouvoir d'agrément et de contrôle du Conseil départemental ont été rénovés par la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV).

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), versée en établissement ou à domicile, est un élément déterminant permettant d'accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie, et de faire face aux besoins afférents. Le Conseil départemental évalue la dépendance, les besoins d'aide, attribue et verse cette allocation qu'il cofinance avec l'Etat (financement au ¾ par le Conseil départemental). Par ailleurs, il assume pleinement le contrôle de l'effectivité de l'aide sur l'intégralité des bénéficiaires de l'APA à domicile.

► LES ACTIONS VOLONTARISTES

Le Conseil départemental propose un service de téléassistance afin de sécuriser les conditions de maintien à domicile. Ce service est entièrement gratuit pour l'utilisateur, la collectivité assumant l'intégralité de son financement.

Il met en œuvre une politique de soutien financier auprès des associations agissant auprès des personnes âgées et de leur famille. Il déploie le dispositif « Télégestion Solidarité 31 », système permettant de garantir le suivi et la qualité de la prestation du service d'aide et d'accompagnement à domicile

► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

Mise en œuvre de la loi du 28 décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement (ASV).

- Revalorisation et amélioration de l'APA à domicile pour apporter une aide encore plus adaptée aux personnes âgées,
 - Une évaluation et une prise en compte plus globale de leurs besoins,
 - Une revalorisation des montants de l'APA permettant d'augmenter le temps d'accompagnement auprès des bénéficiaires et d'élargir la palette des services mobilisables,
 - L'instauration d'un statut de « proche aidant » avec la reconnaissance d'un droit au répit et la possibilité de mise en place en cas d'hospitalisation, d'un relais auprès du bénéficiaire de l'APA.

Dans le cadre de cette loi, le Conseil départemental a installé la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, dispositif partenarial visant à permettre le financement d'action de prévention à domicile et en résidence autonomie.

- Poursuite du déploiement de la télégestion,
- Intégration au régime unique d'autorisation par le Président du Conseil départemental des services anciennement agréés par l'État,
- Mise en œuvre de l'expérimentation de 4 haltes-répits, dispositif innovant dans le cadre du droit au répit des aidants.



28 500
Bénéficiaires d'APA

23 700
Abonnements Téléassistance

► PERSPECTIVES 2017

- Poursuite de la mise en place de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV),
- Mise en place de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) pour les bénéficiaires de l'APA,
- Mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement sur les autres aspects que l'APA,
- Élaboration du schéma départemental gérontologique de deuxième génération,
- Suivi de l'expérimentation des haltes-répits autorisées et poursuite de leur déploiement,
- Mise en place de la nouvelle convention de partenariat avec le gérontopôle dans le cadre de la détection de la fragilité des personnes âgées,
- Organisation du paiement dans le cadre de la nouvelle tarification des établissements médico-sociaux et des services à domicile, notamment passage au CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) généralisé,
- Poursuite du déploiement de la télégestion,
- Mise en œuvre du Fonds d'appui aux services d'aide à domicile par convention avec la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

AUTONOMIE ET COMPENSATION DU HANDICAP

Le Département assure une mission de coordination permettant d'harmoniser sur le territoire les réponses apportées à la population âgée et handicapée, et de développer les réseaux de partenaires.

Depuis 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) est versée par le Conseil départemental. Cette prestation permet aux personnes ayant un handicap particulièrement important de pouvoir vivre à leur domicile conformément à leur souhait.

Le Président du Conseil départemental est compétent, aux côtés de l'Etat, en matière de planification et de tarification des établissements et services destinés à l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées.

Le Conseil départemental intervient traditionnellement en tant que financeur en matière d'aide sociale. Toute personne handicapée adulte, privée de ressources suffisantes et remplissant des conditions d'incapacité reconnues par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), peut bénéficier d'une aide à domicile ou de la prise en charge des frais d'hébergement en famille d'accueil ou en établissement spécialisé.



Il assure plusieurs rôles dans le secteur des personnes en situation de handicap, et particulièrement :

- De planification à travers les schémas départementaux,
- De programmation des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Il est notamment chargé, à ce titre, seul ou conjointement avec l'État :

- D'autoriser la création, l'extension ou la transformation des établissements et services,
- De déterminer, en lien avec ces structures, les budgets et les tarifs (le budget « soin » dépendant de l'État), et les tarifs concernant les services d'aide à domicile autorisés et intervenant en mode prestataire,
- De mettre en œuvre un dialogue de gestion avec ces établissements et services sociaux et médico-sociaux (suivi et contrôle de la prise en charge, accompagnement de la démarche qualité...).

Il a également la responsabilité administrative et financière de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Depuis sa création en 2006, ce groupement d'intérêt public (GIP) est un « guichet unique » associant le Conseil départemental, l'État, les associations et les organismes de protection sociale.

► LES ACTIONS VOLONTARISTES

Le Conseil départemental propose un service de téléassistance afin de sécuriser les conditions de maintien à domicile des personnes en situation de handicap. Ce service est entièrement gratuit pour l'utilisateur, la collectivité assumant l'intégralité de son financement.

Il met en œuvre une politique de soutien financier auprès des associations agissant auprès du public des personnes handicapées et de leur famille.

Il déploie le dispositif « Télégestion Solidarité 31 », système permettant de garantir le suivi et la qualité de la prestation du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

Le principe de l'élaboration d'un schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap a été entériné par l'Assemblée départementale.

La mise en œuvre de CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) a permis de renouveler les autorisations des établissements et services sociaux et médico-sociaux avec optimisation des dispositifs de tarification.

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

En février 2016, la MDPH a célébré ses 10 ans avec l'ensemble des partenaires permettant une communication sur le champ du handicap. À cette occasion, le projet « MDPH 31 2016-2020 », véritable projet d'administration, a été signé par tous les membres de la COMEX (commission exécutive), résultat d'une concertation de plus d'un an.

Amélioration de l'information des usagers et des partenaires

- Etude d'un nouveau site internet,
- Renforcement des actions de communication à destination et avec les partenaires, et notamment du partenariat avec les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) et les mandataires judiciaires,
- Dématérialisation des échanges avec les partenaires dans le cadre des travaux de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Actions en faveur des usagers

- Développement de l'organisation de la MDPH dans la gestion des situations critiques et complexes, et mise en œuvre du projet « Adolescents à difficultés multiples »,
- Mise en œuvre du codage des pathologies et des déficiences,
- Mise en œuvre du dispositif « équipes relais handicaps rares » avec l'Institut des Jeunes Aveugles (IJA).

Rénovation des modes de fonctionnement

- Conduite d'une concertation sur l'optimisation du déroulement des instances CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) et FDC (Fonds Départemental de Compensation),
- Structuration des équipes pluridisciplinaires d'évaluation davantage orientée vers l'évaluation globale des besoins et l'harmonisation entre évaluation enfants et adultes,
- Formalisation des référentiels, notamment en fonction des consignes de la CNSA,
- Mise en place de la dématérialisation des procédures « zéro papier » à la MDPH,
- Poursuite des étapes préalables à l'élaboration du Document Unique.

6 700
Bénéficiaires de PCH

1 050
Bénéficiaires d'ACTP
(Allocation Compensatrice
pour Tierce Personne)

95 000
Ayants droits MDPH

► PERSPECTIVES 2017

Le Département va élaborer le schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap et poursuivre la mise en œuvre des nouveaux dispositifs prévus par la loi ASV (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, CPOM...).

MDPH

Amélioration de l'information des usagers et des partenaires

- Réécrire le contenu du nouveau site internet,
- Organiser le projet de nouvel espace personnel internet pour les usagers,
- Dématérialiser les échanges avec les partenaires dans le cadre des travaux de la CNSA,
- Développer l'organisation de la MDPH dans la gestion des situations critiques et complexes.

Actions en faveur des usagers

- Mettre en œuvre l'organisation « Réponse accompagnée pour tous » et « Plan d'accompagnement Global »,
- Faire évoluer les modalités d'accueil dans le sens des démarches qualité en lien avec le projet de nouvelle territorialisation,
- Réussir la mise en œuvre de la Carte Mobilité Inclusion (CMI).

Rénovation des modes de fonctionnement

- Terminer le passage au « zéro papier »,
- Formaliser les référentiels, notamment en fonction des consignes de la CNSA, et homogénéiser les procédures,
- Mettre en place le codage des pathologies et déficiences dans le processus d'évaluation cible,
- Poursuivre l'élaboration du Document Unique.

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ, INSERTION, COHÉSION SOCIALE

Le Conseil départemental mène une politique volontariste forte pour les personnes qui sont confrontées à la précarité, au chômage de longue durée, à l'exclusion économique et sociale.

Il est en charge de l'élaboration, de la mise en œuvre coordonnée et de l'évaluation des politiques relatives à la cohésion sociale, la lutte contre la précarité, l'insertion et le logement.

Il revendique un égal accès aux droits pour tous. Dans cet objectif, il s'articule avec les collectivités locales, les services publics, le secteur associatif et l'ensemble des intervenants dans le champ de lutte contre l'exclusion.



L'action du Conseil départemental s'inscrit dans différents documents cadres :

- Le Pacte Territorial d'Insertion met en cohérence les différentes actions entreprises sur le territoire en vue de favoriser l'insertion des publics en difficulté, au-delà des seuls bénéficiaires du RSA,
- la Convention Territoriale Globale (Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et Département) fixe un cadre stratégique aux articulations des missions respectives de chacun et fixe des objectifs partagés dans leur déclinaison sur le territoire,
- Le protocole de coopération entre l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) et le Département cadre le dialogue partenarial, l'articulation des missions et les objectifs partagés,
- Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) est un cadre institutionnel de définition et d'harmonisation des initiatives pour le logement des ménages en situation précaire, élaboré conjointement avec l'État
- Le Programme Départemental d'Insertion définit la politique départementale d'insertion et de lutte contre l'exclusion. Il prend en compte l'expression des besoins des publics en difficulté, recense et évalue l'offre locale d'insertion, planifie et soutient le développement des actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

Le Département favorise la prise en charge globale de la situation des usagers, notamment les plus fragiles, et privilégie les pratiques préventives (insertion des publics, aides financières, endettement, protection des adultes vulnérables, enquêtes sociales à la demande de l'État...).

Il a été le premier Département de France à assurer la gratuité des transports publics départementaux en faveur des bénéficiaires des minima sociaux et des demandeurs d'emploi.

Afin de soutenir la mobilité dans les démarches professionnelles et l'insertion dans la vie sociale, il finance les déplacements réalisés sur le réseau urbain Tisséo et sur le réseau SNCF pour les allocataires du RSA socle et pour les demandeurs d'emploi résidant hors du périmètre Tisséo.

POLITIQUE EN FAVEUR DE L'INSERTION ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Depuis 2009, le Département assure le pilotage et la gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA) avec la même volonté d'articuler le droit à l'allocation et l'offre d'insertion. Il participe à la construction et au suivi des parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA.

Avec l'ensemble des acteurs, il permet l'accès aux droits et lutte contre le non-recours aux droits. Il pilote et coordonne les aides financières, prévient les expulsions locatives et protège les adultes vulnérables (mesure d'accompagnement social personnalisé, mesure de protection judiciaire, prévention des violences faites aux femmes).

Le programme départemental d'insertion (PDI) réaffirme dans ses orientations prioritaires, un accueil et un accompagnement social de proximité, un maillage dense de l'offre d'accompagnement professionnel, qui donne la priorité aux personnes les plus en difficulté, la diversification des actions d'insertion pour tous les publics en situation de fragilité socio-économique. Il favorise l'accès aux droits, le lien social, la citoyenneté et les activités socioculturelles.

Toutes ces actions sont réalisées en articulation avec les services de droit commun.

POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT

ATTENTION Cette politique d'AIDE à la PERSONNE était, les années précédentes, dans le domaine LOGEMENT. Il est donc normal de constater un différentiel de 5.2 M€, en plus dans l'INSERTION, et en moins sur le LOGEMENT.

Le Conseil départemental s'implique dans les politiques de logement en faveur des plus démunis en élaborant et copilotant le Plan Départemental pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) avec l'État. Ce plan définit les axes stratégiques pour répondre aux besoins identifiés à l'échelle locale. Il vise notamment à prioriser et permettre l'accès au logement social des personnes défavorisées en articulant les différents dispositifs de recours (DALO : Droit Au Logement Opposable, SIAO : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation). Il accompagne les publics en difficulté pour accéder et/ou se maintenir dans leur logement et participe ainsi à la lutte contre l'exclusion et la précarité en développant la prévention des expulsions et notamment en luttant contre l'habitat indigne.

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL), vient renforcer de manière opérationnelle ces objectifs en proposant un volet accompagnement social pour apporter une aide, ciblée et personnalisée, adaptée aux besoins des personnes et à leurs différences pour une meilleure insertion par le logement.

Le FSL comporte également un volet aide financière pour soutenir et sécuriser l'accès dans un logement et aider à la solvabilisation du bénéficiaire ainsi qu'à la résorption des impayés de loyer.

COORDINATION DES POLITIQUES D'INCLUSION À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES

En tant que chef de file de l'Action Sociale, le Département s'implique, avec l'ensemble des acteurs des territoires, dans l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques d'inclusion.

Il accompagne la mise en œuvre et la coordination de ces politiques d'inclusion avec la participation des partenaires concernés tels que la Caisse d'Allocations Familiales, Electricité de France (EDF), ENGIE, les CCAS de Toulouse, les Missions locales, l'Office Français de l'immigration et l'intégration (OFII), le Secours Catholique, le Secours Populaire, le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, et la Région.

Le Département anime et suit l'accès aux droits par le déploiement des nouveaux portails des fournisseurs d'énergie. Il facilite et améliore l'orientation des publics par des rencontres de tous les outils (référentiels, fiches techniques accessibles).

Pour l'insertion professionnelle, le Département pilote et anime la convention AGPE (Accompagnement Global de la Personne) 1 750 demandeurs d'emploi ont pu bénéficier de ce double accompagnement. En 2016, 826 personnes sont sorties du dispositif dont 48 % sur de l'emploi ou de la formation.

La garantie jeune permet l'accompagnement professionnel des 16-25 ans les plus éloignés de l'emploi.

Avec la Région, le Département articule toute l'offre d'insertion et anime des rencontres avec les Maisons Communes Emploi Formation (MCEF).

►► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

- Transfert du Fonds de Solidarité Logement (FSL) à Toulouse-Métropole sur son territoire d'intervention,
- Elaboration du nouveau Programme Départemental d'Insertion 2016-2021,
- La Convention Territoriale Globale avec la CAF et le protocole avec l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale fixent un cadre stratégique aux articulations des missions respectives de chacun et des objectifs partagés,
- Pilotage du contingent réservataire de logement social du Conseil départemental pour faciliter l'accès du public prioritaire,
- La nouvelle charte de la commande publique du Département contribue au développement des clauses d'insertion dans les marchés publics et à la connaissance des acteurs de l'insertion par l'activité économique,
- Développement des emplois aidés pour les bénéficiaires du RSA en partenariat renforcé avec le rectorat, le CHU, et avec une plus grande ouverture au secteur associatif,
- Consolidation des articulations partenariales avec Pole Emploi,
- Développement des articulations avec la Région dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion,
- Prévention des violences faites aux femmes : travail conduit par l'État et contribuant à la lutte contre les violences faites aux femmes,
- Prévention de la radicalisation et accompagnement des familles : élaboration et déploiement d'outils, coordination des actions partenariales et construction d'une offre de formation à destination des professionnels,
- Promotion des valeurs de la République et de la laïcité.

►► INDICATEURS 2016

Un budget de 234 millions d'Euros en 2016 :

- 210 millions € de RSA,
- 13 millions € de dépenses d'insertion,
- 5 millions pour le Fonds de Solidarité Logement,
- 6 millions pour la gratuité des transports,
- 36 478 allocataires du RSA (-3.6 % entre 2015 et 2016),
- 8 % des ménages bénéficiaires du RSA en Haute-Garonne,
- 22.1 % des demandeurs d'emplois bénéficiaires du RSA,
- 158 associations subventionnées dans le cadre du PDI,
- 30 prestataires pour l'accompagnement socioprofessionnel de 9 450 bénéficiaires du RSA,

- +78 % de contrats aidés pour les bénéficiaires du RSA en 2016,
- 1 087 demandes de logement social prioritaires et 905 relogements au titre du PDALDP,
- 1 599 aides FSL, accès et maintien, et 423 ménages accompagnés au titre du suivi social,
- 7 153 aides accordées au titre du FSL énergie,
- 8 411 allocataires RSA et 6 384 demandeurs d'emploi bénéficiaires de la gratuité des transports.

► PERSPECTIVES 2017

Programme Départemental d'Insertion (PDI) : mise en place d'un groupe projet pour renforcer la participation citoyenne, développement des appels à projets, renouvellement de l'offre en termes d'accompagnement socioprofessionnel.

Renforcement des dynamiques partenariales

Fonds de Solidarité Logement : co-pilotage du FSL avec Toulouse Métropole.

Articulations entre la politique de l'hébergement et la politique de logement : travail avec l'État dans le cadre du renouvellement du Programme Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes démunies, contribution au SIAO, participation aux CIL (Comités Interprofessionnels du Logement).

Réforme des minimas sociaux : travail de coordination avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la MSA notamment dans le cadre de l'évolution réglementaire relative au RSA.

Renforcement des postures préventives en lien avec les territoires pour les impayés de loyers, les Personnes Adultes Vulnérables (PAV) et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Articulation entre les politiques sociales et la politique culturelle du CD31 : actions de médiation et d'appui au secteur associatif afin d'accompagner les usagers socio-économiquement précaires vers l'offre culturelle soutenue par le Département.

ENFANCE ET JEUNESSE

- ENFANCE
- PRÉVENTION ET ÉDUCATION JEUNESSE
- INSERTION ET ORIENTATION

144 M€



ENFANCE

Le Département est le chef de file de la protection de l'enfance. Il est chargé de mettre en œuvre l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). La loi du 5 mars 2007 complétée par la loi du 14 mars 2016 confie directement au Président du Conseil départemental l'organisation des missions de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et fait de la prévention, un axe majeur de la protection de l'enfance.

L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE) :

L'ASE s'adresse aux mineurs, à leurs familles, aux mineurs émancipés, ainsi qu'aux majeurs de moins de 21 ans en difficulté. Elle consiste à proposer un soutien matériel, éducatif, psychologique, en cas de « difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre », y compris, si nécessaire, par une prise en charge hors du milieu de vie habituel. La prévention des mauvais traitements s'inscrit dans ce cadre global.

En 2013, le Conseil départemental a souhaité une actualisation du Schéma Départemental de l'Enfance et a adopté le nouveau pour la période 2014-2019. Il définit les axes forts de cette politique publique.

Issu d'une élaboration concertée avec l'ensemble des acteurs de l'enfance en Haute-Garonne, le nouveau Schéma Départemental de l'Enfance a permis de mettre en exergue la nécessité de mieux aider les familles à l'arrivée de l'enfant, de soutenir les parents dans leur rôle d'éducateurs, de créer de nouvelles modalités de réponse aux besoins des enfants et des familles et de développer un partenariat interinstitutionnel plus fort autour des questions de santé. Il réaffirme aussi la place de l'enfant en situation de handicap au sein des dispositifs départementaux.

Le Conseil départemental souhaite que ce schéma permette à tous les professionnels de l'enfance de partager les mêmes valeurs et de posséder un cadre de travail commun afin de favoriser la prévention et l'accompagnement des familles, dans l'intérêt de l'enfant.

L'ENFANCE EN DANGER : PRÉVENTION ET PROTECTION

La loi confie au Président du Conseil départemental le recueil, le traitement et l'évaluation des informations préoccupantes concernant les enfants en danger ou risquant de l'être.

Ces informations font l'objet d'une évaluation, qui si elle décèle une certaine fragilité de la famille, et donc des risques pour l'enfant, entraîne une proposition d'aide éducative.

Enfin, en cas de danger pour l'enfant, le Procureur de la République est avisé.

L'Enfance en Danger dispose d'un numéro vert, le 0800 31 08 08, qui fonctionne tous les jours de 8 h 30 à 17 h.

Des professionnels sont mobilisés pour écouter, conseiller et prendre des recueils d'informations préoccupantes. En soirée, les week-ends et jours fériés, les appels sont basculés sur le 119, service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger.

662

Mineurs non accompagnés
pris en charge

2 461

Enfants placés
au 31/12/2016

1 360

Enfants accompagnés à domicile
(AED) au 31/12/2016

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

• Santé de la mère et de l'enfant

Le Département met en œuvre des actions individuelles en faveur des femmes enceintes, des familles et des jeunes enfants de moins de six ans dans une approche globale de la santé, au croisement du champ sanitaire et social, pluridisciplinaire médicale, paramédicale, sociale et éducative.

L'objectif principal est de valoriser les parents dans leur fonction et leurs compétences en les aidant à utiliser leurs aptitudes pour assumer leur rôle éducatif et affectif auprès de leurs enfants.

Ainsi la PMI (Protection Maternelle et Infantile) propose des consultations médicales d'enfants de moins de six ans, le suivi des vaccinations, des visites à domicile en particulier pré et postnatal, des bilans de santé 3-4 ans en école maternelle ainsi que des accompagnements spécifiques avec l'intervention de Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) - PMI.

Cette offre de santé de proximité, accessible à tous, est axée sur la prévention précoce, incluant le soutien à la parentalité en lien avec tous les acteurs du champ de la santé et de la petite enfance.

L'intervention des TISF PMI a permis en 2016 de soutenir 202 familles.

Par ailleurs, le Conseil départemental propose aux parents des actions collectives en partenariat avec les acteurs associatifs ou institutionnels intervenant sur les territoires.

Enfin, il a participé financièrement au fonctionnement du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) à hauteur de 216 108 Euros.

• Planification et éducation familiale

Le Centre Départemental de Planification et d'Éducation Familiale (CDPEF) propose aux jeunes, femmes et couples, un accueil, des conseils, des entretiens, des consultations médicales concernant la sexualité, la contraception et l'interruption volontaire de grossesse. Le CDPEF réalise les interruptions volontaires de grossesse par technique médicamenteuse (26 en 2016).

Il effectue également des séances d'éducation à la vie sexuelle et affective dans les collèges et les établissements spécialisés (foyers de jeunes travailleurs ou hébergeant des femmes seules, établissements médico-sociaux accueillant des adultes handicapés).

Ainsi, en 2016, le CDPEF a réalisé 8 103 consultations médicales sur 28 lieux, 354 séances d'éducation à la vie sexuelle et affective dans les collèges et 12 interventions dans les établissements spécialisés.

• Modes de garde individuels et collectifs

- Les assistants maternels et familiaux:

Le Conseil départemental exerce sa mission d'agrément, de formation, de suivi et de contrôle des assistants maternels et familiaux. Il s'assure que les conditions d'accueil offertes par ces professionnels de l'enfance garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants accueillis.

En 2016, 462 nouveaux agréments d'assistants maternels ont été accordés et 882 renouvellements.

Le Conseil départemental organise la formation obligatoire préalable, à l'accueil et d'adaptation à l'emploi, pour 886 assistants maternels.

Les premières chartes de qualité des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) ont été signées en 2016 entre le Conseil départemental, la CAF, la MSA et les assistants maternels travaillant en MAM.

- Les Établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans :

Le Département compte 375 structures dont 5 nouvelles pour 11 027 places d'accueil.

En 2016, le Conseil départemental a soutenu financièrement 52 structures petite enfance (crèches et Relais Assistants Maternels) pour un montant total de 539 040 €.



15 875

Naissances en Haute-Garonne

38 689

Consultations médicales

8 294

Assistants maternels

474

Assistants familiaux

►► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

• Le plan enfance 2016-2020

Confronté à une saturation inédite du dispositif d'hébergement des jeunes qui lui sont confiés, le Conseil départemental a lancé en 2016 un plan ambitieux sur 4 ans visant à permettre une désaturation et une diversification du dispositif d'hébergement Aide Sociale à l'Enfance.

Le Plan Enfance 2016-2020, voté à l'unanimité par les élus du Conseil départemental, vise à permettre la création d'une centaine de places d'hébergement et la création de plus de 200 places d'accompagnements à domicile d'ici 2020.

Au 31 décembre 2016, 112 nouvelles places d'hébergements habilités ASE ont été créées dont une plateforme d'accueil, d'évaluation et orientation des mineurs étrangers primo-arrivants ouverte en juillet.

Ces créations concourent à la diversification du dispositif d'accueil par l'augmentation des « Placements à Domicile » et l'ouverture d'un dispositif d'accueil en appartements extérieurs pour les mineurs.

• Le schéma de service aux familles

Le Conseil départemental s'est fortement impliqué, en co-pilotage avec la CAF, dans l'élaboration du schéma départemental des services aux familles 2016-2019 (SDSF) pour :

- Rassembler en un pilotage commun les politiques de l'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité afin de structurer et de rendre lisible une offre complète à destination des familles et permettre une réduction des inégalités territoriales d'accès à l'offre de services aux familles,
- Donner à la politique de services aux familles un cadre d'action partenarial qui favorise la coordination entre les multiples acteurs territoriaux.

Le SDFS s'intègre dans la Convention Territoriale Globale dont il est un axe conséquent, structuré et priorisé.

• L'étude PMI départementale

Une étude a été réalisée afin d'objectiver la mission PMI au regard de la réalité des territoires, des besoins des usagers, et des objectifs et moyens de l'institution.

À partir de celle-ci, seront proposées des modalités et des organisations innovantes d'exercice des missions à moyens départementaux constants en intégrant le principe de l'équité territoriale.

►► PERSPECTIVES 2017

• Évaluation du dispositif de l'ASE

Au cours de l'année 2016, les dispositifs de l'ASE en Haute-Garonne ont fait l'objet d'une évaluation. L'objectif était d'étudier tant l'organisation et le fonctionnement de la protection de l'enfance, que la prévention en amont de la protection.

À partir de 2017, le Département procédera à la mise en œuvre des préconisations retenues dans une logique de territorialisation de l'action sociale départementale. Ces préconisations compléteront le Plan Enfance 2016-2020.

• Signature du schéma de service aux familles (SDSF)

L'année 2017 sera celle de la signature officielle du SDSF (1er trimestre 2017), de la communication autour du schéma et de la mise en œuvre effective du plan d'action.

• Élaboration du projet PMI

Le Conseil départemental élaborera le projet PMI pour établir les priorités, les modalités d'exercice et d'articulation de la PMI sur le département de la Haute-Garonne.

PRÉVENTION ET ÉDUCATION JEUNESSE

L'Assemblée Départementale a rédigé en 2006 un rapport-cadre définissant les modalités d'intervention et d'organisation des services de la jeunesse. Il s'appuie sur les compétences obligatoires (le fonds d'aide aux jeunes et la prévention spécialisée), mais également sur les politiques et dispositifs volontaristes développés pour favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et au sport ainsi que sur la Maison Départementale des Adolescents (MDA).

Au-delà du simple soutien financier, la politique départementale de la jeunesse s'articule autour de grands principes comme l'accès au droit commun, la prévention et la réduction des inégalités. Elle vise un certain nombre d'objectifs dont la continuité éducative et la mise en réseau des acteurs.

Pour ce faire, 4 axes stratégiques ont été retenus :

- La prévention des difficultés adolescentes et parentales,
- Le renforcement des actions en direction du public collégien,
- Le recentrage des dispositifs autour des MDS et le soutien de ses professionnels,
- La lisibilité de l'intervention du Conseil départemental.

2017 devra permettre à la collectivité de se doter d'une nouvelle politique jeunesse, prenant en compte l'ensemble des changements institutionnels intervenus, dans une logique de transversalité mais également de meilleure réponse aux besoins des jeunes du territoire.



► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

LES ORIENTATIONS DÉPARTEMENTALES PRÉVENTION JEUNESSE

La mission de prévention spécialisée est portée par des Clubs de Prévention et des Référents Jeunesse.

L'Assemblée départementale a voté à l'unanimité le guide des « orientations départementales prévention jeunesse » produit par l'ensemble des clubs et services de prévention spécialisée.

Ces orientations constituent un socle sur lequel s'appuieront les conventions et modalités de partenariats proposés par le Conseil départemental.

Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et de l'accord qui en a découlé entre le Conseil départemental et Toulouse Métropole, la Métropole assume, à compter du 1^{er} janvier 2017, cette compétence sur son territoire.

Le club de prévention de Saint-Gaudens, qui relève toujours de la compétence du Département, a été relogé dans de nouveaux locaux. Les nouveaux aménagements permettent de développer une politique ambitieuse d'accueil des jeunes et des familles. Les équipements de cet espace amènent une attractivité et une visibilité importante des services départementaux auprès des publics : atelier cuisine, espace multimédia avec vidéo projection, espace détente et lecture...

LE PLAN DE LUTTE CONTRE LES CONDUITES ADDICTIVES DES JEUNES

En 2016, l'Assemblée départementale a voté le Plan de lutte contre les conduites addictives des jeunes.

Ce plan, à visée préventive, est le produit d'une réflexion pluridisciplinaire associant le Département et les partenaires institutionnels et associatifs (Agence Régionale de Santé (ARS), Centre Hospitalier Universitaire (CHU), Éducation Nationale, Fédération Addictions...).

Il concerne les jeunes de 11 à 21 ans et leurs parents, quelle que soit la nature ou l'origine des addictions.

LES DISPOSITIFS JEUNESSE, PARENTALITÉ ET POLITIQUE DE LA VILLE

En parallèle de l'écriture du schéma départemental des services aux familles, le Conseil départemental a poursuivi son soutien financier au profit d'organismes publics ou privés contribuant à la politique Enfance et Famille par des actions de prévention :

- CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) : 2 601 collégiens bénéficiaires, financé à hauteur de 408 444 €,
- Soutien à la parentalité : 21 associations soutenues dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité), 5 services de Médiation Familiale, 1 Espace de Rencontre (180 000 €),
- Les dispositifs départementaux Ville Vie Vacances (VVC) et Temps Libre Prévention Jeunes (TLPJ) : 1 658 jeunes ont participé à des actions VVC organisées par une centaine de structures et 6 827 jeunes environ ont bénéficié du dispositif TLPJ.

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION EN FAVEUR DES QUARTIERS URBAINS (PDQU)

En 2016, le Conseil départemental soutient plus de 46 associations afin de favoriser des actions de lien social à destination des jeunes et de leurs familles (accès à la culture, sports et aux loisirs, vie de quartier, justice de proximité, information jeunesse...).

2 000

Jeunes suivis individuellement
et accompagnés

990

Actions
collectives

250

Actions
et manifestations

► PERSPECTIVES 2017

Le Département va poursuivre sa réflexion institutionnelle sur la politique jeunesse.

Il mettra en œuvre le schéma départemental des services aux familles dans le cadre du soutien de la parentalité, ainsi que le plan d'action contre les conduites addictives des jeunes.

Il poursuivra la démarche d'optimisation et d'amélioration des procédures d'attribution des subventions, dans un souci de lisibilité des soutiens financiers, d'adéquation des partenariats aux besoins des territoires, et d'équité territoriale.



INSERTION ET ORIENTATION DES JEUNES

En matière d'insertion et d'orientation des jeunes, le Conseil départemental intervient via le dispositif Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le financement apporté au fonctionnement des missions locales, du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) et de trois Points Information Jeunesse (PIJ).

► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

• Fonds d'aide aux Jeunes :

Encadré par l'article L. 263-3 du code de l'action sociale et de la famille, le Département est compétent pour attribuer aux jeunes en difficulté, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents.

Le fonds finance également des mesures d'accompagnement et des actions collectives en direction de jeunes très éloignés des dispositifs d'insertions classiques. Il s'agit le plus souvent de parcours d'accompagnement autour d'une thématique.

En 2016, 1 486 demandes de FAJ ont été déposées et 25 mesures d'accompagnement ont été réalisées.

Ce dispositif intègre l'évolution des besoins des jeunes en insertion (financement du permis de conduire, fracture numérique) afin de remplir au mieux son rôle d'outil au service de leur accompagnement.

Le dispositif FAJ a fait l'objet d'un transfert de compétence à Toulouse Métropole au 1^{er} janvier 2017, concernant les bénéficiaires du territoire métropolitain. Le Département continue d'intervenir sur le reste du territoire départemental.

Le règlement intérieur du FAJ, approuvé par les élus départementaux, a été adopté dans les mêmes termes par Toulouse Métropole.

1 486
Demandes FAJ

1 353
Aides individuelles

► PERSPECTIVES 2017

- **Pour le FAJ** : mise en œuvre du nouveau règlement d'attribution des aides.
- **Information Jeunesse** : Le Conseil départemental sollicitera la réunion du comité de pilotage de l'Information Jeunesse, qui ne s'est pas réuni en 2016, afin que les bilans et perspectives soient partagés et le cas échéant, le soutien de la collectivité réévalué.

ÉDUCATION ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

- COLLÈGES
- ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ
- TRANSPORTS SCOLAIRES

105 M€

COLLÈGES

Le Département assure la construction, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges publics, à l'exception de certaines dépenses pédagogiques et des dépenses de personnel éducatif prévues à l'article L.211-8 du code de l'Éducation qui restent à la charge de l'État.

Il assure la maintenance des bâtiments et des équipements, notamment, depuis 2015 celle des réseaux et matériels informatiques.

Il est compétent pour organiser les services de restauration scolaire des collèges et l'hébergement des élèves (4 internats). Concernant la restauration scolaire, il développe une politique d'amélioration de la qualité des repas servis aux collégiens, visant à favoriser l'utilisation de produits locaux de qualité (Miam 31).

Le Département, avec son laboratoire départemental, assure des missions de contrôle sanitaire des services de restauration scolaire, mais aussi de conseil, de formation et d'audit.

Il contrôle bactériologiquement les denrées alimentaires et l'environnement (surfaces de travail, matériels, ustensiles), forme les personnels et propose des audits en hygiène et en nutrition.

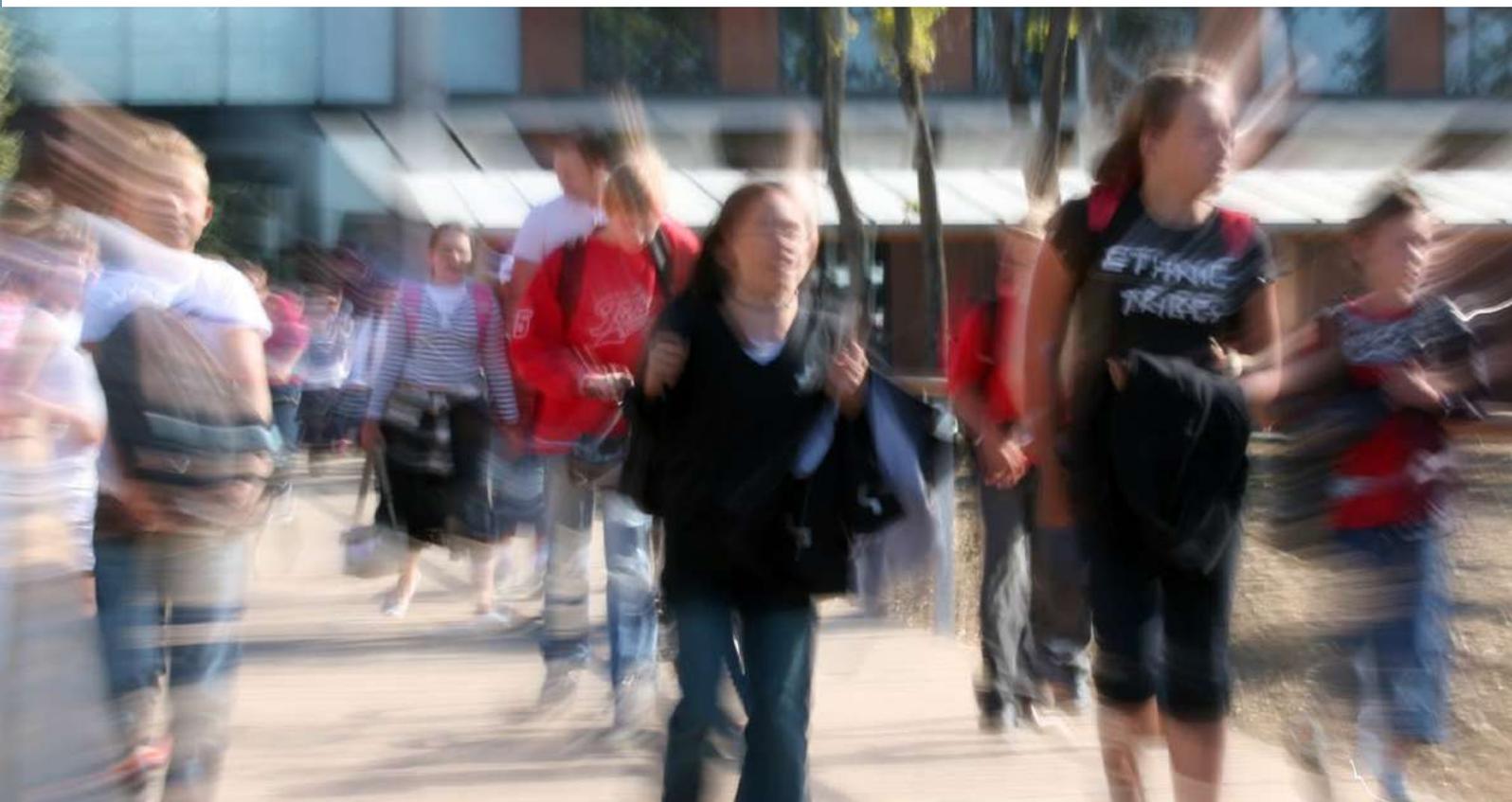
Par ailleurs, il propose aux familles les plus modestes une aide pour l'accès au service de restauration des collèges publics et privés.

Il contribue aux dépenses de fonctionnement afférentes à l'externat des collèges privés sous contrat d'association avec l'État.

Le Département est compétent pour définir le secteur de recrutement des collèges en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social.

Il développe en outre diverses politiques éducatives, soit sous forme d'actions directes, soit sous forme de subventions aux collèges.

Il aide également au fonctionnement d'organismes départementaux et d'associations intervenant dans le domaine éducatif.



► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

L'Assemblée départementale a voté le programme prévisionnel d'investissement dans les collèges pour la période 2016/2021 avec pour objectif de scolariser les 6 000 collégiens supplémentaires attendus d'ici 2021 en maintenant de très bonnes conditions d'accueil et de scolarisation.

- Reconstruction du collège Georges Chaumeton à L'Union (Partie enseignement à l'automne 2016),
- Réhabilitation du collège Louisa Paulin à Muret,
- Extension du collège Pierre-Labritrie à Tournefeuille,
- Réhabilitation du collège du Bois-de-la-Barthe à Pibrac,
- Reconstruction du collège Léon-Cazeneuve à L'Isle-en-Dodon,
- Construction des nouveaux collèges d'Escalquens et de Cintegabelle,
- Construction de nouveaux collèges sur l'axe Blagnac-Grenade (nord-ouest), sur l'axe Toulouse-Muret (sud-ouest) et à Toulouse dans le périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le Département poursuit par ailleurs les travaux de mise en accessibilité des collèges par la mise en œuvre du programme Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) (sur 3 ans).

Il met en œuvre le 1^{er} **Parcours laïque et citoyen** destiné à renforcer l'apprentissage du principe de laïcité et des valeurs de la République : 163 actions très diversifiées ont été proposées dès la rentrée 2016 aux enseignants des 1 142 classes de 4^e et 3^e des collèges publics et privés.

Le Conseil départemental a proposé une concertation citoyenne pour **améliorer la mixité sociale** dans les collèges, conduite en amont de la décision de l'Assemblée départementale. Plus de 1 000 personnes ont été entendues au cours de 50 réunions.

L'action **MIAM 31** d'introduction de produits locaux de qualité dans les collèges s'est poursuivie, avec la mise en œuvre effective de la plateforme virtuelle **AGRILOCAL31** à destination des producteurs et des collèges. Des sessions de formation et des rencontres de type « speed-dating » ont été organisées entre cuisiniers des collèges et agriculteurs.

La mise à disposition de cette plateforme a permis de sensibiliser 69 collèges. Près de 70 producteurs haut-garonnais sont actuellement référencés.

Une expérimentation sur la collecte des biodéchets est en place depuis 2014 sur 10 collèges et sur l'Hôtel du Département : 133 tonnes ont été collectées et valorisées en 2016.

Le Département a mis à disposition des **tablettes numériques** pour les élèves de 5^e et 4^e des 4 collèges préfigureurs.

Le **Conseil départemental des collégiens** a été renouvelé : 70 jeunes représentants à parité (garçons- filles) 35 collèges, siègent dans les commissions Architecture, Citoyens de la République, Culture, Développement durable et Solidarité.

59 283 Effectif collégiens rentrée 2016	96 Collèges publics	20 Collèges privés	6 500 000 Nombre de repas servis
20 178 Bénéficiaires aide à la restauration 2015/2016	6.2 M€ Coût aide à la restauration scolaire 2016	47 Jours de formation pour 300 agents	97 Audits hygiène
150 Plans alimentaires	18 Plans de maitrise sanitaire	4 588 échantillons d'analyses bactériologiques des denrées alimentaires	

► PERSPECTIVES 2017

Cette année verra la mise en œuvre des mesures prises pour améliorer la mixité sociale dans les collèges avec l'accompagnement et la poursuite du dialogue citoyen pour réussir.

Le Département propose un dialogue de gestion avec chaque collège pour adapter les moyens de fonctionnement aux besoins éducatifs spécifiques, ainsi qu'une mutualisation des dépenses (maintenance des chaufferies, des ascenseurs et des matériels de cuisine).

L'objectif d'augmentation de la part des produits locaux et de qualité dans les services de restauration est poursuivi, notamment par une refonte de l'équilibre budgétaire des services.

Le Département souhaite une augmentation des accords-cadres proposés au sein du groupement de commandes restauration CD31 - collèges :

- Collecte et valorisation des bios déchets,
- Achat de vaisselle et petits équipements de cuisine,
- Nouvelles familles de denrées.

La dématérialisation de la procédure d'aide à la restauration scolaire facilitera les démarches des familles et fluidifiera l'instruction des demandes.

Suite à la parution du règlement INCO « information des consommateurs sur les denrées alimentaires », entré en application le 13 décembre 2014, le Département a pour objectif d'inventorier les allergènes dans les cantines des collèges et l'actualisation des supports de formations. Il poursuit le développement du calcul des valeurs énergétiques dans les aliments/ étiquetage INCO.

Le nouveau plan numérique pour la période 2017/2020 sera programmé et mis en œuvre avec la mise en place d'un réseau VPN sur fibre optique pour tous les collèges avec un débit minimum de 20 Mb/s par site.

Le parcours laïque et citoyen sera proposé aux 4 niveaux dans tous les collèges.

Le Département veille pour l'adaptation aux fortes évolutions démographiques attendues. Il détermine l'implantation des collèges des secteurs Nord-ouest et du Muretain avec une concertation en amont des programmes de construction et de la définition des secteurs de recrutement.

Concertation, également, pour la définition des secteurs de recrutement des futurs collèges d'Escalquens et de Cintegabelle et le réajustement progressif des secteurs à Toulouse et sur l'ensemble des zones en tension démographique pour répondre à la montée des effectifs en respectant l'objectif de mixité sociale.

▶ PRINCIPAUX CHIFFRES ◀

52 037 678 €
Collèges et cités scolaires

7 740 052 €
Enseignement
du premier degré

45 156 320 €
Transports scolaires

93 994 €
Enseignement supérieur

105 028 044 €
Éducation

ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ

Le Département aide les communes et les établissements publics intercommunaux pour la construction, les travaux de grosses réparations ou de rénovations, ainsi que pour l'équipement en matériels et mobiliers, y compris informatiques, des écoles maternelles et élémentaires.

Il subventionne également, sous certaines conditions, les premiers travaux d'implantation et d'aménagement des classes mobiles pour aider les collectivités à faire face à l'accueil des enfants scolarisés dans le 1^{er} degré, lorsqu'il y a insuffisance de locaux suite à des ouvertures de classe.





►► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

52 dossiers retenus en programmation scolaire, dont 13 nouvelles écoles

7.2 M€

Subventions bâtiments et équipements scolaires

►► PERSPECTIVES 2017

Les financements pour la construction, l'amélioration et l'équipement des bâtiments scolaires sont intégrés aux contrats de territoire.

Par souci de cohérence, l'instruction de ces dossiers sera menée dans le cadre des contrats pour un développement équilibré des territoires.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Au titre de ses compétences propres, le Conseil départemental est responsable de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires hors du périmètre des transports urbains.

Il assure la prise en charge du transport des élèves et étudiants en situation de handicap.

Depuis 1983, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a instauré la gratuité des transports scolaires pour tous les élèves domiciliés en Haute-Garonne de la maternelle à la terminale sous réserve qu'ils respectent la sectorisation des établissements scolaires et qu'ils résident à plus d'un kilomètre en ligne droite de leur établissement.

Pour chaque élève transporté, cette mesure représente une économie de 647 € par an pour les familles.

►► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, dix circuits ont été mis en place pour desservir le nouveau lycée de Villefranche-de-Lauragais.

74 065

Élèves transportés

801

Élèves et étudiants en situation
de handicap pris en charge

1 019

Circuits

►► PERSPECTIVES 2017

En septembre 2017, le nouveau lycée de Pibrac ouvrira ses portes aux classes de seconde. Le Conseil départemental étudie les conditions de desserte du nouveau lycée en complémentarité avec Tisséo SMTC, autorité organisatrice de la Mobilité de l'agglomération toulousaine.

Au 1^{er} septembre 2017, la Région Occitanie déléguera au Conseil départemental de la Haute-Garonne la compétence Transport Scolaire que lui a conféré la loi NOTRe du 8 août 2015. Dans le cadre de cette délégation, le Conseil départemental continuera à assurer le transport scolaire sur le territoire haut-garonnais.

Dans le cadre du projet de mixité sociale des collèges, 5 nouveaux circuits seront organisés pour relier directement les écoles Jean Gallia, Buffon, Daniel Faucher, Didier Daurat et Elsa Triolet aux collèges de Toulouse, Tournefeuille et Balma.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- AIDE AUX ENTREPRISES
- INNOVATION ET RECHERCHE

1 M€



AIDE AUX ENTREPRISES

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), avec la perte de la clause de compétence générale, a imposé au Département de revoir ses modalités d'interventions. Cependant, la convention d'application du Schéma Régional de Développement Économique (SRDE) 2012-2016, signée entre le Conseil départemental et la Région Midi-Pyrénées, a permis de poursuivre jusqu'au 31/12/16 certaines interventions :

- **Le Fonds Départemental d'Aide à l'Économie (FDAE)** intervient essentiellement hors SCOT de la grande agglomération toulousaine, afin de favoriser le maintien et le développement des activités économiques de proximité,
- **MP Croissance** (Midi-Pyrénées Croissance) intervient dans le capital des entreprises en création, en développement ou en reprise,
- **Initiative Comminges**, plate-forme d'initiative locale, accorde des prêts d'honneur à des créateurs et repreneurs d'entreprise,
- **L'aide aux Comités de Bassin d'Emploi (CBE) et aux Associations,**
- **Le financement de ZAP 31 octroyant aux haut-garonnais une réduction sur les trajets autoroutiers,**
- **L'emploi avec la mise en œuvre du Fonds « CréADE 31 »,**
- **Les investissements avec l'aide aux communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).**

L'année 2016 a été une année charnière ayant vu la définition et la mise en œuvre de nouvelles missions répondant aux axes stratégiques de la politique départementale à savoir « proximité des territoires » et « solidarité ».

► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

- **Fonds CréADE 31** pour la création d'activité pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi qui s'installe sur une commune relevant du périmètre des 4 PETR (Pôles d'Équilibre Territoriaux Ruraux) : Pays Lauragais, Pays Sud-Toulousain, Pays Comminges Pyrénées, Pays Tolosan.
- **Aides aux communes de moins de 5 000 habitants** et aux EPCI pour contribuer, lorsque l'initiative privée est défaillante ou absente, au financement d'opérations en faveur des entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la population (dans le périmètre des 4 PETR).

50 Structures aidées (Artisans, CBE, Associations...)	3 Comités Bassin Emploi	13 Associations	1 234 769 € ZAP 31*
---	-----------------------------------	---------------------------	-------------------------------

* Le Conseil départemental participe au coût de réduction de tarifs préférentiels d'un abonnement dénommé ZAP 31, mis en œuvre par les Autoroutes du Sud de la France (ASF) pour tout usager résidant dans le département de la Haute-Garonne sur un itinéraire autoroutier du réseau ASF. Cet abonnement permet de bénéficier de tarifs réduits calculés en fonction du nombre de trajets mensuels effectués sur un itinéraire choisi à l'avance (domicile / travail).

► PERSPECTIVES 2017

- Clôturer les dossiers FDAE en cours et accompagner la transition de la plate-forme Initiative Comminges et MP Croissance,
- Développer le rayonnement du dispositif CréADE31 (conventions partenariales, animations territoriales...), accompagner les demandeurs d'emploi qui souhaitent créer leur emploi,
- Développer l'accompagnement des collectivités dans le cadre du règlement « Aides aux communes et EPCI ».

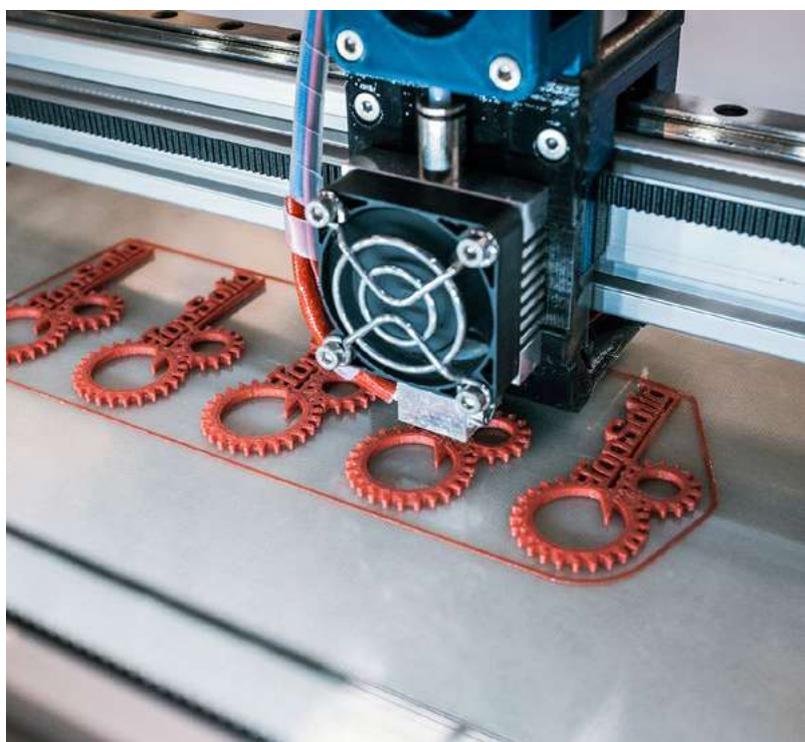
INNOVATION ET RECHERCHE

En 1989, le Département dans le cadre de sa politique de développement endogène, a créé deux pépinières d'entreprises (l'une située à Martres-Tolosane, l'autre à Ramonville-Saint-Agne), afin de permettre le développement de jeunes entreprises innovantes potentiellement créatrices d'emplois à forte valeur ajoutée.

Ces pépinières d'entreprises ont rejoint le réseau européen des Centres Européens d'Entreprise et d'Innovation, soutenu et labellisé par l'Union Européenne en 1994.

Elles ont été certifiées marque NF « Activités de pépinières d'entreprises » par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) en 2004, certificat renouvelé en 2013.

L'objectif du C.E.E.I. Théogone (Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation) est de contribuer à la création d'entreprises à caractère innovant, pérennes, en s'appuyant sur le fort potentiel scientifique et technologique de Toulouse et de son environnement.



Afin d'augmenter le taux de réussite, les projets doivent être appréciés très en amont de l'acte de création proprement dit. Ainsi les moyens mis en œuvre doivent permettre de maîtriser cette phase d'incubation.

L'ensemble des services matériels et prestations intellectuelles, offert à des conditions financières avantageuses au porteur de projet, doit lui permettre de se concentrer sur son idée.

Le Département apporte un accompagnement individualisé à chaque créateur d'entreprises pour :

- Évaluer la faisabilité de leur projet,
- Élaborer un business-plan,
- S'intégrer dans l'environnement économique et institutionnel,
- Chercher un financement,
- Se former au métier de dirigeant,
- Démarrer leur entreprise.

Une fois créées, les entreprises bénéficient des services de la pépinière d'entreprises pendant quatre ans maximum.

Depuis 1989, 278 entreprises ont été accompagnées. Le taux de pérennité est supérieur à 97 % trois ans après la création (pour une moyenne nationale de 72 %).

En 2016, 8 projets ont été accueillis et 7 entreprises sont sorties (8 emplois et une liquidation judiciaire).



CENTRE DE RESSOURCES INFORMATIQUES

Créé en 2004, le centre de Ressources Informatiques a pour missions d'assister et soutenir les jeunes sociétés :

- Dans leur choix en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) appliquées à leur corps de métier et notamment en biotechnologie,
- Par l'accès au calcul numérique intensif parallèle,
- Par le conseil en développement logiciel,
- Par la mise en réseau des acteurs des TIC et des biotechnologies.

Son activité est ouverte aux porteurs de projets établis ou désireux de s'établir en Haute-Garonne ainsi qu'à ceux des autres régions par le biais de collaborations.

En 2016, le centre a continué d'apporter son soutien logistique à l'ensemble des projets et entreprises accompagnés sur des thématiques informatiques « pures », mais aussi en développement d'activités de R&D.

La présence du Centre de calcul a été un facteur décisif pour l'implantation de la société IMAVITA – CRO pharmaceutique qui utilise l'imagerie. La société a pu développer un procédé d'analyse d'image qui lui permettra une plus grande compétitivité.

L'offre de calcul et de stockage informatique fait désormais partie des services apportés par le Département à l'Incubateur spatial ESA-BIC créé en 2013 sous le label de l'Agence Spatiale Européenne.

SOUTIEN À L'INNOVATION

ESABIC – Incubateur Spatial

L'incubateur spatial ESABIC est un incubateur d'entreprises qui permet de favoriser la création et le développement d'entreprises fondées sur le transfert de technologies issues du domaine spatial vers d'autres domaines et sur le développement des services et applications issues des technologies spatiales.

Pôles de compétitivité

Le Conseil départemental participe au développement des pôles de compétitivité et assume un rôle d'interface entre les pôles et les entreprises innovantes en les conseillant dans leur démarche. En 2016, les relations nouées avec le pôle Aerospace Valley ont été développées, notamment pour l'accompagnement du financement des jeunes sociétés.



Incubateur Midi-Pyrénées

Le Conseil départemental est un des membres fondateurs et financeurs de l'incubateur Midi-Pyrénées depuis sa création en 2001. Outre le financement, le Conseil départemental consacre du temps d'expertise lors des comités de sélection de cet outil régional.

Accueil de startups étrangères

En 2016, le Conseil départemental a poursuivi sa coopération avec YEi (Young Entrepreneur initiative) pilotée par le réseau RETIS (1^{er} réseau français à l'innovation). Cette coopération permet d'accueillir et d'accompagner des startups américaines et italiennes désireuses de tester le marché français et envisageant à terme de s'implanter sur notre territoire.

De plus, pour la première fois, l'action d'accueil de start-up a été ouverte aux jeunes entreprises innovantes de l'Afrique du Sud.

Institut de Recherche Technologique de Toulouse (IRT) et Pré incubateur Catalyseur de l'Université Paul Sabatier

Le Département suit régulièrement le développement de l'IRT et participe à ses conseils d'administration. Il participe également à la mise en place du Catalyseur de l'UPS au travers de groupes de travail et participe également au comité de sélection de **l'incubateur de l'économie sociale et solidaire, Catalis**.

8

Entreprises
créées

32

Entreprises
accompagnées

165

Emplois créés

LOGEMENT

- AIDE À LA PIERRE
 - OPH31
- AIDE À LA PERSONNE
(VOIR CHAPITRE SOLIDARITÉ)

17 M€



AIDE À LA PIERRE

Le Département est co-pilote avec l'État du Plan Départemental de l'Habitat (PDH), qui fixe des orientations territorialisées pour améliorer l'équilibre de l'offre d'habitat et la réponse aux besoins en logement dans le département. Il co-pilote également le plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Le contexte de très forte tension du marché du logement l'a conduit à prendre la délégation de compétence de gestion des aides à la pierre de l'État pour répondre au mieux aux besoins en logements, prioritairement ceux des populations les plus fragiles.

Le Département favorise le développement de la territorialisation de cette politique, avec pour objectif :

- D'accompagner le développement de politiques locales de l'habitat (Programmes Locaux de l'Habitat, volet habitat des SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), etc.) cohérentes avec ces documents cadres et les politiques d'aménagement et d'équipement des territoires,
- D'améliorer l'adéquation aux besoins des personnes et territoires les plus fragiles des aides à la pierre gérées par le Département, tant par délégation de l'État que dans le cadre de ses fonds propres. Ces aides concernent le développement de l'offre de logement social et très social dans le parc public et l'amélioration du parc de logements privés afin de développer la rénovation thermique de l'habitat et l'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes dépendantes.

►► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

- Mise en place de l'Observatoire de l'habitat de la Haute-Garonne,
- Mise en place de Permanences Rénovation Habitat coordonnées avec celles des Espaces Info Énergie et d'une OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) copropriété dégradée à Auterive,
- Participation en tant que site pilote à une expérimentation nationale sur la dématérialisation et la simplification des aides aux travaux de rénovation de l'habitat.

1 167

Nouveaux logements sociaux agréés au titre de la délégation des aides à la pierre

1 561

Nouveaux logements locatifs sociaux (PLUS) et très sociaux (PLAI) financés sur fonds propres

►► PERSPECTIVES 2017

Le Département va engager la révision des documents cadres de politique de l'habitat (Plan départemental de l'habitat...) et la rénovation de ses règlements d'intervention.

Il prépare le renouvellement de la délégation des aides à la pierre pour la période 2018 – 2023.

OPH31



►► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

Pour l'Office Public de l'Habitat Haute-Garonne (OPH31), l'année 2016 a vu la mise en place d'une nouvelle gouvernance qui s'est tout d'abord attelée à la remise à plat de l'organisation du service Habitat et Territoire, afin d'en consolider les orientations vers la qualité du service et le service aux locataires.

Des mesures ont été prises en vue d'améliorer l'organisation et d'accélérer les procédures pour intervenir, en particulier, dans les situations de vacance et de non-paiement des loyers.

L'OPH31 s'est également employé à définir les modalités de mise en place de la dématérialisation. À la définition des besoins et de la commande se sont ajoutées les recherches de financement de cette optimisation du système d'information et de services aux locataires. Une demande de prise en charge par la Région dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) a été élaborée.

Une demande de subvention auprès du Fonds de Soutien à l'Innovation (FSI) relative au « projet de dématérialisation pour l'amélioration de la qualité de service auprès des locataires », est acquise pour un montant de 50 837 €.

Un contrat de prêt global d'un montant de 4 037 500 € a été consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour dynamiser le Plan Stratégique de Patrimoine de l'OPH31.

- Une partie doit viser la rénovation thermique : 336 logements pour un montant de 3 360 000 €.
- Une autre partie, l'offre nouvelle de 27 logements pour un montant de 677 500 €.

Les caractéristiques de ce prêt sont de proposer un différé d'amortissement de 20 ans à 0 % d'intérêt et d'être remboursable sur les 20 années suivantes au taux d'intérêt du livret A qui sera alors en vigueur, auquel s'ajoutera 0,60 %. Il vise à accélérer rénovation et production de logements. Les prestations doivent être réalisées d'ici fin 2018.

L'Office a contribué à l'effort national d'accueil des migrants en livrant deux Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) : à Saint Martory, 17 logements confiés à l'association ADOMA et à Villemur, 12 logements confiés à l'association France Horizon.

Le plan de vente de l'Office et les régularisations foncières nécessaires ont été réalisés en 2016 afin de permettre la poursuite du processus de vente de pavillons aux locataires.

Enfin, l'Office a construit un projet d'aménagement des espaces verts en jardins partagés et comestibles pour vivre autrement dans une résidence à Tournefeuille et la Mairie.



3 530
Logements

48
Livraisons de logements neufs en 2016

► PERSPECTIVES 2017

L'OPH31 poursuit son investissement pour l'amélioration de la qualité des services rendus aux locataires et des relations avec les locataires, notamment :

- Par la réorganisation des services et la redéfinition des process,
- En mettant en œuvre la dématérialisation et la gestion électronique des documents.

Concernant son patrimoine, l'Office poursuit son investissement en 2017 :

- Pour la rénovation du bâti : 177 logements seront programmés pour un montant prévisionnel de 4 774 k€ : 110 logements rénovés seront livrés,
- Avec la livraison de 76 logements neufs et la mise en chantier de 74 autres,
- Dans la prise en charge des populations de migrants en créant un troisième CADA à Nailloux dans une résidence pavillonnaire, (11 pavillons) en partenariat avec l'ADOMA.

Concernant la lutte contre la vacance et les impayés, l'Office réunit les missions de la gestion locative et de la gestion sociale afin d'articuler le plus efficacement possible les missions, les objectifs et les moyens.

La réduction de la vacance et des impayés de loyer est un objectif stratégique prioritaire pour l'Office.

AIDE À LA PERSONNE

Cette politique est désormais présentée dans le domaine SOLIDARITE, au titre de la politique INSERTION.
Le montant des interventions départementales (5.2 M€) n'apparaît donc plus ici, sans que cela soit le reflet de l'abandon de ses actions par le Département.

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES
 - AGRICULTURE
 - VOIRIE
- TRANSPORTS COLLECTIFS
- AIDES AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

127 M€



AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Les actions départementales en matière d'aide aux équipements mobiliers et immobiliers publics sont désormais présentées ici, et plus la rubrique relative à l'équipement des administrations publiques locales. Les montants correspondants (5.8 M€) apparaissent donc ici.

Partenaire incontournable des politiques territoriales qui se décident dans le cadre de procédures contractuelles, le Conseil départemental manifeste sa volonté de mettre en place les moyens d'une solidarité territoriale plus efficace et plus dynamique.

POLITIQUES TERRITORIALES ET PROGRAMMES EUROPÉENS

Le Conseil départemental, en lien avec le Conseil Régional, l'État et d'autres acteurs, participe au suivi des programmations et au financement de certains projets.

Il est associé à l'élaboration, l'approbation et la mise en œuvre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 et à ses déclinaisons opérationnelles.

En tant que partenaire à part entière, il œuvre aux programmes européens menés aux échelles régionale, interrégionale et transfrontalière.

LES CONTRATS DE TERRITOIRE

Le Conseil départemental a lancé son propre dispositif de contrats de territoire 2016 - 2020 avec les communes et les EPCI. Dans l'objectif de mettre en œuvre un partenariat solide avec les territoires de proximité, la construction de ce nouveau dispositif a fait l'objet de concertations locales.

Les contrats de territoire ont été signés au printemps 2016 et en décembre avec les 36 communes de Toulouse Métropole.

L'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Le Conseil départemental, en tant que membre de droit de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, donne un avis sur tout projet d'implantation commerciale de plus de 1 000 m² de surface de vente. Au 31 décembre 2016, 42 projets ont été examinés.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

Dans le cadre d'une co-élaboration avec les services de l'État, le Conseil départemental réalise un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public conformément à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Ce schéma doit définir pour une durée de six ans, un programme d'actions destinées à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité. La mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma donne lieu à une convention.



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Mis en place en 2016, le Syndicat Mixte Ouvert Haute-Garonne Numérique (SMOHGN) a pour objectif de mettre en œuvre l'aménagement numérique du territoire sur l'ensemble de la zone d'intervention publique (hors métropole toulousaine et hors les villes de Muret, Plaisance-du-Touch et Ramonville qui bénéficient de l'intervention directe des opérateurs privés).



Fin 2016, le Syndicat comprenait 30 EPCI et 15 communes membres.

L'investissement global de 500 M€ pour équiper 230 000 prises en fibre optique sur 15 ans est porté par les membres du SMOHGN, la Région, l'État, l'Europe et les opérateurs.

La quasi-totalité des usagers de Haute-Garonne doit bénéficier d'un « haut débit de qualité » (4 Mbits/s minimum et jusqu'à 100 Mbits/s) d'ici fin 2020.

Les principales opérations engagées lors du second semestre sont les suivantes :

- Montée en débit et extension du réseau radio 4G (réseau hertzien), avec :
 - Deux projets pilotes sur la commune de Montjoire et les communes de Rieux et Latrape,
 - L'ouverture des premiers sites sur 7 communes du canton de Léguevin (Bellesserre, Brignemont, Cabanac Seguenville, Lagraulet Saint-Nicolas, Launac, Le Castéra et Mérenvielle).
- Montée en débit DSL avec le lancement de vingt études,
- Travaux préparatoires sur le dispositif juridique et technique à mettre en œuvre pour le déploiement, l'exploitation et la commercialisation de la fibre optique.

L'année 2017 permettra de continuer et de concrétiser ces actions dans le cadre des objectifs stratégiques du Syndicat en matière d'aménagement numérique sur l'ensemble du territoire relevant de l'intervention publique, en concertation étroite avec les collectivités membres.

AGRICULTURE

La politique agricole du Conseil départemental de la Haute-Garonne est un axe structurant de son action pour les territoires ruraux. Il s'agit d'assurer le maintien d'une activité économique



et d'un tissu social en milieu rural, et maintenir l'importance de l'agriculture dans l'aménagement des territoires.

C'est au regard des nouvelles orientations données par la PAC (Politique Agricole Commune) 2014-2020 et la Loi d'avenir pour l'agriculture et pour la forêt que le Conseil départemental a adopté les cinq axes forts de sa politique agricole :

- Accompagner les agriculteurs par un réseau de conseillers agro-environnement et de techniciens spécialisés,
- Maintenir un tissu d'agriculteurs sur l'ensemble du territoire, en favorisant en particulier l'installation,
- Valoriser les produits agricoles locaux et améliorer la connaissance du monde agricole par la population locale,
- Encourager une agriculture plus respectueuse de l'environnement via l'agro-écologie,
- Favoriser l'adaptabilité des exploitations agricoles, face aux défis énergétiques, au changement climatique et aux risques sanitaires.

L'action volontariste du Conseil départemental se traduit sous la forme d'aides agricoles, d'interventions sur le terrain des conseillers agro-environnement, des techniciens spécialisés et du Laboratoire Départemental 31 Eau Vétérinaire Air (LD31EVA) - Pôle Biologie - Santé animale et végétale.

Les aides financières au monde agricole représentaient au budget primitif 2016, 2 millions d'euros.

►► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

En application de la loi NOTRe, la signature d'une convention avec la Région Occitanie a permis au Département de poursuivre ses aides directes aux agriculteurs.

La complémentarité avec la Région s'entend en termes d'objectifs politiques.

Dans ce cadre, l'aide aux béliers, l'aide à l'adhésion des CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) et aux granges foraines, non euro-compatibles, ont été abrogées. Parallèlement, la politique d'aide à la création ou à la reprise d'ateliers ovins a été révisée.

Dans le cadre des politiques publiques de suivi sanitaire des cheptels, le Conseil départemental participe aux analyses de prophylaxie annuelle, aux contrôles à l'achat et au suivi des avortements.

Le financement des analyses de prophylaxie réalisées par les éleveurs est reconduit à hauteur de 516 000 €.

Afin de soutenir les éleveurs suite à l'épidémie de grippe aviaire, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a décidé une aide exceptionnelle en faveur des éleveurs de palmipèdes en circuit-court, ces derniers étant plus fragilisés par la crise.

Les missions des conseillers agro-environnement ont été renforcées vers l'agro-écologie, axe fort de la politique agricole du Département.

Le développement de partenariats techniques s'est poursuivi pour la mise en œuvre d'actions agro-écologiques avec différents partenaires tels que Érables 31 sur l'Agriculture biologique, Arbres et Paysages d'Autan sur l'Agroforesterie et avec la Chambre d'Agriculture sur la réalisation d'un bulletin d'avertissement irrigation.

Un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) à destination des éleveurs, via la mobilisation de la MAEC (Mesure Agro-environnementale et Climatique) système « polyculture élevage », a été monté en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 31. Si le projet est retenu par la Région (décision en mars 2017), il apportera 5 millions d'euros sur 5 ans aux éleveurs du département (financement FEADER et Conseil départemental).

L'action **MIAM 31** d'introduction de produits locaux de qualité dans les collèges s'est poursuivie, avec la mise en œuvre effective de la plateforme virtuelle **AGRILOCAL31** à destination des producteurs et des collèges. Des sessions de formation et des rencontres de type « speed-dating » ont été organisées entre cuisiniers des collèges et agriculteurs.

Un travail important d'ingénierie a été réalisé pour les territoires, notamment le diagnostic agricole du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Comminges.

► PRINCIPAUX CHIFFRES ◀

12 010 492 €

Aménagement des territoires

6 721 447 €

Agriculture

62 116 198 €

Voirie

30 136 642 €

Transports collectifs

16 411 173 €

Aides aux Administrations Publiques Locales

127 395 952 €

Développement des territoires

► PERSPECTIVES 2017

Les axes prioritaires pour 2017 :

- Développer les pratiques agro-écologiques auprès des agriculteurs (actions des conseillers agro-environnement, prise en compte dans les aides directes et aux associations, partenariats),
- Continuer à réviser les aides agricoles dans le sens de la loi NOTRe, de l'euro-compatibilité, de l'efficience, et de la lisibilité de l'action du Département,
- Continuer la mise en œuvre de l'ingénierie territoriale dans le domaine agricole,
- Développer MIAM31 et l'utilisation de la plateforme Agrilocal31,

Le Département maintient ses aides pour les analyses et prélèvements de sang pour l'IBR prophylaxie à partir de 12 mois au lieu de 24 mois dans les élevages non assainis dès cette campagne 2015-2016.

À l'achat des animaux, il poursuit les contrôles du virus BVD (diarrhée virale bovine), Paratuberculose et de la Néosporose.

Il souhaite également répondre à de nouveaux besoins des éleveurs en matière sanitaire pour la filière aviaire avec l'autocontrôle obligatoire de recherche de Salmonelle conformément à la réglementation en filière volailles de chair et poules pondeuses (300 élevages concernés).

Le Département est référent pour les analyses sérologiques et les analyses d'eau (Ecoantibio). Il développe des analyses de parasitologie pour le suivi des protocoles dans les élevages pour la maîtrise de l'usage des antiparasitaires.

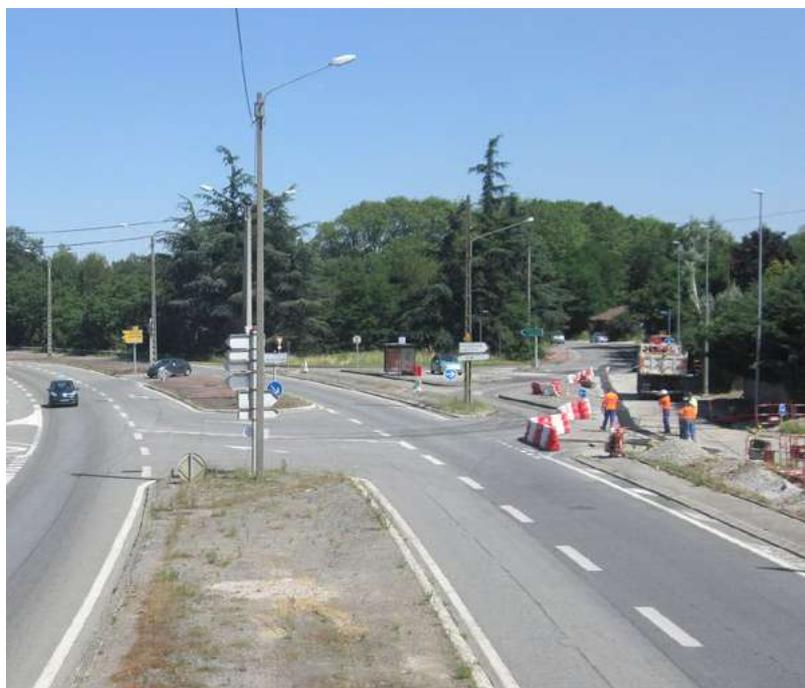
VOIRIE

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne gère le réseau routier départemental. À ce titre, il assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'investissement et d'entretien.

Aujourd'hui, la Haute-Garonne se place au 4^e rang des départements ayant le réseau routier le plus important à gérer. En effet, il veille sur un réseau routier de près de 6 585 km dont 500 km situés en zone de montagne, et entretient plus de 2 000 ouvrages d'art.

Au travers de ses missions de gestion, d'entretien et d'exploitation du réseau, le Conseil départemental concourt à favoriser les déplacements sur le territoire départemental, tout en cherchant à renforcer les conditions de sécurité sur la route.

Dans l'intérêt général et pour un aménagement du territoire dynamique, le Conseil départemental accompagne financièrement les grands projets de l'État sur son propre réseau.



► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

Transfert des routes départementales sur le territoire de la Métropole

Le Conseil départemental a transféré le 1^{er} janvier 2017 à Toulouse Métropole la gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental, leurs dépendances et accessoires. Ce transfert s'est accompagné des moyens humains (65 agents transférés), financiers (11,6 M€ par an), matériels et administratifs (marchés, conventions, etc.) correspondants.

Le transfert a également généré une nouvelle organisation territoriale.

6 585
Km de
routes entretenues

51
agents d'astreinte
chaque semaine

242
arbres
abattus

93
arbres
replantés

► PERSPECTIVES 2017

Au-delà des travaux courants d'investissement sur le réseau routier départemental, les opérations les plus significatives sont citées ci-dessous :

- Travaux majeurs de modernisation courante du réseau
 - RD 25 rénovation du Pont Lajous à Rieux-Volvestre estimée à 680 000 euros,
 - RD 500 continuité de la piste cyclable « canal du midi » estimée à 400 000 euros,
 - RD 14 / RD 71 aménagement d'un carrefour à Villemur estimé à 500 000 euros
 - RD 813 giratoire « chemin des Romains » à Montgiscard estimé à 600 000 euros.
 - RD 15 / RD 43 B aménagement d'un carrefour à Muret estimé à 480 000 euros.
 - RD 19 Tourne à gauche au lieu dit « le Bouisson » pour un montant estimé à 360 000 euros.
- Travaux inscrits au Plan pluriannuel d'investissement sur les routes départementales (PPIRD)
Il s'agit d'une douzaine de projets prioritaires d'aménagement du réseau routier départemental, d'un montant supérieur à 1 million d'euros, à engager durant les dix prochaines années.
 - RD 3 suppression du passage à niveau n°19 à Muret,
 - RD 37 déviation de Saint Lys,
 - RD 74 mise au gabarit sur la commune du Vernet,
 - RD 916 amélioration du fonctionnement de carrefours giratoires à Labège,
 - RD 125 poursuite de la reconstruction du pont de Lapadé à Bagnères de Luchon.

TRANSPORTS COLLECTIFS

Le Département organise sur son territoire les transports de voyageurs interurbains. Il a ainsi créé le réseau des cars « Arc-En-Ciel ». Il soutient les services de transports à la demande, dont il délègue l'organisation et la gestion aux intercommunalités.

Le Conseil départemental met en place les services de transports pour favoriser les déplacements des personnes sur tout le territoire haut-garonnais. Il facilite les interconnexions entre les différents modes de transports à partir de la gare routière Pierre Sémard située



idéalement à proximité de la gare ferroviaire Toulouse-Matabiau et du centre-ville de Toulouse.

Le Conseil départemental participe au financement des études sur le projet de ligne à grande vitesse Paris-Bordeaux-Toulouse et à l'aménagement du pôle d'échange de Matabiau. Il soutient également la réalisation des projets de transport urbain structurants.

► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

Dans le cadre du dialogue citoyen, le Conseil départemental a lancé en septembre 2016 une consultation auprès des voyageurs réels ou potentiels du réseau Arc en Ciel. L'enquête largement diffusée à travers les médias, la gare routière et les cars, a permis de recueillir près de 2 000 réponses qui vont permettre en 2017 de ré-évaluer les besoins de transport des Haut-Garonnais.

Dans le cadre de la révision du plan de déplacements urbains, et pour insuffler une nouvelle dynamique aux transports toulousains, le Conseil départemental a décidé de soutenir les projets à hauteur de 201 millions d'euros.

53
lignes interurbaines

1,75
millions de voyages

2 106
points d'arrêts

1 785
abribus

► PERSPECTIVES 2017

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Région Occitanie a délégué au Conseil départemental de la Haute-Garonne la compétence transport que lui a conféré la loi NOTRe du 8 août 2015. Dans le cadre de cette délégation, le Conseil départemental continuera à assurer les transports interurbains et la gestion de la gare routière.

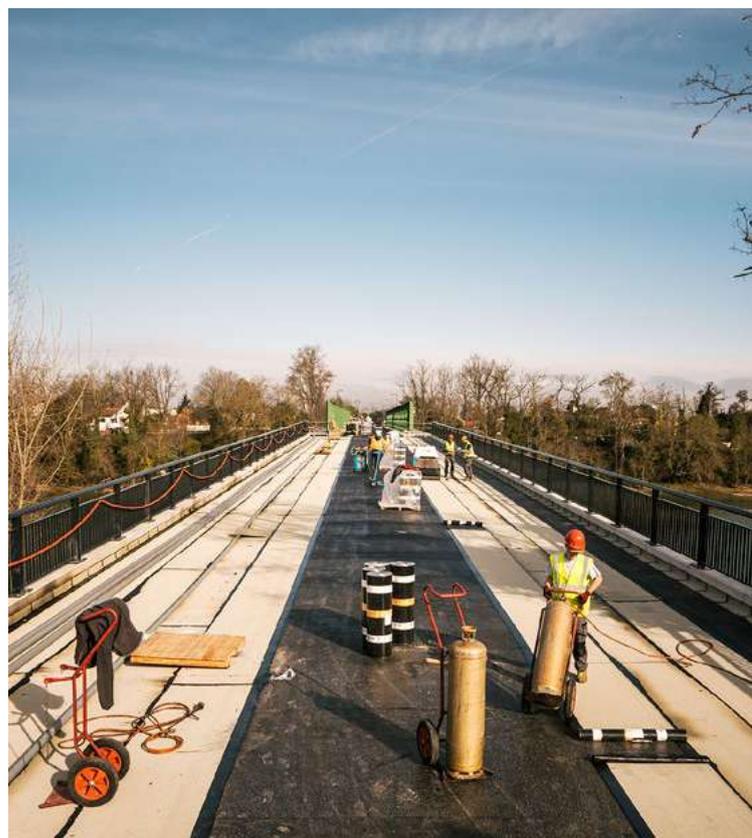
AIDES AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Les actions départementales en matière d'aide aux équipements mobiliers et immobiliers publics sont désormais présentées dans la politique AMÉNAGEMENT du TERRITOIRE. Les montants correspondants (5.8 M€) n'apparaissent donc plus ici.

Le Département apporte aux communes qui le demandent, son soutien à l'exercice de leurs compétences comme la réalisation d'équipements indispensables (bâtiments communaux, travaux d'édilité). Cette aide peut également prendre la forme d'assistance et de conseils techniques grâce à des structures associées : l'Agence Technique Départementale (ATD) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Afin de maintenir l'équilibre humain et économique des zones rurales, le Conseil départemental favorise le maintien de l'ensemble des services nécessaires à la population en milieu rural. Il opère ainsi une péréquation au profit des collectivités les plus petites.

Partenaire des 589 communes de la Haute-Garonne, le Département les soutient financièrement en attribuant des aides directes pour la voirie et les trottoirs communaux dans le cadre de subventions attribuées au titre des travaux d'urbanisation.





L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

L'Agence Technique Départementale (ATD), est un établissement public départemental, créé en 1985 par le Conseil départemental afin d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux adhérents qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Elle est en outre un organisme de formation des élus locaux agréé par le Ministère de l'Intérieur, et a fait du développement de la formation des élus une de ses priorités depuis 2009.

L'ATD fonctionne avec un conseil d'administration de 32 membres représentant du Conseil départemental (1^{er} collège) et des maires et présidents d'intercommunalités (2^e collège). Une Assemblée Générale de tous ses adhérents se réunit annuellement.

L'ATD est financée par les cotisations des collectivités adhérentes et par une subvention du Conseil départemental.

Au 31 décembre 2016, l'Agence Technique compte 64 agents au service de ses 711 adhérents, soit 586 communes et 125 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

En matière de conseil et assistance, l'ATD a répondu à 7 417 sollicitations de ses adhérents (1 231 dossiers juridiques, financiers et d'urbanisme, 6 186 en informatique).

65 stages ont été organisés par l'Agence qui ont rassemblé 1 100 participants dont 58 % de maires et d'adjoints.

Le succès rencontré par le programme « DéSIDé31 » (Déploiement de Sites Internet et Dématérialisation) est confirmé. Au 31 décembre 2016, 120 collectivités se sont portées candidates et 73 sites internet communaux et intercommunaux sont opérationnels et publiés. Ce programme a par ailleurs permis de répondre à 559 sollicitations relatives à la dématérialisation des procédures.

DOCUMENTS D'URBANISME

Le Conseil départemental participe aux réflexions engagées dans le cadre de l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des Schémas de COhérence Territoriale (SCOT). Il apporte aussi son concours à la réflexion générale du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de l'Interscot.

Il est également associé à l'élaboration ou à la révision des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) communaux et intercommunaux. Au 31 décembre 2016, 338 communes de Haute-Garonne (sur 589, soit 57 %) ont un POS (Plan d'Occupation des Sols) ou un PLU approuvé et 60 (soit 10 %) ont initié une démarche d'élaboration d'un PLU. 202 emplacements réservés figurent dans les documents approuvés, au bénéfice du Département.

INGÉNIERIE TERRITORIALE

Le Conseil départemental a poursuivi son assistance technique aux PETR (Pôles d'Équilibre Territoriaux Ruraux) Lauragais, Tolosan, Sud Toulousain et Comminges dans le cadre de leur projet de territoire et des SCoT.



CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) intervient auprès de tous les publics.

Il conseille les particuliers qui désirent construire ou rénover un logement. Il aide les élus dans leur prise de décision et accompagne leurs réflexions préalables à la réalisation d'équipements, la requalification du cadre de vie, la gestion environnementale du territoire et la participation citoyenne. Enfin, il participe à la promotion de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement à travers des actions de formation et de sensibilisation auprès des élus et acteurs professionnels, du grand public et des scolaires.

Le CAUE est une association gérée par un Conseil d'Administration de 23 membres composé de représentants du Conseil départemental, de représentants d'associations et acteurs professionnels, et des services de l'État. Il est financé par une part de la taxe d'aménagement sur les permis de construire votée par le Département.





►► PERSPECTIVES 2017

Le conseil aux collectivités reste la mission principale du CAUE. L'objectif est de développer l'appui aux collectivités dans les réflexions globales en lien avec la politique « contrats de territoires » du Conseil départemental ainsi que dans la mise en œuvre des démarches participatives.

Dans l'objectif d'une meilleure synergie des conseils auprès des particuliers, les permanences se réorganisent en lien avec le développement des Espaces Info Energie et plateforme Habitat des PETR.

Le programme de formation auprès des élus et acteurs professionnels traitera des thématiques espaces publics et urbanisme de projet à travers ateliers / visites / publications et tables rondes.

L'action pédagogique auprès des jeunes se poursuit en 2017 avec une implication forte du CAUE auprès des collégiens dans le cadre du Parcours Laïque et Citoyen initié par le Conseil départemental et l'animation de la commission architecture du Conseil Départemental des Jeunes Collégiens.

Les actions de sensibilisation vers le grand public sont programmées dans le cadre de manifestations régionales ou nationales pour favoriser leur visibilité. Le CAUE accompagnera le Mois de l'Architecture en Occitanie (Mai/juin2017) et les Journées Nationales de l'Architecture (Octobre 2017) au travers de ballades urbaines ou de lectures de paysages, visites de bâtiments, expositions, conférences et performances sur l'espace public.

TOURISME, SPORT, CULTURE

- TOURISME
- CULTURE
- MÉDIATHÈQUE
- ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
- ARTS VIVANTS
- RAYONNEMENT CULTUREL SPORTIF
- SPORT LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE LOCALE

21 M€

TOURISME

Le Département s'investit, avec le Comité départemental du tourisme, dans l'activité touristique, facteur du développement économique du territoire haut-garonnais.

Dans ce domaine d'intervention, les aides financières sont octroyées aux actions et organismes de promotion touristiques (office de tourisme, syndicats d'initiative et autres associations), et au soutien du développement de l'économie touristique (hébergements, stations de ski).

L'industrie touristique constitue pour la Haute-Garonne un facteur déterminant du développement économique, puisqu'elle est la deuxième activité après l'aéronautique.

L'action du Conseil départemental se décline en 3 axes :

- Un appui technique, un conseil et une expertise au profit des territoires et de tous les porteurs de projets publics ou privés,
- Des aides financières pour soutenir l'effort d'investissement en équipement et hébergement touristique,
- Des aides financières en faveur de la promotion touristique du département et de ses divers territoires par le biais d'actions développées avec le Comité Départemental du Tourisme (CDT), chargé de mettre en œuvre la politique touristique du département.



► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

INGÉNIERIE TOURISTIQUE

Le Conseil départemental est intervenu dans l'accompagnement du Syndicat Mixte pour la promotion et la valorisation touristique et culturelle de Saint-Bertrand de Comminges et Valcabrère dans le cadre de la démarche Grand Sites de Midi-Pyrénées. Il intervient également dans la mise en place d'un label vignobles et découverte en Frontonnais (oeunotourisme).

PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE

- Mise en place d'un site internet tourisme (hautegaronnentourisme.com), vitrine des territoires de la Haute-Garonne, valorisant la destination par des images dynamiques et séduisantes et en créant un lien fort avec la vente en ligne de produits touristiques,
- Développement de la stratégie de partage par les réseaux sociaux (Facebook et Instagram),
- Campagnes de communication (été et hiver) avec visibilité sur le marché national et de proximité, principal bassin de clientèle en confortant la destination Haute-Garonne par une communication image/produit en lien avec la politique touristique départementale,
- Valorisation des axes structurants définis, tels que le Canal du Midi à vélo, les Pyrénées, Fronton et le vignoble, l'axe de la Garonne en développant des actions de promotion et d'animations,
- Actions auprès de la presse nationale et locale avec des accueils de journalistes et une présence augmentée sur Twitter,
- Animation vers les acteurs privés et publics en favorisant la labellisation de leurs activités (Gîtes de France, Clévacances, Tourisme et Handicap, Accueil Vélo, Qualité Tourisme,...)

65 617

Emplois touristiques
(source CD31)

59 193

Lits marchands
(source CDT 31/ INSEE)

1 MILLIARD

Retombées touristiques en Haute-Garonne
(source CRT Consulting)

► PERSPECTIVES 2017

- Déploiement d'une politique de Qualité auprès des Acteurs Privés et Publics,
- Création d'une nouvelle offre touristique durable,
- Animation du territoire pour privilégier l'offre « Famille »,
- Promotion de la destination sur les marchés Français et Européen,
- Installation de la Haute-Garonne parmi les destinations les plus performantes en communication numérique.

CULTURE

La Priorité du Département est de proposer à divers publics des actions culturelles en différents points du territoire, soit en réalisant lui-même des manifestations (plusieurs festivals, dont Jazz sur son 31), soit en aidant financièrement les acteurs publics et privés pour leur fonctionnement ou l'organisation d'événements culturels.

Dans un département comme la Haute-Garonne, qui compte une agglomération importante et près de 600 communes, le Conseil départemental a la volonté de mettre en place une culture de proximité en favorisant la diversité des disciplines et des lieux où elles peuvent s'exprimer. Une culture qui doit être accessible au plus grand nombre, mais aussi exigeante dans les valeurs qu'elle défend.



Loin d'être un simple mécénat, l'action culturelle du Conseil départemental est un véritable service public départemental, qui intervient en structuration et animation des politiques culturelles locales (enseignements artistiques, lecture publique, etc.), via également de nombreuses actions portées en propre par les services départementaux, enfin par un soutien important aux acteurs culturels locaux (communes, écoles, associations et particuliers).

Cette politique se déroule autour de 3 axes : cohésion culturelle territoriale, éveil culturel et citoyen, connaissance et valorisation du patrimoine haut-garonnais.

En matière patrimoniale, le Conseil départemental s'appuie sur l'action des Archives départementales et des musées départementaux : Musée Départemental de la Résistance et de la Déportation à Toulouse, Musée Archéologique Départemental à Saint-Bertrand de Comminges, et depuis 2016 le Musée Forum de l'Aurignacien, à Aurignac (géré sous statut de syndicat mixte ouvert). Il participe également à la conservation du patrimoine rural non protégé en soutenant la rénovation de ce patrimoine par l'octroi d'aide financière.

Le Département accompagne et soutient le développement de la présence artistique et culturelle en Haute-Garonne. Il œuvre à l'accessibilité du plus grand nombre des Haut-Garonnais à l'offre culturelle proposée par le Conseil départemental par un aménagement culturel équilibré du territoire.

Il met en place, anime et actualise le Schéma des enseignements artistiques par notamment l'accompagnement des écoles de musique du Département dans leur fonctionnement et leur développement ainsi que par le développement d'actions d'éducation artistique en milieu scolaire. Le Conseil départemental participe à la sauvegarde du patrimoine de son territoire. Il a acquis le château de Laréole en 1984, qui a fait l'objet d'une restauration progressive. Il accorde aux particuliers des aides financières pour la restauration du patrimoine rural non protégé.

▶ PRINCIPAUX CHIFFRES ◀

5 684 734 €
Tourisme

7 413 466 €
Sport loisirs

8 187 773 €
Culture

21 285 973 €
Tourisme
sport culture

MÉDIATHÈQUE

Compétence départementale obligatoire, la lecture publique est portée par la médiathèque à partir de ses deux établissements de Labège et Saint-Gaudens. 76 agents assurent les missions d'animation d'un réseau de 157 bibliothèques conventionnées. Ils prêtent des collections de livres, CD, DVD et expositions, proposent un programme de formation aux bibliothécaires communaux, et offrent un catalogue d'animations à ces établissements. Ils organisent aussi une desserte de prêt direct sur 40 communes, et déposent des livres dans 160 établissements scolaires et 80 mairies.

Parmi les axes de développement de la médiathèque départementale figurent notamment la jeunesse, les questions de citoyenneté, et l'offre numérique; axes que l'on retrouve dans le projet de schéma départemental de la lecture publique.



► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

La première année de l'offre numérique (bouquet de ressources vidéo, presse, autoformation, etc.) qui complète l'offre de livres, CD et DVD, montre une montée diffuse des consultations. Les bibliothèques les plus actives voient cette consultation toucher 5 à 10 % de leurs abonnés.

Lancement du projet de Schéma départemental de la lecture publique. Le questionnaire en ligne « quelles bibliothèques en 2021 », proposé pendant l'été, a reçu 1 100 réponses et contribué à donner des bases à 7 réunions de concertation publique, tenues à l'automne sur l'ensemble du territoire. Les 300 participants à ces réunions ont permis d'alimenter et de compléter le diagnostic, les attentes et les orientations de ce futur schéma, dont la mise en place est prévue à l'automne 2017.

Installation de 30 « kits citoyens », sélections de documents (livres, CD, DVD) « d'attaque » sur une vingtaine de thèmes sociétaux et présentés sur des rayonnages spécialement conçus, dans autant de bibliothèques volontaires du réseau.

157

bibliothèques - médiathèques
desservies

423 456

documents prêtés
dans le réseau

► PERSPECTIVES 2017

Vote en Assemblée du schéma départemental de la lecture publique 2017-2021 et mise en place des nouvelles orientations dès l'automne.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les Archives départementales sont chargées de conserver et de mettre en valeur le patrimoine archivistique du département. Il s'agit de collecter, classer, conserver et communiquer les archives qui permettent de sauvegarder les droits des personnes et des collectivités, d'alimenter la mémoire longue de l'administration, de fonder sur les documents l'histoire, l'identité et la culture des hommes et des territoires.

Les Archives départementales contrôlent ou gèrent les archives publiques constituées sur le territoire départemental, quel que soit le statut des services producteurs. Les fonds conservés sont de natures, de provenances et d'époques très variées.



► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

L'année a été marquée par la relance d'une réflexion sur les solutions immobilières pour les Archives départementales (qui conservent aujourd'hui déjà plus de 45 km linéaires d'archives), pour identifier des solutions pérennes, optimisées et les plus intégrées possibles (notamment en réduisant le nombre de lieux de stockage).

L'autorisation pour un projet de nouveau bâtiment de conservation dans le quartier de Toulouse Lardenne a été votée par l'Assemblée départementale en septembre 2016.

La fréquentation des publics reste stable, et sera relancée en 2017 sur la partie service éducatif sur le site de Toulouse. Par ailleurs, le réaménagement de la salle de recherches à Toulouse a entraîné une fermeture au public de six semaines, ce qui peut expliquer une baisse du nombre de chercheurs. On soulignera le succès de la page Facebook, lancée au mois d'avril 2016. Les Archives ont par ailleurs participé à plusieurs actions culturelles du Département, telles que la Semaine de la Laïcité, l'exposition sur les Brigades internationales, etc. Par ailleurs, le transfert de compétences du Département à la métropole de Toulouse (avec ses conséquences sur les archives) a été suivi avec attention et a permis de sécuriser le processus et d'éviter la perte ou destruction d'archives.

170

mètres linéaires : Collecte d'archives publiques définitives

710

mètres linéaires : Fonds inventoriés dans l'année

19 500

Communications de documents en salle de lecture

350 000

Connexions au site Internet

► PERSPECTIVES 2017

Plusieurs projets immobiliers seront suivis en parallèle : aménagement temporaire d'un bâtiment pour permettre de collecter des versements d'archives historiques ; projet de construction d'un bâtiment de conservation chemin des Capelles à Toulouse ; étude sur la réhabilitation du site Griffoul-Dorval.

Un système d'archivage électronique, acquis à la fin de l'année 2016 en collaboration avec la DIT (Direction de l'Informatique et des Télécommunications), sera développé et opérationnel en 2017, permettant de garantir la préservation à long terme d'archives publiques nativement électroniques.

Les transferts de compétences résultant de la nouvelle carte intercommunale seront suivis pour garantir la bonne gestion des archives des anciennes structures.

En matière d'action culturelle, les Archives départementales piloteront le projet « Re-photographions la Haute-Garonne » qui proposera aux habitants du département, en s'inspirant de photographies anciennes, de prendre des prises de vue des mêmes lieux. Ils constitueront ainsi un corpus photographique contemporain qui sera conservé. Elles participeront aussi aux manifestations culturelles telles que les Journées du patrimoine, l'Histoire à venir, etc.

ARTS VIVANTS

Le 1^{er} septembre 2015, le Conseil départemental a repris les activités de l'Adda 31 (Association Départementale pour le Développement des Arts), en créant la Direction des Arts Vivants. 2016 a donc été l'année de son intégration effective au sein de la collectivité. Celle-ci s'est réalisée avec succès et été l'occasion de poursuivre les objectifs de la politique culturelle du Département :

- Œuvrer à l'accessibilité du plus grand nombre des Haut-Garonnais à l'offre culturelle proposée par le Conseil départemental, par un aménagement culturel équilibré du territoire,
- Accompagner et soutenir le développement de la présence artistique et culturelle en Haute-Garonne,
- Mettre en place, animer et actualiser le schéma des enseignements artistiques, comprenant notamment l'accompagnement des écoles de musique du département dans leur fonctionnement et leur développement ainsi que la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique en milieu scolaire.

Enfin, le Département a été attentif à la formalisation de ses modes d'intervention, en préparant son règlement d'intervention culture ; ainsi qu'au suivi de ses actions qui fait ressortir un bilan de fréquentation positif sur l'ensemble des festivals, programmations, rencontres, stages...



200
Événements dans
le département en 2016

51 000
Spectateurs

640
Artistes

60
Communes
du département

1 000
Élèves du Parcours d'Éducation Artistique

350
Classes

► PERSPECTIVES 2017

2017 sera, pour le Département, l'occasion de développer ses orientations.

• Nouvelles compétences : les arts plastiques, les arts visuels

Prise de compétence arts plastiques/arts visuels avec mise en place d'un comité de pilotage, inventaire et développement de lieux d'exposition (dont locaux DAV (Direction des Arts Vivants), mairies, etc.), partenariat avec les centres d'art, gestion du travail préparatoire (repérage artistes, etc.).

• Nouvelles programmations/festivals

Mise en œuvre des nouvelles programmations d'arts vivants, autour d'un festival l'été et d'une programmation régulière en saison (dite « saison d'Hiver »), diffusées sur tout le territoire départemental, et insistant sur les axes patrimoine/tourisme pour l'été et la médiation autour des publics en saison.

• Actualisation du schéma des enseignements artistique

Enseignement artistique – pratiques amateurs : finalisation du nouveau schéma en 2017 (avec focus sur la musique), qui doit améliorer l'apport et la visibilité du Conseil départemental aux pratiques artistiques.

• Règlement d'intervention culture

Meilleure organisation pour le traitement des demandes de subvention. Trouver des modalités et des procédures de partage d'informations et de tâches.

• Travail collectif interne

Dans le cadre de la structuration de sa politique culturelle, le Département participera aux actions collectives et proposera différents axes de travail, notamment autour du contenu des politiques culturelles, des modes d'organisation et de coopération (thématique commune pour les expositions et programmation culturelle 2017-2018, liens avec les politiques de solidarité et d'éducation).

RAYONNEMENT CULTUREL

En 2016, l'objectif est d'améliorer la structuration et l'efficacité de ses interventions en matière culturelles et sportives.

Un syndicat mixte a par ailleurs été créé pour gérer le Musée-forum de l'Aurignacien, le Conseil départemental étant à l'initiative de cette création.

En matière d'aide aux actions culturelles, le Département accorde pour plus de 4 M€ de subventions, dont près de 1 M€ dédié aux écoles de musique.

Le Département participe aussi à la conservation du patrimoine rural non protégé en soutenant la rénovation de ce patrimoine par l'octroi d'aide financière. En 2016, c'est ainsi 14 visites d'assistance auprès de porteurs de



projet qui ont été effectuées. 9 projets ont reçu un avis favorable pour un financement (dont par exemple : la restauration du puits de la Cahourse à Daux et la restauration des maçonneries et de la coiffe d'un moulin à vent à Villariès).

En 2016, 129 525 € ont été versés par le Conseil départemental au titre de cette politique.

PROMOTION DE L'OCCITAN

La promotion de la langue Occitane s'est concrétisée en 2016, par la création d'une mission spécifique avec le recrutement d'un chargé de mission.

L'année 2016 a été marquée par :

- Des échanges et partenariats avec 24 associations ou institutions représentatives assurant des missions de défense et de promotion de l'occitan,
- Plus d'une vingtaine de dossiers de subventions sollicités par les associations occitanes,
- La rédaction d'un avant-projet de schéma départemental de promotion de l'occitan,
Ce document est destiné à structurer la politique départementale en faveur de l'occitan, à répertorier les actions envisagées. Il a pour ambition d'asseoir une véritable politique de promotion de l'occitan en Haute-Garonne. Il devrait être adopté et mis en œuvre en 2017.
- La préparation d'actions de formation/sensibilisation à l'occitan des élus locaux et du personnel départemental,
- Le suivi du dossier du collège occitan avec subventions pour les actions culturelles et mise à disposition de locaux.

► PERSPECTIVES 2017

Le Département va communiquer et appliquer ses règlements d'intervention en matière d'aide aux acteurs culturels.

MUSÉE DÉPARTEMENTAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

En 2016, le musée départemental de la Résistance et de la Déportation a encore augmenté son attractivité et son rayonnement.

Le site a accueilli près de 17 691 visiteurs sur l'année, répartis en 12 918 scolaires et groupes (450 classes) et 4 773 individuels. Dans ce groupe, la part des visiteurs étrangers est en hausse de 15 %. Le nombre de médiations spécifiquement destinées aux visiteurs individuels a considérablement augmenté cette année (ateliers, visites commentées, conférences...).

La participation du musée aux événements nationaux a aussi été importante : 450 visiteurs pour les Journées du Patrimoine, 250 pour la Nuit des Musées.

Cinq expositions temporaires ont rythmé l'année :

- « Humour Interdit, dessins de la seconde guerre mondiale »,
- « Résonance Résistance »,
- « Les costumes de la série Un village français »,
- « Chemins de fer, chemins de sable, les Espagnols du Transsaharien »,
- « Levés avant le jour, les Brigades Internationales en Espagne ».

Dans le même esprit de médiation culturelle, le musée a assuré la création de deux publications en 2016, la plaquette de préparation du Concours de la Résistance 2017, et le livre « Liberté, Liberté chérie » qui met en valeur la richesse des collections du lieu.

En 2016, il a aussi accéléré le déploiement de ses actions « hors les murs » avec mise à disposition de 4 expositions itinérantes pour le Parcours Laïque et Citoyen, l'organisation et l'animation de la partie scolaire du FIFFH (Festival International du Film de Fiction Historique) à Plaisance-du-Touch.

On note sa première participation au Festival de Luchon pour l'animation pédagogique autour de la mémoire des Républicains espagnols et de la Shoah.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DÉPARTEMENTAL

Le musée archéologique départemental de Saint Bertrand de Comminges a été créé en 1985. Dépositaire de l'ensemble des objets issus des fouilles qui ont été menées à Lugdunum, chef-lieu de la Cité des Convènes (le Comminges moderne) de 1920 à 2005, le musée a pour vocation d'en promouvoir l'étude et la mise en valeur. Il est également dépositaire d'un important fonds photographique et de l'ensemble de la documentation archéologique qui se rapporte aux fouilles et, pour une part, à l'archéologie du Comminges.

Le musée dispose, en outre, d'une riche bibliothèque de recherches, spécialisée en histoire ancienne et en archéologie, ouverte aux chercheurs qu'ils soient professionnels ou amateurs.

Il accueille annuellement 15 000 visiteurs environ, conviés à des expositions temporaires.

En 2016, le Département a acquis un magnifique autel votif convène pour le musée. Trouvée en 1946 à Saint-Béat, cette pièce avait disparu pour réapparaître 80 ans plus tard auprès d'un antiquaire norvégien.

Cet autel qui porte à la fois un décor hors du commun et une inscription est un témoignage unique pour l'histoire des religions antiques en Comminges.

MUSÉE-FORUM DE L'AURIGNACIEN

Le Conseil départemental a proposé en février 2016 aux élus de l'ancienne Communauté des Communes des Terres d'Aurignac de créer un syndicat mixte afin de soutenir et pérenniser le musée forum de l'aurignacien qui recèle un patrimoine archéologique vieux de 36 000 ans à valeur universelle.

Le musée comprend :

- Un abri sous roche découvert au 19^e siècle,
- Une collection archéologique de référence, labellisée Musée de France, issue des fouilles de l'abri, propriété de plusieurs grands musées (Londres, Paris, Toulouse, Aurignac,...),
- Un riche ensemble de plus de 300 objets, représentatifs de la culture aurignacienne : armes, outils, éléments de parure, statuettes, blocs gravés, ossements d'animaux disparus... Cartes, multimédias, chronologies, illustrations viennent enrichir la présentation. Des ateliers et un espace d'exposition temporaire approfondissent la visite et permettent aux visiteurs de mieux comprendre les modes de vie de ces populations.

L'Homme d'Aurignac incarne l'idée d'un ancêtre commun à toutes les populations actuelles.

Le musée accueille actuellement 8 000 visiteurs par an, un plan de développement a été mis en place avec pour objectif de doubler le nombre de visiteurs d'ici 4 ans.

» PERSPECTIVES 2017

Le musée est intégré dans la programmation artistique estivale du Département (31 notes d'été), à la manifestation « l'histoire à venir », qui aura lieu en mai 2017 à Toulouse. Dans ce cadre, une conférence déportée à Aurignac, avec l'intervention possible de François Bon (professeur toulousain, auteur de Préhistoire, la fabrique de l'Homme), serait une belle publicité scientifique pour le musée.

De manière plus globale, sur la base du développement du musée, des réflexions et partenariats sont en cours avec le site de Saint-Bertrand de Comminges et plus généralement avec l'ensemble des sites patrimoniaux et archéologiques du sud du département. Une coopération est également en cours pour renforcer l'accueil de scolaires.

SPORT LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE LOCALE

Le Conseil départemental acte son engagement dans une politique sportive dynamique et accessible à tous sur l'ensemble du territoire de la Haute-Garonne. Son rôle en matière d'interventions sportives a été réaffirmé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) d'août 2015. Le sport permet à l'ensemble des citoyens jeunes ou moins jeunes de se rencontrer, de créer du lien, d'inculquer des valeurs et donc le bien-vivre ensemble.

2016 a été l'année d'élaboration de nouveaux règlements d'attribution des aides versées aux associations par le Département, soit en officialisant les dispositifs existants, soit en créant de nouveaux dispositifs. Le tout dans un souci de transparence, clarification et rationalisation.

Le Conseil départemental intervient également en soutien de la vie associative locale, que ce soit par le soutien financier aux associations qui ont pour objet d'assurer l'animation et le lien social sur le territoire, ou bien par l'attribution d'objets promotionnels, qui participent à la réussite de leurs activités et manifestations.

La participation financière se concrétise par l'attribution de subventions de fonctionnement ou d'investissement en faveur des associations pour l'acquisition de matériels divers ou pour la réalisation de travaux.

Pour encourager le développement du sport et des loisirs en Haute-Garonne, le Département apporte son soutien aux comités départementaux sportifs, écoles de sport, aux « Jeunes espoirs sportifs » et aux athlètes haut-garonnais de haut niveau.



▶▶ GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

SOUTIEN AUX ÉCOLES DE SPORT : 428 605 €

Le 22 juin, sous un nouveau format, le Conseil départemental a invité les 634 associations qui ont bénéficié d'une subvention pour l'acquisition de petits matériels en lien avec la discipline pratiquée par le club.

Nouveauté, la cour de l'hôtel du département s'est transformée pour l'occasion en vaste terrain de sport avec la mise à l'honneur de quatre activités sportives : Handball féminin, futsal, karaté, et corde à sauter.

SOUTIEN AUX JEUNES ESPOIRS SPORTIFS : 45 000 € DE BOURSES

30 espoirs sportifs âgés de 13 à 25 ans, inscrits sur la liste ministérielle des jeunes espoirs sportifs ou des sportifs de haut niveau français en discipline individuelle, se sont vus remettre en plus de la bourse un coffret cadeau contenant entre autres un trophée personnalisé à leur nom.

ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU HAUT-GARONNAIS : AIDE FORFAITAIRE DE 1 500 € PAR ATHLÈTE

Les élus du Conseil départemental ont décidé d'attribuer une aide forfaitaire aux athlètes haut-garonnais qui ont participé aux jeux olympiques et paralympiques de RIO 2016.

La dernière manifestation de l'année a eu lieu le 14 septembre, où les 52 équipes UNSS de 30 collèges haut-garonnais, qui ont obtenu 13 podiums en championnat de France se sont vu remettre un pack sportif pour les élèves et professeurs de sport pour un montant total de 14 216 €

Ces jeunes ont eu la surprise de rencontrer les jeunes espoirs sportifs mais aussi Sofiane OUMIHA – médaillé d'argent en boxe aux Jeux olympiques de RIO 2016 et Sacha VALLEAU membre de l'équipe de France de rugby VII.

DOTATIONS EN OBJETS PROMOTIONNELS

1 161 colis remis aux associations en 2016 pour 207 000 €.

▶▶ PERSPECTIVES 2017

Le Département reconduit les manifestations dédiées aux écoles de sport et à l'UNSS.

Pour promouvoir le Département à travers l'excellence sportive, le Conseil départemental signe des partenariats avec les clubs sportifs professionnels, et met en place un dispositif d'encouragement à l'exemplarité sociétale des clubs de sport, en lien avec les comités départementaux.

Un accent sera mis sur le dispositif animation de la vie associative locale, qui permet d'aider les petits clubs associatifs sportifs au sens large avec une subvention de fonctionnement. Les demandes sont appréciées en fonction des orientations et priorités définies par l'assemblée départementale.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- EAU
- DÉCHETS
- ESPACES NATURELS
- ACTIVITÉS DE LOISIRS ET DE PLEINE NATURE
- SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT
- CLIMAT - AIR - ÉNERGIE

20 M€



EAU

Le Conseil départemental accompagne financièrement et techniquement les collectivités en matière de travaux d'adduction d'eau potable, d'assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales, lutte contre l'incendie et aménagement durable des milieux aquatiques et de leurs bassins versants.

Il inscrit son action en faveur de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usagers dans les cadres réglementaires définis par l'Union Européenne (Directive Cadre sur l'Eau (DCE), Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU)...), l'État (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006, Lois Grenelle I et II de l'Environnement...) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Comité de bassin Adour-Garonne (SDAGE 2010-2015).

Il a approuvé les orientations de sa politique Eau en 2011 et, en 2016, réalisé le bilan et établi les perspectives.

Ainsi, il propose un ensemble d'actions et de financements visant :

- À mieux gérer la ressource en eau par la gouvernance et la solidarité interdépartementale,
- À rechercher un équilibre raisonné en période d'étiage,
- À accompagner les collectivités locales dans l'aménagement du territoire (équipements d'adduction d'eau potable, assainissement des eaux usées, maîtrise des eaux pluviales, défense incendie, aménagement durable des milieux aquatiques...),
- À préserver les milieux naturels par son soutien à l'aménagement durable des cours d'eau et des zones humides.

Le Conseil départemental contribue ainsi à la mise en œuvre d'une politique axée sur des objectifs d'économie et de préservation de la ressource en eau sans porter atteinte à la qualité de vie et à l'activité économique du territoire.

Les dernières études relatives au changement climatique montrent que la disponibilité de la ressource dans le Sud Ouest sera plus limitée en 2050. Ce qui conforte la nécessité de poursuivre une politique d'optimisation et de préservation de la ressource.

Le Conseil départemental participe également aux instances de concertation relatives à la gestion de l'eau (SDAGE Adour-Garonne, différents Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux : Hers-Mort-Girou, Vallée de la Garonne...).

Il a à sa disposition, via son Laboratoire départemental (le LD31EVA), un outil pour :

- Contrôler la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, des eaux de loisirs, des eaux de rivières et des eaux souterraines : contrôles officiels ou autocontrôles,
- Contrôler sur la Région Midi Pyrénées les eaux minérales conditionnées ou destinées au thermalisme,
- Vérifier la conformité des eaux froides et des eaux chaudes sanitaires utilisées dans les collèges ainsi que sur le site de l'hôtel du Département pour lequel il effectue aussi des analyses d'air.

Le SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration) effectue au moins une visite par an sur chaque système d'assainissement pour faire le point sur la collecte, la station d'épuration (état, entretien, résultats épuratoires, dysfonctionnements et aménagements éventuels,...) et la gestion des sous-produits. Des conseils sont formulés aux collectivités bénéficiant de l'assistance technique conventionnée. Pour les autres stations, les informations sont collectées et si les bilans d'autosurveillance sont peu fréquents (cas des petites stations), un prélèvement ponctuel est réalisé en sortie pour avoir un aperçu de la qualité du traitement. Ces données permettent d'avoir une vision précise de l'état des systèmes d'assainissement du département.

De plus, le SATESE participe au suivi de procédés innovants en assainissement collectif tels que les filtres à apatites pour le traitement du phosphore, les zones de rejet végétalisées,...

La Mission de Valorisation Agricole des Boues de stations d'épuration (MVAB) centralise toutes les données (plans d'épandage et suivis agronomiques) sur les épandages de boues réalisées en Haute-Garonne (boues urbaines et industrielles). Ces informations sont intégrées dans une base de données couplée à un SIG (Système d'Information Géographique).

►► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

- L'inventaire départemental des zones humides est finalisé. L'étude a permis d'identifier 4 489 ha de zones humides, ce qui représente 0,7 % du territoire.
Les forêts de frênes et d'aulnes des fleuves, les prairies humides et les lisières humides sont les plus fréquemment observées. Des relevés floristiques des espèces caractéristiques des zones humides ont été réalisés et environ 15 000 saisies d'espèces ont été intégrées dans la base de données, se répartissant en plus de 300 espèces différentes. Ce chiffre montre la redondance des espèces et la banalisation des milieux humides du territoire.
Elles apparaissent en effet globalement assez dégradées sur le département notamment sur les secteurs les plus agricoles où leur densité est faible et leurs qualités écologiques et fonctionnelles amoindries. Les densités les plus importantes se trouvent sur le piémont où les zones humides sont globalement de superficies plus importantes et plus préservées, même si celles en bon état de conservation restent rares.
Ces restent restent menacés par les atteintes d'origines anthropiques aux zones humides et l'assèchement constaté sur les zones humides alluviales généré par le changement climatique.
- La révision du règlement en matière d'aménagement durable des milieux aquatiques et de leurs bassins versants.
- Le lancement de la consultation de l'étude de gouvernance Garonne Ariège Rivière de Gascogne.
- Le suivi du Plan de Gestion des Étiages Garonne qui identifie les territoires sur lesquels la concertation doit être approfondie (projets de territoire).
- La réalisation de la phase 1 (État de lieux et diagnostic de l'existant) du Schéma Départemental d'Adduction en Eau Potable (SDAEP).

40 385
Échantillons analysés

► PERSPECTIVES 2017

- L'engagement du Département pour répondre aux besoins en eau dans les années futures, face au changement climatique, est un projet au long cours qui nécessitera au préalable de définir les modalités de portage, de partenariat avec les services de l'État, de concertation avec les territoires/collectivités/acteurs concernées et de communication.
- Le démarrage et le suivi de l'étude pour définir la gouvernance à mettre en place sur le bassin Garonne Ariège Rivières de Gascogne.
- 1^{ère} phase d'état des lieux et de diagnostic comprenant une enquête auprès des acteurs du grand cycle de l'eau, pour notamment recueillir leurs attentes.
- 2^e phase d'élaboration des scénarii de gouvernance à l'échelle du grand bassin Garonne.
- Le suivi des études de gouvernance pour la structuration GEMAPI (Garonne amont...).
- La poursuite de la réalisation du Schéma Départemental d'Adduction en Eau Potable (SDAEP) dont l'aboutissement, prévu fin 2017, doit permettre de définir les enjeux stratégiques à l'échéance 2030.
- La poursuite et le développement du Réseau Complémentaire Départemental de suivi de la qualité des eaux, en collaboration avec le Laboratoire départemental et l'Agence de l'Eau.
- Le lancement d'une grande étude hydrogéologique permettant d'améliorer la connaissance sur les nappes souterraines du département en collaboration avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.
- L'organisation d'un colloque Eau.

► PRINCIPAUX CHIFFRES ◀

18 188 950 €
Eau

797 562 €
Déchets

286 199 €
Espaces naturels

853 439 €
Activités de loisirs
de pleine nature

45 486 €
Sensibilisation
à l'environnement

20 171 635 €
Protection
de l'environnement

DÉCHETS

LES ACTIONS VOLONTARISTES

Depuis 2011, le Conseil départemental s'est doté d'un Plan Départemental de Prévention des Déchets (PDPD) pour sensibiliser et aider les collectivités à réduire les quantités de déchets et pour développer des actions écoexemplaires.

Parallèlement, il apporte son soutien financier aux collectivités qui s'occupent de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

Dans le cadre de la prévention des déchets, l'année 2016 marque la fin des 5 années du Plan Départemental de Prévention des Déchets en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Ce plan a permis le développement d'actions éco-exemplaires au sein de l'institution départementale mais également auprès d'autres collectivités, en leur apportant une assistance technique dans la réalisation de leurs programmes locaux de prévention. Rendus obligatoires par le décret du 10 juin 2015, ces programmes couvrent désormais 68 % des habitants de Haute-Garonne. En 2016, 2 collectivités ont ainsi été accompagnées pour mettre en place leur programme de réduction de déchets.



Le Conseil départemental apporte également son soutien financier aux investissements des collectivités pour leur gestion des déchets ménagers :

- Pour créer et moderniser des équipements structurants, 6 projets pour 226 968 € :
 - L'optimisation des déchèteries de Montesquieu et de Carbonne,
 - La réhabilitation de la déchèterie de Montgeard,
 - La reconstruction des déchèteries de Plaisance-du-Touch et de Montgiscard,
 - La mise aux normes du site de l'ancienne décharge de Villeneuve-les-Bouloc.
- Pour optimiser le tri et la collecte des déchets, 40 projets pour 588 299 €.

Une expérimentation sur la collecte des biodéchets est en place depuis 2014 sur 10 collèges et l'Hôtel du Département. 133 tonnes ont été collectées et valorisées en 2016.

Concernant la gestion des déchets internes, le Conseil départemental assure le suivi à travers un registre, le contrôle des prestations de tri, de valorisation et de traitement. L'ensemble des déchets produits par l'activité de la collectivité est collecté et trié pour une meilleure valorisation possible.

Dans le cadre de la redevance spéciale des déchets appliquée à ses établissements, le Conseil départemental a encouragé le tri sélectif et la rationalisation des bacs de collecte des ordures ménagères pour allier une gestion durable et un coût optimisé.

6

Équipements structurants aidés

40

Opérations de tri et de collecte aidées

► PERSPECTIVES 2017

Le Conseil départemental poursuit l'accompagnement financier des collectivités pour leurs investissements en matière d'équipements structurants.

Il développe l'expérimentation de la collecte et de valorisation des biodéchets aux collèges volontaires et/ou gros producteurs. Afin de compléter cette démarche, un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire doit être engagé dans les collèges du département, il comprendra un diagnostic et un plan d'actions.

ESPACES NATURELS

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Le Conseil départemental est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS) boisés ou non (article L113-8 à L113-14 et suivants du Code de l'Urbanisme). Pour mener à bien cette politique, le Département de la Haute-Garonne perçoit la part départementale de la taxe d'aménagement (TA).

Il réalise, en maîtrise d'ouvrage ou en régie, des investissements et des travaux en matière de protection et de gestion des espaces naturels :

- Gestion durable de la forêt départementale de Buzet,
- Lancement d'une réflexion pour installer des ruchers sur les propriétés départementales en particulier sur la forêt de Buzet sur Tarn, dans le cadre du Plan d'action « France, Terre de pollinisateurs ». Ce projet complète la démarche « zéro phyto ».



Parallèlement à la mise en place de cette politique, le Conseil départemental poursuit son accompagnement technique et financier à des projets de territoire :

- Aménagement foncier agricole, forestier environnemental (AFAFE),
- Soutien de projets de mise en valeur de la forêt communale,
- Soutien à la plantation d'arbres champêtres au travers du programme de plantation de haies.

Pour optimiser les actions de protection et de gestion de la biodiversité, le Conseil départemental développe un partenariat technique avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées sous forme d'un accord cadre quinquennal et de convention d'application.

Ainsi, le Conseil départemental participe activement à la préservation des écosystèmes et des services qu'ils rendent.

VALORISATION DES TERRITOIRES

Dans le cadre de l'extension du classement des abords du canal du Midi et du Comité de Bien « Canal du Midi », le Conseil départemental suit et contribue aux deux démarches, aux côtés des collectivités riveraines.

En effet, le canal du Midi est le joyau et le trait d'union de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. Il est porteur d'un enjeu commun de préservation des paysages et des patrimoines, avec l'objectif réaffirmé du maintien sur la liste des sites UNESCO. Pour autant, il doit également rester un atout pour le développement des territoires en trouvant une nouvelle place dans les politiques d'aménagement et en ne devenant pas la cause de la vitrification des territoires ruraux qu'il traverse, au travers de mesures de protection et de gestion imposées.

►► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

Le Département approuve des modalités de mise en œuvre de la politique des ENS sur son territoire (procédure de classement dont grille multicritère, stratégie départementale d'intervention, étude d'opportunité pour le droit de préemption, conception d'un plan de communication dédiée),

- Classement du 1^{er} Espace Naturel Sensible : ENS – Forêt de Buzet sur Tarn,
- Approbation de la procédure de classement des ENS départementaux et d'initiative territoriale,
- Approbation du cadre général d'intervention pour les ENS,
- Approbation du partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Midi Pyrénées,
- Clôture de deux opérations d'aménagement foncier agricole et forestier sur les communes de LARRA et VILLENEUVE de RIVIERE (sensibilisation de la protection de la Serapia Cordigera, espèce protégée, mise en place d'un réseau d'irrigation plus efficient en termes d'économie d'eau, protection d'un périmètre de captage d'eau).

460 ha

Surface
d'ENS

1 516 ha

Superficie
réaménagée (AFAF)

17 km

Programme
de plantation de haies

►► PERSPECTIVES 2017

- Appel à projets pour les ENS d'initiative territoriale et instruction des premiers dossiers,
- Développement de nouveaux partenariats,
- Réalisation du sentier pour Personnes à Mobilité Réduite et des travaux d'aménagement du chai dans l'ENS-Forêt de Buzet/Tarn,
- Participation à la journée internationale de la Forêt, créée à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies,
- Installation des premières ruches sur l'ENS – Forêt de Buzet/Tarn,
- Lancement de l'étude de faisabilité sur la création de la maison de la biodiversité et d'un espace de convivialité,
- Constitution des commissions communales et intercommunales d'aménagement foncier liées à la ligne à grande vitesse (Grand Projet Sud-Ouest) et d'une commission sur la commune de CHARLAS,
- Étude d'aménagement de trois projets de remaniements parcellaires.

ACTIVITÉS DE LOISIRS ET DE PLEINE NATURE

Gestionnaire d'un réseau routier, le Département a des compétences obligatoires en matière cyclable. Depuis la mise en place de son Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables en 1997, il soutient très concrètement les déplacements à vélo et toutes les initiatives qui peuvent encourager la pratique de ce mode de déplacement « doux ».

Il a réalisé des axes cyclables structurants tels que l'axe des canaux, dont les parcours cyclables du canal du Midi, du canal de la Garonne et de la Rigole de la Plaine, entièrement réalisés, et l'axe de la vallée de la Garonne qui reste à terminer.

Ces aménagements destinés à un public familial sont des aménagements en site propre (canal du midi, canal de Garonne et Rigole de la Plaine) ou des itinéraires partagés (parcours cyclable de la Garonne).

Le Département participe activement aux comités d'itinéraires interdépartementaux et interrégionaux tel celui du « canal des deux mers à vélo » qui œuvre à la promotion de cette véloroute.

Il finance également des projets d'aménagements cyclables portés par les communes ou EPCI.

Le Conseil départemental est compétent pour élaborer un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée – PDIPR (article L361-1 du Code de l'Environnement).

L'ensemble des voies publiques et chemins privés inscrits au plan constitue un maillage de cheminements pédestres concourant à la valorisation touristique des territoires qu'ils traversent. En outre, cette inscription permet une protection juridique.

Le PDIPR haut-garonnais a été élaboré en 1994 et actualisé en 2007. Depuis et chaque année, de nouveaux parcours, des ajustements, suppressions et/ou remplacements de tronçons sont proposés, entraînant régulièrement une mise à jour.

Par ailleurs, le Conseil départemental développe un partenariat avec le Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP), pour être accompagné dans la définition des itinéraires proposés à l'inscription au PDIPR. Cette collaboration est formalisée par un accord cadre sur 3 ans, décliné chaque année par une convention annuelle. L'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre du projet « Via Garona »

Le Conseil départemental a adhéré à l'Agence de Coopération Interrégionale et Réseau Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle (ACIR) pour formaliser son accompagnement dans la mise en œuvre et la qualification de « Via Garona » en chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle.



►► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

Le Conseil départemental a lancé toutes les études nécessaires à la finalisation du Parcours Cyclable Garonne sur les tronçons restant à réaliser, soit Marquefave-Portet-sur-Garonne et Cierp-Gaud-Fos.

Ce Parcours Cyclable Garonne doit se déployer au-delà de la frontière espagnole grâce à une collaboration avec le Conselh Generau d'Aran. Cette coopération s'est également traduite par le dépôt d'une candidature commune dans le cadre du 2e appel à projet du POCTEFA (Programme Européen de Coopération Transfrontalière Espagne-France-Andorre).

La participation du Département au comité d'itinéraire « Canal des deux mers à vélo » a été renouvelée par une convention entre 2017-2019 en vue d'achever les aménagements nécessaires à la continuité de l'itinéraire, d'harmoniser la signalisation, d'évaluer les premières retombées économiques du parcours sur les territoires traversés.

Le Conseil départemental a contribué à la structuration d'une dynamique interdépartementale autour de la V81, véloroute du Piémont Pyrénéen, qui reliera à terme la côte méditerranéenne à la côte atlantique, par sa contribution à l'organisation du séminaire « la véloroute V81, les Pyrénées destination vélo ».

Il apporte son soutien financier aux communes ou à leur groupement pour leurs projets d'aménagements cyclables. En 2016, 13 projets d'un montant total de travaux de 1,7 millions € ont été programmés pour un linéaire total de 6,1 km et une subvention s'élevant à 377 506 €.

Il participe enfin au lancement du projet VIA GARONA – Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle oublié entre Toulouse et Saint Bertrand de Comminges en partenariat avec le CDRP, le CDT, l'ACIR.

13

Nombre d'aménagements
cyclables aidés

6,1 km

Linéaire d'aménagement
cyclable aidé

170 km

Longueur de
sentiers créés

►► PERSPECTIVES 2017

Le Conseil départemental s'attachera à finaliser le dossier d'autorisations préalables à la réalisation du parcours « Trans Garona » et continuera à contribuer à l'animation de la V80 (Canal des 2 Mers) et de la V81 (Piémont Pyrénéen).

L'inauguration de « Via garona » est prévue 1^{re} semaine de juillet 2017.

Le PDIPR sera actualisé, notamment sur les communes réaménagées de Larra et Villeneuve de Rivière.



SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil départemental sensibilise les citoyens et les élus au respect de l'environnement, grâce notamment aux actions conduites par le Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement. Ce syndicat regroupe le Conseil départemental, 270 communes volontaires et une quarantaine d'associations de protection de l'environnement. Son objectif est d'informer et de favoriser les échanges d'expérience entre élus et techniciens. Il met à disposition un large panel d'outils pédagogiques et contribue à faire évoluer les comportements vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Le Conseil départemental soutient également les associations environnementales en attribuant des subventions en matière de protection et de sensibilisation sur les domaines de l'environnement, des milieux naturels et de la biodiversité.



►► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

Le Conseil départemental poursuit son action en faveur de l'environnement, via sa participation au Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement, qui succède au syndicat pour l'Étude et la Protection de l'Environnement. Le syndicat a organisé 9 rencontres débats sur des thématiques d'actualité et a procédé à 43 livraisons d'outils pédagogiques dans 28 collèges du département.

►► PERSPECTIVES 2017

Le Conseil départemental, via le site internet du Syndicat Haute-Garonne Environnement, souhaite proposer à ses adhérents une mise en réseau et une mutualisation de leurs actions avec des cartes interactives par thématiques ou par structures, afin d'inciter à la mise en œuvre de projets durables.



CLIMAT - AIR - ÉNERGIE

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) n'obligent plus le Conseil départemental à réaliser un Plan Climat.

Néanmoins, par délibération du 15 octobre 2015, le Conseil départemental a décidé de s'engager volontairement dans la poursuite de son Plan Climat Départemental, adopté en 2011, avec la préoccupation de connaître les activités les plus émettrices et d'identifier les leviers d'actions pour lutter contre le changement climatique avec un double objectif d'être une collectivité éco-exemplaire et d'apporter un appui technique aux territoires dans la définition de leurs politiques « Climat, Air, Énergie ».

Le Conseil départemental s'est également engagé dans l'élaboration de son Plan de Déplacement de l'Administration, nommé « Circul'action 31 », qui a pour objectif de limiter les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité mais également de favoriser l'adaptation du territoire et des populations aux conséquences inéluctables du réchauffement climatique.

►► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

L'ouverture d'Espaces Info Énergie (EIE) sur les dernières zones blanches du territoire haut-garonnais fait partie des premières actions engagées dans le cadre de la stratégie climat départementale dont le rôle est d'accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leurs logements. 9 permanences de proximité sont proposées dans le PETR Pays Lauragais et le PETR Pays Tolosan. Pour proposer un guichet unique aux Haut-Garonnais, ces permanences seront couplées, une fois par mois, avec celles d'un conseiller spécialisé sur les aides ANAH (Agence nationale d'amélioration de l'habitat). Certaines accueilleront un expert du CAUE 31 pour le conseil en architecture.

Plusieurs animations ont été proposées lors de la fête de l'énergie 2016 avec notamment la visite d'une maison performante.

Le Conseil départemental a également réalisé un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) interne sur son propre fonctionnement et un état des lieux des consommations et des émissions de GES sur le territoire Haut-Garonnais : le Profil Climat 2016.

Dans le cadre de la co-construction avec les agents de la collectivité du Plan de Déplacement de l'Administration, deux journées d'informations et de sensibilisation ont été l'occasion de proposer aux agents des solutions concrètes pour se déplacer différemment et de montrer certaines actions engagées par la collectivité.

169Personnes sensibilisées
par l'EIE**4**Animations organisées par l'EIE à destination
des particuliers aidés**► PERSPECTIVES 2017**

Pour accompagner les territoires dans la transition énergétique, le Conseil départemental prévoit :

- L'ouverture d'une permanence couplée, une fois par mois, avec celle d'un conseiller spécialisé sur les aides ANAH (Agence nationale d'amélioration de l'habitat),
- Une réflexion sur la mise en place du conseil en énergie partagé à destination des collectivités,
- La réalisation d'une étude sur le potentiel en énergie renouvelable de la Haute-Garonne,
- L'actualisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre interne pour poursuivre l'attitude éco-exemplaire de la collectivité et réduire son empreinte carbone,
- Le déploiement du Plan de Déplacement de l'Administration, Circul'action 31 qui continuera progressivement avec des actions nouvelles.

SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

- RISQUES DES BIENS ET DES PERSONNES
- SÉCURITÉ DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

49 M€



RISQUES DES BIENS ET DES PERSONNES

La sécurité civile a pour objet de prévenir les risques de toute nature, d'informer et d'alerter les populations, et de protéger les personnes, les biens et l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes.

Le Département contribue à la mise en œuvre de ces missions avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) créé en 1992 et « départementalisé » en 1996.

LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été institués suite à la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse de 2001 par la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (inscription dans le Code de l'Environnement).

Leurs objectifs sont de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future. Les PPRT concernent les établissements SEVESO à « haut risque » dits AS.

La Haute-Garonne compte 11 sites industriels nécessitant la mise en place d'un PPRT dont :

- 8 ont été approuvés (TOTAL à Lespinasse, ANTARGAZ à Boussens, GACHE CHIMIE à Escalquens, LINDE France à Portet sur Garonne, LACROIX à Ste Foy de Peyrolières, SAFRAN HERAKLES à Toulouse, FIBRE EXCELLENCE à Saint-Gaudens et BASF à Boussens,
- 1 abrogé pour cessation d'activités (TOTAL à Escalquens),
- 1 annulé par la Cour administrative d'appel de Bordeaux (ESSO à Toulouse, nouveau PPRT ESSO STCM),
- 2 en cours de réalisation (FINAGAZ à Fenouillet et ESSO - STCM à Toulouse).

En tant que personne et organisme associé, le Conseil départemental est un acteur de concertation et donne un avis sur le projet de PPRT. Il est également associé au financement des mesures foncières en tant que collectivité percevant la Contribution Économique Territoriale (loi Ddadue du 16 juillet 2013 et Ordonnance du 22 Octobre 2015).

» GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

En 2016, le Conseil départemental a rendu trois avis sur les risques technologiques :

- Favorable sur le projet de PPRT de BASF à Boussens,
- Défavorable sur le projet de PPRT de ESSO – STCM à Toulouse,
- Défavorable sur le projet de PPRT de FINAGAZ à Fenouillet.

Il a participé à 13 réunions des 8 commissions de suivi de sites (CSS) mais également à un audit interministériel sur les PPRT.

» PERSPECTIVES 2017

En 2017, le Conseil départemental accompagnera la mise en œuvre des mesures foncières du PPRT d'ANTARGAZ et des mesures d'aides aux travaux de protection des logements dans les périmètres des PPRT de LACROIX, BASF et ANTARGAZ.

SURVEILLANCE DU MOUSTIQUE TIGRE

Le Conseil départemental est, selon la loi du 16 décembre 1964, chargé de la surveillance de la prolifération du moustique tigre sur le département et de la lutte anti vectorielle autour de cas suspects ou confirmés de dengue, de chikungunya et de zika.

La présence de ce moustique (*Aedes albopictus*) est avérée sur Toulouse et les communes environnantes, observée par piégeage ou par signalement des citoyens.

» PERSPECTIVES 2017

Le Département va renforcer sa politique de communication pour inciter la population à prendre des mesures préventive contre le moustique tigre.



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

5 Centres d'incendie et de Secours ont été inaugurés en 2016 suite à création ou remise en état.

Le SDIS accueille 7 jeunes engagés au titre du service civique.



» PERSPECTIVES 2017

2017 verra la pause de la première pierre du Centre de d'Incendie et de Secours (CIS) de Boulogne-sur-Gesse.

SÉCURITÉ DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Depuis 1998, le Conseil départemental protège en continu les ressources en eau potable du département grâce à son réseau de stations d'alerte (RSA), géré et surveillé 24 h/24. Ce réseau permet de contrôler la qualité des eaux superficielles (fleuves, rivières, canaux,), servant à produire plus de 90 % de l'eau potable consommée en Haute-Garonne par 308 communes, soit 830 000 habitants.

Son laboratoire départemental (le LD31EVA) contrôle, outre la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, les eaux de loisirs, de rivières et les eaux souterraines par des contrôles officiels (ARS (Agence Régionale de Santé) et Agence de l'Eau Adour Garonne) ou des autocontrôles.

Il contrôle également, sur la Région Midi Pyrénées, les eaux minérales conditionnées ou destinées au thermalisme.

Il intervient également pour vérifier la conformité des eaux froides et des eaux chaudes sanitaires utilisées dans les collèges ainsi que sur le site du CD31, boulevard de la Marquette, pour lequel il effectue aussi des analyses d'air (contrôle qualité de l'air ambiant et de l'air intérieur).

Le Conseil départemental fait partie du réseau Biotox-eau et Biotox Pyratox couvrant Midi-Pyrénées, Aquitaine, Limousin et Poitou-Charente. Il peut être sollicité, à la demande des ARS ou de service de l'État, 24 h/24 pour intervenir dans des cas de malveillance visant des ouvrages destinés à produire ou stocker de l'eau potable ou pour déterminer l'origine de tout produit suspect.

► PRINCIPAUX CHIFFRES ◀

49 157 678 €
Risques des biens
et des personnes

382 734 €
Sécurité de l'alimentation
en eau potable

49 540 937 €
Sécurité



MOYENS GÉNÉRAUX

- LOGISTIQUE - ACHATS GÉNÉRAUX
- PILOTAGE DE LA FONCTION ACHAT
 - BÂTIMENTS
- INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
 - FINANCES
- RESSOURCES HUMAINES
 - SÉCURITÉ JURIDIQUE
 - DOCUMENTATION
 - ASSEMBLÉE
- CONTRÔLE ET ÉVALUATION

620 M€



LOGISTIQUE - ACHATS GÉNÉRAUX

MISSIONS ACHATS TRANSVERSAUX

Le Département mène un projet de modernisation des moyens d'impression. 2016 est l'année du lancement de la phase d'audit avec l'accompagnement d'une AMO (Aide à la maîtrise d'Ouvrage).

Il mène une étude auprès des entreprises du secteur du handicap en vue de la réalisation d'une prestation de nettoyage des vêtements de travail dans le cadre des marchés publics réservés.

La recherche d'optimisation supplémentaire des achats d'énergie se traduit par la relance d'un marché subséquent pour la fourniture de gaz, dans le cadre d'un groupement de commande avec les collègues et dans la perspective d'intégrer l'offre de l'UGAP (Union des Groupements Achats Publics) en 2018.

Le Conseil départemental poursuit la recherche de performance des achats par la massification des marchés de fournitures de bureau.

Il mène également des actions, dans le cadre du Plan de Déplacement de l'Administration, visant à la diversification des moyens de déplacements de l'Administration (véhicules « propres », vélos) et à la recherche de solutions pour faciliter et optimiser le covoiturage lors des déplacements professionnels avec les véhicules de service.

Les bâtiments neufs ou restructurés sont équipés : collège de l'Union, 5 SEGPA, Musée St Bertrand de Comminges (acquisition d'une œuvre d'art).

►► PERSPECTIVES 2017

Le Département progresse dans l'optimisation des moyens avec la diversification des moyens de déplacements professionnels propres : extension de la part de flotte électrique de 2 à 7 véhicules, acquisition de 2 vélos à assistance électrique à titre expérimental (Plan de Déplacement de l'Administration).

La fin de l'étude sur la modernisation des moyens d'impression permettra la détermination du plan d'actions.

Une étude se concentrera sur l'organisation d'achats groupés avec les collègues pour les vêtements de travail et les équipements de sécurité individuelle ainsi que pour la vaisselle et les petits équipements de cuisine.

Le Conseil départemental se prépare à intégrer l'offre de l'UGAP pour la fourniture de gaz pour ses besoins dus et ceux des collègues publics.

Une convention partenariale sera passée avec l'UGAP pour l'acquisition de véhicules.

Une étude permettra l'organisation d'une gestion consolidée de la flotte automobile sur l'ensemble du parc des véhicules (hors voirie).

En matière d'achats et d'approvisionnements, le Département mettra en œuvre un marché réservé aux entreprises du secteur du handicap pour le nettoyage des vêtements de travail.

Il équipe, en moyens matériels d'accompagnement, des collègues participant à l'amélioration de la mixité sociale. 8 collègues sont concernés : Rosa Parks, Stendhal, les Chalets, P.Fermat, G.Sand et Bellevue à Toulouse, Vinci à Tournefeuille et J.Rostand à Balma.

Enfin, Le Département continuera sa politique d'équipements de bâtiments neufs ou restructurés auprès de la MDS Bellefontaine / Reynerie (regroupement), des locaux d'archivage de Capelles et des collègues G. Chaumeton à l'Union (self), L. Paulin à Muret (self et bâtiment B) et P. Labitrie à Tournefeuille.

PILOTAGE DE LA FONCTION ACHAT

► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016



La coordination et le pilotage de la politique achats du Département passe par la Charte Départementale de la Commande Publique.

Il s'agit d'une démarche de concertation avec les acteurs socio-économiques du territoire (TPE-PME (Très Petites Entreprises-Petites et Moyennes Entreprise), organisations professionnelles, chambres consulaires, entreprises adaptées, ESAT (Établissement et Service d'Aide par le travail), structures d'insertion par l'activité économique, acteurs de l'environnement) pour la co-construction et l'adoption de la Charte Départementale de la Commande Publique.

Le Département renforce en parallèle la part d'insertion dans les marchés :

- 15 % de marchés clausés en 2016 pour 33 000 heures d'insertion (4 % seulement en 2015),
- Accompagnement de projets nouveaux : recours à des structures d'insertion par l'activité économique pour le remplacement temporaire de personnels, collecte des déchets, nettoyage des parkings...

En termes de pilotage de la fonction achats, le Département s'est équipé d'un outil informatique pour le suivi contractuel des marchés suite à la mise en place d'un groupe projet pour la définition concertée des besoins et l'adaptation de l'outil proposé.

Les services départementaux ont été accompagnés pour la prise en compte de la nouvelle réglementation des marchés publics (accompagnement des directions, information écrite et journée de formation).

Le Département participe au collège des acheteurs publics (CAP) du Club Stratégie Achats. Les cadres de la Direction de la Commande Publique participent aux travaux et actions du CAP qui ont vocation à rapprocher les principaux donneurs d'ordres publics locaux des entreprises locales (en particuliers les TPE-PME et les entreprises innovantes), et à simplifier et homogénéiser les procédures pour ces entreprises d'un même territoire.

235

Procédures de marchés (validation, publication, attribution)

515

Marchés notifiés

15 %

(33 000 heures) Marchés avec clause d'insertion

► PERSPECTIVES 2017

Les engagements prioritaires de la Charte en accompagnement des directions vont être déclinés avec appel à une AMO Insertion (facilitateur des clauses sociales) pour optimiser l'insertion dans les marchés publics de la collectivité. Les indicateurs et tableaux de bord, utiles à la mesure des résultats obtenus par les actions entreprises au regard des engagements pris, seront construits.

Une note d'orientation concernant les modalités de collaboration entre directions et Direction de la Commande Publique sera diffusée avec pour l'objectif de concilier les différents objectifs opérationnels avec ceux assignés à la commande publique. Cette note va mettre en avant les points de vigilance au regard des pratiques nouvellement encadrées par la réglementation.

Des journées de formation pour les cadres seront proposées. Construites avec la Direction des Affaires Juridiques du Département, elles concerneront ces mêmes nouvelles opportunités réglementaires, dans le cadre du portage et de la mise en œuvre de la charte.

De même, on assistera au démarrage des rencontres et travaux du réseau interne des acheteurs pour l'homogénéisation des pratiques, la convergence des actions vers les objectifs, retours d'expériences partagées...

La fin de l'organisation de l'outil informatique pour le suivi contractuel des marchés permettra le déploiement de la solution.

Le Département prolongera sa participation aux travaux du CAP pour structurer la programmation des achats principaux sur 2017-2018 et organisera des rencontres.

Il repèrera les offres innovantes des entreprises locales sur les segments d'achat pour lesquels l'innovation est recherchée.

Le Conseil départemental mènera une réflexion sur l'Open data et la commande publique : comment s'organiser, quelles données envisager de consolider à l'échelle du territoire ?

Il procédera à la cartographie des achats.

► PRINCIPAUX CHIFFRES ◀

6 626 796 €
Logistique

2 761 209 €
Bâtiments

8 178 828 €
Informatique
et télécommunications

3 400 806 €
Communication
et relations publiques

334 571 463 €
Finances

262 240 645 €
Personnel et élus

2 239 630 €
Sécurité juridique

245 043 €
Documentation

620 264 420 €
Moyens généraux

BÂTIMENTS

Le Département poursuit les 3 objectifs de son Plan Stratégique Patrimonial 2016-2021 (PSP) :

- Optimisation de l'occupation des locaux,
- Réduction des coûts,
- Performances des bâtiments : phase n°1 - état des lieux.

► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

Le Département poursuit la fiabilisation de son inventaire immobilier, 8 900 parcelles étudiées, classification de 403 sites bâtis et valorisation de son patrimoine bâti et non bâti. Cela se traduit par la poursuite de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la mise aux normes électriques.

Dans le cadre de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), le Département a procédé, dans le cadre du transfert de compétence à Toulouse Métropole, à la mise à disposition de nombreux bâtiments.



290 000 €
d'économies de fonctionnement

► PERSPECTIVES 2017

En 2017, le Département prévoit pour 1 400 000 € de recette suite aux cessions.

Il doit acquérir 2 terrains (à l'euro symbolique) pour les besoins des services de la voirie, et 3 terrains (à l'euro symbolique) pour les futurs collèges d'Escalquens-Cintegabelle-Isle-En-Dodon.

Les prises à bail pour le besoin de la future Maison des Solidarités (MDS) de Borderouge (loyer hors charges 520 000 € - 2 248 m²) et pour la MDS annexe Place Abbal (loyer HC-HT 42 505 €- 362 m²).

Il devra également mettre à disposition 1 000 m² de locaux pour les besoins des Archives départementales.

Les travaux d'accessibilité seront poursuivis, le traitement acoustique de la salle de restauration du personnel réalisé.

INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

La mission principale est de maintenir en condition opérationnelle le Système d'Information (SI) de la collectivité et garantir son évolution.

Depuis plusieurs années, le SI est devenu indispensable pour la gestion quotidienne et a évolué de manière importante dans de nombreux domaines.

Le Département s'est fixé des objectifs afin d'accompagner la mise en œuvre du projet d'administration CAP'31 et notamment :

- Garantir l'efficacité, la cohérence et l'efficience du SI,
- Renforcer la gouvernance du SI et simplifier les circuits de prise de décision,
- Améliorer le pilotage de la qualité des projets, du plan d'actions et du suivi budgétaire,
- Faire évoluer les compétences.

L'enjeu est de placer l'usager au « cœur » des préoccupations et des actions menées en proposant de nouveaux services :

- Aux citoyens avec télé services sur le portail internet,
- Aux partenaires institutionnels grâce à la dématérialisation des échanges, aux portails,...
- Aux décideurs avec des outils de suivi d'activité, de pilotage et des tableaux de bord,...
- Aux agents via des procédures dématérialisées sur le portail intranet.

Il s'agit également de s'adapter pour suivre l'évolution des métiers et des missions en développant l'ouverture du SI aux partenaires et usagers afin d'assurer la qualité de service dans une logique d'efficience et d'offrir des outils de pilotage stratégique et opérationnel.



►► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

Le Département simplifie l'action administrative et développe le management participatif avec :

- Le développement des services numériques :
 - À destination des usagers par la refonte du site internet, la mise en œuvre d'un portail open data et le développement des e-services (demandes en lignes, délibérations,...),
 - À destination des élus grâce à la numérisation des documents et la fourniture de tablettes, la modernisation de la salle de l'assemblée,
 - À destination des agents via les télés procédures.
- Des projets réglementaires et des projets métiers :
 - La modernisation de la chaîne comptable par la dématérialisation des factures,
 - La dématérialisation de l'entretien professionnel,
 - L'expérimentation d'EVAPA (évaluation APA sur tablette), la webisation de la gestion de la téléassistance ou la dématérialisation des bulletins de paie des assistants familiaux.

Dans une logique d'efficacité et pour favoriser la gouvernance, l'amélioration des outils d'aide à la décision s'est développée avec :

- Le développement de l'observatoire des projets et de tableaux de bord,
- L'analyse et l'anticipation des impacts de la législation et du développement numérique,
- La consolidation de la politique en matière de sécurité et d'ouverture du SI (modification de la charte informatique, sensibilisation des agents, veille,...),
- Le développement de la transversalité.

►► PERSPECTIVES 2017

Le Département va élaborer un schéma directeur de la transition numérique 2017-2020.

Par ailleurs, il va poursuivre les différentes actions entreprises comme :

- Le développement des services numériques, la promotion de l'Open data et de nouveaux services innovants notamment dans le domaine de l'éducation,
- L'optimisation des procédures internes concernant la politique achat, la gestion patrimoniale, l'archivage électronique.

Enfin, le Département va organiser des projets structurants autour de la gestion des subventions ou de l'organisation du temps de travail.

FINANCES

La Direction des Finances Départementales (DFD) met en œuvre la gestion financière et comptable du Conseil départemental de la Haute-Garonne :

- Élaborer et développer une stratégie financière,
- Préparer et élaborer les budgets départementaux aux divers stades budgétaires,
- Réaliser des prospectives budgétaires,
- Suivre l'exécution comptable du budget (engagements, liquidation, mandatement, marchés publics, opérations patrimoniales, etc....),
- Élaborer le compte administratif et le rapport financier,
- Gérer la dette et la trésorerie,
- Réaliser des études financières et fiscales,
- Créer, modifier et suivre des régies d'avance et de recettes,
- Administrer les logiciels financiers, assurer la formation et l'assistance aux utilisateurs de ces logiciels.

►► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

- Expertise, accompagnement et aide au démarrage pour les projets de contrats de territoire et pour le Syndicat Mixte de l'Aurignacien,

- Assistance et prise en charge de la fonction Finances (budget et exécution comptable) du Syndicat Mixte Numérique Haute-Garonne,
- Conduite et mise en œuvre du projet de dématérialisation des factures pour une échéance règlementaire au 1^{er} janvier 2017 :
 - Expertise sur les procédures de facturation,
 - Accompagnement au changement,
 - Formation des 28 directions métiers du Département.
- Participation active à l'évaluation financière des transferts de compétence (loi NOTRe) et à la rédaction des conventions et annexes,
- Mise en ligne de documents financiers dans l'OPEN DATA et sur le site internet du CD31.

108 465
Mandats émis

82 981
Titres de recettes émis

► PERSPECTIVES 2017

- Moderniser les procédures et outils de la direction et des autres directions dans le domaine des Finances :
 - Dématérialisation des factures et des pièces justificatives,
 - Allègement sécurisé du contrôle des dépenses et des recettes.
- Participer aux projets nouveaux de la collectivité et des organismes proches du Conseil départemental,
- Anticiper les évolutions législatives à incidence financière et les intégrer dans les perspectives financières,
- Mettre à plat les autorisations de programme (AP/CP), lancer la réflexion sur la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI), actualiser le règlement budgétaire et financier,
- Assurer la continuité du suivi financier des transferts de compétence à la Métropole et à la Région,
- Suivre le projet de dématérialisation des documents budgétaires et comptables (TOTEM).

RESSOURCES HUMAINES

Les Ressources Humaines déploient leur action en cohérence avec les orientations politiques et budgétaires de la collectivité. Elles ont en charge l'accompagnement des agents tout au long de leur parcours dans la collectivité (déroulement de carrière, formation, mobilité, parcours professionnels, prévention des risques professionnels et santé au travail, retraite, etc.). Elles apportent également un soutien aux cadres pour les accompagner sur tous les sujets en lien avec les ressources humaines.

► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

L'année 2016 a été marquée par une forte mobilisation de l'ensemble des Ressources Humaines afin de mettre en œuvre les transferts de personnels vers la Métropole au 1^{er} janvier 2017 suite à la loi NOTRe. Un dispositif particulier d'accompagnement des agents transférés a été construit : hot line, accueil individualisé... Par ailleurs, les 3 axes de travail engagés en 2015 ont été poursuivis.



1. MODERNISATION DES MODES DE TRAVAIL ET DES PROCÉDURES :

- Communication vers les agents : elle a été renforcée avec la diffusion mensuelle du « Fil Info RH » à tous les agents par courrier, avec une nouvelle organisation de l'organigramme général des services et l'édition de nouveaux guides comme le guide des frais de déplacements,
- Organisation d'événementiels RH : lancement du 1^{er} forum de la mobilité et des métiers, de la journée d'information sur le handicap,
- Expérimentation de la dématérialisation de l'entretien professionnel sur des directions pilotes concernant environ 450 agents.

2. APPUI AU MANAGEMENT

- Accompagnement des cadres au quotidien : situations individuelles d'agents, mobilités, formations, évolution des organisations...
- Accompagnement dans le cadre de l'entretien professionnel : formations, conférences, hotline,
- Rencontres annuelles dédiées à la gestion prévisionnelle des effectifs, à l'analyse des résultats de l'enquête sur le climat interne, à l'organisation du temps de travail.

3. QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- Accès facilité au temps partiel (dont le nombre a augmenté de 7 %) afin de favoriser la conciliation des temps de vie personnels et professionnels,
- Accompagnement des agents rencontrant des difficultés de santé : expérimentation du télétravail pour les agents bénéficiant d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) et accompagnement dans le repositionnement/reclassement,
- Consolidation du dialogue social autour des 9 rencontres de dialogue social qui s'ajoutent aux instances représentatives du personnel (9 comités techniques, 6 CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), 6 CAP (Commission Administrative Paritaire)).

6 744

Effectifs
(dont 494 assistants
familiaux)

863

Agents à
temps partiel

4 678

Agents
formés

129

Départs
à la retraite

► PERSPECTIVES 2017

Elles demeurent structurées autour de 3 axes, conformément au projet d'administration CAP'31

1. MODERNISATION DES MODES DE TRAVAIL ET DES PROCÉDURES

- Continuer à enrichir la communication interne : instauration d'un dispositif d'accueil des nouveaux arrivants, organisation de forums RH thématiques : mobilité, retraite, handicap...
- Rendre plus lisibles et plus accessibles l'organisation et les procédures par la refonte de l'intranet RH,
- Déconcentrer et dématérialiser les frais de déplacement, les registres de santé-sécurité, les documents de la CAP,
- Engager la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) imposé par l'État.

2. APPUI AU MANAGEMENT

- Déployer un dispositif d'accompagnement des managers afin d'enrichir leur pratique : rédaction de guides thématiques, de référentiels et d'une charte. Développer une culture commune : ateliers RH, plan de formation dédié...
- Mettre en place un suivi et un accompagnement individuel destiné aux cadres de la collectivité dans leur parcours et projet professionnel.

3. QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- Améliorer les relations socioprofessionnelles : prévenir les discriminations de toutes sortes, promouvoir l'égalité Femmes-Hommes et les démarches participatives, enrichir le dialogue social,
- Poursuivre les accompagnements individuels pour les agents, travailleurs handicapés ou non, rencontrant des difficultés de santé au travail,
- Poursuivre les accompagnements individuels et collectifs pour promouvoir la mobilité interne et construire des parcours professionnels : entretiens individuels, ateliers de rédaction de CV...
- Assouplir l'organisation du temps de travail,
- Consolider la nouvelle organisation de la prévention des risques professionnels.

SÉCURITÉ JURIDIQUE

L'année 2016 a été une année riche pour les services juridiques et assurances qui ont été associés à plusieurs projets à fort enjeu pour la collectivité.

Les services ont en outre cherché à instaurer une plus grande proximité avec les autres directions de la collectivité, dans un souci permanent d'adaptation à leurs besoins.

► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

ACTIVITÉ JURIDIQUE

Les deux services juridiques ont travaillé conjointement à la relance des marchés (accords-cadres) de services juridiques et ont assuré des formations à destination d'agents de la collectivité sur différents thèmes.

Concernant plus particulièrement le service des affaires juridiques générales :

Outre sa participation à de nombreux projets transversaux (avenir de l'aérodrome de Clarac, du site de Saint-Bertrand de Comminges, de l'institution interdépartementale d'OSSEJA, etc.), le service des affaires juridiques générales a été associé à plusieurs projets importants de la collectivité dont la mise en place du parcours laïque et citoyen dans les collèges, la création de la mission départementale de l'engagement et celle du syndicat mixte Haute-Garonne numérique.

Ce service a été fortement mobilisé pour la poursuite de l'analyse des conséquences de la loi NOTRe, notamment sur la suppression de la clause de compétence générale ainsi que pour l'accompagnement des transferts de compétence, tant à la Métropole qu'à la Région.

Il a géré une cinquantaine de contentieux impliquant la collectivité, sur des sujets variés (référés précontractuels en matière de marchés publics, réclamations financières d'entreprises titulaires de marchés, retraits d'agrèments d'assistants maternels...)

Concernant plus particulièrement le Service des Affaires Juridiques Action Sociale (SAJAS) :

Les juristes de ce service ont participé à différents groupes de travail en matière sociale, dont notamment l'évaluation en protection de l'enfance, les écrits professionnels des assistants familiaux. Le service a également été associé au groupe de travail sur la prévention de la radicalisation et à la refonte du système d'information de la Maison des Adolescents.

Il a contribué à la défense des intérêts du Département dans le cadre de la mise en œuvre du plan « Protection de l'Enfance 2016-2020 ».

Il a continué à participer à la formation des travailleurs médico-sociaux sur le secret professionnel, et conseillé les professionnels de la DGA des Solidarités devant être auditionnés par la police ou la justice.

Le SAJAS a par ailleurs développé ses relations avec la justice, en programmant des rencontres régulières avec le substitut du procureur de la République en charge des dossiers de plainte pour fraude à l'allocation de RSA, et en rencontrant un magistrat du Tribunal administratif de Toulouse sur la question du contentieux du dispositif du RSA.

Enfin, le SAJAS a effectué des veilles juridiques dans le cadre de l'entrée en vigueur de nouvelles lois en 2016, notamment en matière d'adaptation de la société au vieillissement et en matière de protection de l'enfance.

ACTIVITÉ ASSURANCES

Le service des assurances a mis en œuvre dès le 1^{er} janvier 2016 les nouveaux contrats d'assurance responsabilité civile, flotte automobile et tous risques expositions, ce qui l'a conduit notamment à instaurer de nouvelles relations avec les assureurs.

Une information de certaines directions de la collectivité sur les nouvelles garanties issues des nouveaux contrats a été organisée dans le cadre de rencontres ainsi qu'une collaboration avec d'autres directions en vue d'agir dans le cadre de la prévention des risques, notamment à l'occasion de la journée de la mobilité durable (ex. : venue sur le site de Saint-Gaudens, d'un intervenant extérieur appartenant à la compagnie d'assurance titulaire du contrat de flotte automobile). L'année 2016 a également été celle de la relance du contrat de conseil permanent d'assurances, audit et assistance dans la remise en concurrence des contrats d'assurances.

Parmi les dossiers marquants de l'année, on peut citer l'achèvement des négociations concernant les biens meubles et immeubles sinistrés en 2013 de Luchon, notamment la cité scolaire et Saint-Béat (indemnité perçue de 2 782 000 €) ainsi que l'aboutissement d'un travail en collaboration avec la DEES (Direction de l'Éducation et des Équipements Scolaires) portant sur la fixation du mode de prise en charge par la Région des assurances des cités scolaires.

445

Consultations
juridiques

210

Contentieux, dont 162 en matière
d'aide sociale

110

Dépôts de plainte pour fraude à
l'allocation de RSA transmis par la CAF

47
Dossiers
de protection fonctionnelle

355
Dossiers de sinistres (liés à de la responsabilité civile,
aux dommages aux biens et véhicules)

23
Accidents
de trajet

26
Atteintes au domaine public
routier départemental

► PERSPECTIVES 2017

Pour les services juridiques : outre leur activité « classique » de conseil, suivi de dossiers contentieux, et participation à des groupes de travail inter directions sur tous les domaines de compétences de la collectivité, les services juridiques vont accroître leur rôle d'anticipation des évolutions législatives (veille juridique) en termes de risques pour la collectivité, et d'accompagnement des directions pour la mise en œuvre des nouveaux textes par une recherche constante de travail en transversalité, et ce conformément aux orientations posées dans leur feuille de route.

Les sessions de formation organisées et animées par les juristes à destination des agents de la collectivité sont reconduites en 2017 sur de nouveaux thèmes.

Le service des assurances aura plus particulièrement pour objectif en 2017 la poursuite de la recherche d'un logiciel adapté au suivi des sinistres et à l'évolution des missions du service assurances (analyse des garanties contractuelles avec mise en place d'indicateurs pertinents, participation à la prévention des risques notamment) et des modes de travail (benchmarking, démarrage de l'élaboration d'un cahier des charges en coordination avec la DIT (Direction de l'Informatique et des Télécommunications).

À côté de la gestion quotidienne des sinistres et l'application des contrats d'assurance de la collectivité, le service des assurances poursuivra un travail d'information et d'échange avec les directions sur les contrats, les procédures et la prévention de la sinistralité.

DOCUMENTATION

► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

Le centre de documentation départemental a conduit en 2016 l'important chantier de la fusion des bases documentaires, de la base de gestion des commandes et des abonnements. Il a par ailleurs procédé à une remise à niveau de l'affichage de l'intranet.

L'offre documentaire et les services proposés ont fait l'objet d'une présentation lors des ateliers dans les Clés de la doc et à l'occasion de visites de services ou de regroupements de professionnels (assistants familiaux).

Un élargissement de l'accès numérique des directions aux normes Afnor via le site Sagaweb a été mis en place ainsi que le déploiement d'une application dédiée à la veille documentaire collaborative.

Le centre de documentation a finalisé, en 2016, la mise en place de procédures d'échange de notices d'articles de périodiques dans le cadre d'un catalogage partagé entre collectivités territoriales membres du réseau Interdoc.



135 286Documents référencés
et mis à disposition**865**Gestion
d'abonnements**5 300**Brèves d'actualité
publiées sur l'intranet**1 118**Recherches documentaires
à la demande

►► PERSPECTIVES 2017

En 2017, le centre de documentation mènera un projet de service devant intégrer un contexte d'évolution rapide de la ressource documentaire et des attentes des utilisateurs.

Il travaillera également à la recherche d'un logiciel pour une refonte du système d'information documentaire et de l'intranet (étude de marché, cahier des charges).

Le centre de documentation sera un acteur majeur de l'adhésion de la collectivité au réseau Idéal Connaissances (11 communautés professionnelles) notamment par la mise en place de consultation de web-conférences.

ASSEMBLÉE

La Direction de l'Assemblée départementale et de la Commission permanente assure l'organisation des sessions de l'Assemblée départementale et des réunions de la Commission permanente.

Elle rédige des procès-verbaux et la transcription des débats des sessions. C'est le secrétariat administratif des organes délibérants.

Elle assure la conformité administrative et juridique du processus décisionnel et des délibérations tant sur la forme que sur le fond, la transmission au contrôle de légalité et la publicité des délibérations.

Elle a également en charge l'édition, le contrôle administratif et juridique des rapports du Président, la gestion des représentations du Conseil départemental dans les organismes extérieurs.

Elle propose un conseil et une assistance aux directions et services dans le cadre de son périmètre d'action, et gère l'administration fonctionnelle du logiciel Pos-Actes (gestion dématérialisée des rapports et délibérations).

►► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

2016 a vu l'achèvement de la 1^{re} étape du projet de dématérialisation de l'accès aux documents de l'Assemblée. Des tablettes ont été fournies à 50 élus (sur 54).

La salle de l'Assemblée va être modernisée dans le cadre d'un projet transversal avec un groupe d'élus représentatifs pour l'expression des besoins et suite à la visite de la salle du Conseil municipal de Montpellier.

5

Sessions

9

Séances

231

Délibérations

8

Réunions ordinaires

2

Réunions à huis clos

4 397

Délibérations



Marie PERROT

Philippe LECHE

Annie VERRI

Philippe LECHE

Philippe LECHE

Marie PERROT

M. LE PRÉSIDENT

Philippe LECHE

Sébastien FLOURENCE

Sébastien FLOURENCE

Sébastien FLOURENCE

Sébastien FLOURENCE

Sébastien FLOURENCE

Dominique CHIER

Sébastien FLOURENCE

PRE

Sébastien FLOURENCE

Sébastien FLOURENCE

Sébastien FLOURENCE

►► PERSPECTIVES 2017

Mise en place de la 2^e phase de dématérialisation du processus décisionnel :

- Choix d'une interface logicielle permettant aux élus une utilisation dynamique des tablettes,
- Simplification des rapports à la Commission permanente avec accompagnement des directions dans la rédaction.

Travaux de modernisation de la salle de l'Assemblée :

- Travaux de modernisation prévus à l'été 2017 (nouveaux équipements audionumériques, changement du système conférencier),
- Formation des usagers de la salle de l'Assemblée.

Autres perspectives :

- Télétransmission des actes du Département autres que les délibérations,
- Archivage audionumérique.

CONTRÔLE ET ÉVALUATION

►► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

CONTRÔLE DES ORGANISMES EXTERNES

Le Département a réactualisé son plan de contrôle annuel à partir d'un document présentant les modes d'intervention, un bilan de l'activité écoulée et proposant un recensement des besoins internes.

Il a élaboré des outils spécifiques d'analyse de 1er niveau suite à demandes ponctuelles.

Il poursuit la mise en œuvre des dispositions de la loi sur 31 mars 2015 sur les élus (mise en place de la modulation des indemnités pour absentéisme et du droit individuel à la formation des conseillers départementaux).

PILOTAGE DÉPARTEMENTAL

La Direction du Contrôle et de l'Évaluation (DCE) a œuvré à la coordination des transferts de compétences à la Métropole et à la Région sur les volets ressources humaines, financiers et patrimonial. Dans ce cadre, il a évalué le coût des compétences sociales et de gestion des routes ainsi que les fonctions support.

Le Département structure et adapte en permanence son système d'information décisionnel au contexte législatif et politique (refonte des cantons, priorisation des structures intercommunales) permettant ainsi des restitutions aux élus de données de pilotage stratégique (subventions versées, rapports d'activité cantonaux).

En interne, la DCE suit et coordonne un plan d'adaptation et d'optimisation des politiques publiques pour alimenter le dialogue de gestion budgétaire et RH.

Elle a diagnostiqué et formalisé des propositions dans le cadre du projet de modernisation du système de gestion des subventions.

INDICATEURS 2016

- Environ 1350 organismes contrôlés (associations subventionnées, organismes de coopération, structures garanties, parts sociales),
- 236 analyses financières simples,
- 130 analyses financières détaillées,
- 8 analyses spécifiques sur des structures prestataires,
- Suivi particulier de 5 organismes stratégiques,
- Gestion administrative (indemnités, déplacement, formation,...) de 54 élus.

► PERSPECTIVES 2017

Le Département doit anticiper et s'adapter aux évolutions constantes de la réglementation concernant les élus avec notamment la généralisation des prélèvements à la source.

La DCE va poursuivre et renforcer l'appui méthodologique interne en matière de contrôles financiers externes de 1er niveau.

Elle adossera son plan de contrôle annuel à partir d'une cartographie des risques établie en lien avec ses directions gestionnaires.

En interne, elle coordonnera, proposera, développera et pilotera des démarches d'identification des pistes d'optimisation des politiques publiques. Pour ce faire, elle accentuera et formalisera le recueil d'informations et d'indicateurs de parangonnage entre départements comparables.

Elle continuera à optimiser le système d'information pour la production de données stratégiques en lien avec les priorités de la collectivité.



CITOYENNETÉ

- DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE DIALOGUE CITOYEN



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE DIALOGUE CITOYEN

L'année 2016 fut celle de l'installation de la Mission Démocratie participative qui a pour mission de réaliser un état des lieux des espaces, démarches et dynamiques mises en œuvre par les services du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

La mission accompagne le Conseil départemental dans la définition et la mise en œuvre de projets concertés sur diverses thématiques comme le projet social de territoire, la politique de la ville, la jeunesse, les associations, la voirie, les transports, la lecture publique, la mixité sociale dans les collèges, les nouveaux collèges, les personnes âgées, les personnes en situation d'handicap, les allocataires du RSA, les services au public,...

Le Département expérimente de nouvelles démarches de participation citoyenne en choisissant des schémas ou projets dans lesquels l'avis des parties prenantes peut être utile, au processus délibératif et au projet, avec la mise en place de rencontres dans les territoires.

La mission a piloté la création d'une Charte du dialogue citoyen.



►► GRANDS ÉVÈNEMENTS 2016

- 1^{res} RENCONTRES DU DIALOGUE CITOYEN : 400 participants
- RÉSEAU ARC-EN-CIEL : 1 consultation en ligne avec 2 000 questionnaires reçus
- CHARTE DE LA COMMANDE PUBLIQUE : 3 réunions, 5 ateliers et 120 participants
- SCHÉMA DE LA LECTURE PUBLIQUE : 7 ateliers citoyens avec 350 participants et 1000 questionnaires
- NOUVEAUX COLLÈGES : 2 réunions publiques avec 230 participants
- MIXITÉ SOCIALE DANS LES COLLÈGES : 44 réunions publiques avec 1000 participants
- MON DÉPARTEMENT PLUS PROCHE DE MOI : 12 réunions publiques avec 900 participants
- CHARTE DU DIALOGUE CITOYEN : 1 concertation en ligne, 5 groupes de travail (Haut-Garonnais, associations, agents, élus) avec 150 participants
- NOUVEAUX OUTILS NUMÉRIQUES :
 - 50 000 destinataires de l'infolettre mensuelle,
 - 800 profils citoyens créés sur haute-garonne.fr,
 - 100 messages « j'ai mon mot à dire »,
 - 100 000 vues par mois sur le nouveau site institutionnel,
 - 5 600 abonnés sur Twitter / 2 300 abonnés sur Facebook,
 - 54 jeux de données publiés dans l'Open data.

12

Services accompagnés par la Mission
Démocratie participative

7

Projets, schémas ayant engagé
un processus de dialogue citoyen

►► PERSPECTIVES 2017

- Engager un travail de sensibilisation et de formation sur la qualification et la prise en compte de ce projet dans les métiers des agents et leur profil de poste (séminaire, groupe projet),
- Réaliser un guide de la concertation à destination des agents,
- Accompagner les directions dans la définition et la mise en œuvre des processus de concertation,
- Mettre en place un Fonds de soutien à la démocratie participative,
- Adopter et faire vivre la Charte du dialogue citoyen,
- Constituer et animer un réseau d'acteurs de la démocratie participative,
- Intégrer la thématique égalité Femme-Homme dans la Mission Démocratie participative pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes,
- Organiser les 2^{es} rencontres du Dialogue citoyen.

VIE DE LA COLLECTIVITÉ

• CAP'31, LA FEUILLE DE ROUTE DE L'ADMINISTRATION



CAP'31, LA FEUILLE DE ROUTE DE L'ADMINISTRATION

Pour la première fois, l'administration départementale s'est dotée d'un projet d'administration selon une méthode participative. L'enjeu est de permettre à chaque agent d'effectuer ses missions dans un cadre clair et posé en dépit d'un environnement soumis à des changements profonds et durables.

Cap'31 est un plan d'actions pluriannuel qui rassemble tous les projets transversaux structurants de la collectivité. Il présente des projets déjà initiés par les directions et services comme de nouveaux projets issus des réflexions des 400 agents qui ont participé à son élaboration.

Cap'31 est une démarche « participative » interne qui a permis de multiplier les échanges et points de vue pour développer des visions transversales, de partager et confronter les avis pour mieux se connaître et se comprendre. Cela permet de renforcer et développer les liens entre tous les agents participants et enfin de donner la possibilité à tous de s'impliquer dans une dynamique de projet.

La démarche a utilisé différents degrés de participation : l'information (site, newsletter), la consultation à travers une boîte à idées et des ateliers d'expression d'idées et d'échanges et questionnaires ; la concertation avec 12 groupes de travail qui ont élaboré 53 propositions.

Enfin, pour la mise en œuvre concertée, c'est lors de la phase de déploiement opérationnelle en 2017 que verront le jour certaines actions concrètes.

» PERSPECTIVES 2017

Mise en œuvre et déploiement de Cap'31 :

Cap'31 en actions

Axe 1 : Une administration au service des usagers et partenaires
(7 actions)

Axe 2 : Une administration modernisée dans ses pratiques et ses moyens
(14 actions)

Axe 3 : Une administration au service du collectif
(12 actions)

Axe 4 : Une administration plus proche des Haut-Garonnais.
(7 actions)

Mise en œuvre de nouveaux projets en mode participatif, poursuite des projets en cours par les directions et déploiement d'un programme d'innovation.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

1 boulevard de la Marquette
31090 Toulouse cedex 9
Tél : 05 34 33 32 31
contact@cd31.fr
www.haute-garonne.fr